

BILAN DE CONCERTATION PREALABLE
Plan Métropolitain d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord a été révisé pour la période 2019-2025. Ce document vient préciser les typologies d'équipements à créer ainsi que leur secteur géographique d'implantation. Les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma. Certaines communes du territoire ne sont pas en conformité au regard des prescriptions qui s'appliquent à elles.

La MEL a pris l'engagement de traduire les prescriptions du schéma à travers la mise en œuvre d'un plan métropolitain. Ce plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage incarne la stratégie à l'échelle de l'intercommunalité. Il entend prévoir l'ensemble des garanties opérationnelles inhérentes à sa mise en œuvre, dont le volet foncier.



 **Plan métropolitain
d'accueil et d'habitat des
gens du voyage**

**Étape active Phase de concertation
dématérialisée et ateliers**

I. Organisation et déroulement de la concertation préalable

Par délibération n° 21 C 0554 du 15 octobre 2021, le Conseil de la MEL a décidé le lancement d'une concertation préalable pour associer le public à la mise en place du plan métropolitain.

La concertation, qui s'est déroulée du 8 février au 31 mai 2022, a été menée en 2 phases

- Phase 1 : mise en ligne le 8 février 2022 d'un dossier pédagogique permettant la sensibilisation du grand public.
- Phase 2 : mise en ligne le 12 avril 2022 de l'ensemble des propositions foncières retenues avec recueil des observations par le biais d'un registre numérique.
- Organisation de 4 ateliers territoriaux.

Les modalités relatives à la concertation sont exposées ci-après.

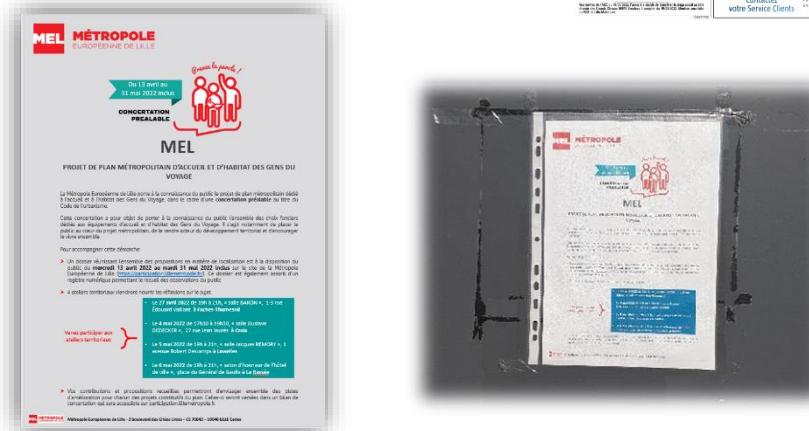
A. Modalités de publicité et d'information du public

La présente concertation était ouverte à tout public et en conséquence les communes de la Métropole Européenne de Lille, les élus, les riverains, les entreprises, les représentants des gens du voyage, les associations locales et collectifs ainsi que les communes hors MEL limitrophes des terrains fléchés pour l'accueil des gens du voyage.

La concertation a ainsi portée à la connaissance du public par différents moyens de communication.

- Parution de 2 avis dans la presse locale.
- Affichage à la MEL, dans les communes ainsi que sur les équipements dédiés à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage

The screenshot shows two avis de concertation (public notices) from 'LA VOIX DU NORD' dated April 2022. The first notice is for 'Monsieur Gilbert DILLIES' and the second for 'Monsieur Louis TRINZ'. Both notices detail the public consultation period from April 13 to May 31, 2022, and provide contact information for the MEL (Métropole Européenne de Lille) and the 'Gens du Voyage' committee.



- Relai sur les réseaux institutionnels de la MEL mais aussi des communes (ci-après, extraits de publication Facebook)

The collage shows five Facebook posts from different pages:

- Métropole Européenne de Lille** (26 avr.): A post with a photo of a caravan park and the text: "Une concertation publique est lancée afin de recueillir vos contributions et propositions sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage... Afficher la suite".
- Ville de La Bassée** (27 avr.): A post with the text: "La phase 2 de la concertation relative au Plan Métropolitain d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage est accessible sur la plateforme de par... Afficher la suite".
- Ville de Croix** (29 avr.): A post with a photo of a caravan park and the text: "Accueil et Habitat des Gens du Voyage".
- MEL MÉTROPOLE** (29 avr.): A post with the public notice for the 'PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE'.
- Ville de Linselles** (2 mai): A post with the text: "RÉUNION PUBLIQUE Plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage... Afficher la suite".

- Les enjeux du plan métro
 - Les objectifs de la concertation
 - Les critères d'identification des fonciers dévolus aux futurs projets
- ❖ La mise à disposition d'un fonds documentaire détaillé et salué par la presse :
- Connaître le public des « gens du voyage » et ses spécificités
 - Enjeux de la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage
 - Guide de lecture pour la compréhension du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
 - Délibérations
 - Ressources complémentaires (32 documents)

Un gros effort de documentation pédagogique

Documentation autour des différences entre les groupes familiaux, explications très détaillées des projets... Sur son site, la MEL met à disposition de nombreuses ressources pédagogiques pour s'emparer du sujet de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage.

« *L'opinion publique est fortement imprégnée de représentations négatives qui "condamnent" les gens du voyage, [...] assimilés aux minorités dans notre société qui*

concentrent les discriminations. La part des préjugés n'est pas neutre dans l'expression du rejet, le ras-le-bol généralisé, et le sentiment d'impunité qui colle à la peau des gens du voyage. Pour une concertation qui se veut garantie de plus d'objectivité possible, nous vous invitons à porter un nouveau regard, sans parti pris sur cette réalité plus complexe qu'il n'y paraît, en cherchant à dépasser les préjugés et en réinterrogeant les faits », est-il indiqué. ■

- ❖ Un onglet « Plus d'infos » pour aller encore plus loin... des informations pour apprendre à mieux connaître les gens du voyage
- ❖ La carte de l'offre existante en matière d'équipements Gens du Voyage et la carte globale des sites proposés par la MEL pour les futurs projets d'accueil et d'habitat des gens du voyage.
- ❖ Fiches des sites proposés par la MEL

C. Modalités de participation

Pour participer à la concertation relative à l'identification des fonciers à faire figurer au Plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Lille, le public a été invité à s'exprimer sur

3 des déterminants de cette approche territoriale, urbaine et sociale du volet programmatique du plan métropolitain : la cohérence territoriale, la qualité des projets et les propositions alternatives

❖ Sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL

Entrées thématiques des contributions :

1. Cohérence territoriale

[Échelle métropolitaine] [approche réglementaire]

- Mise en ligne d'une cartographie des équipements existants (aires d'accueil, aire de grand passage, terrain de passage, opérations d'habitat adapté)
- Mise en ligne d'une cartographie avec visualisation des propositions formulées par les communes
- Zoom possible sur chaque projet avec consultation de la fiche proposition et apposition de commentaires ;
(*) Rappel des conditions à réunir pour une localisation « adéquate ». (+ *lien vers les éléments d'info disponibles dans la phase 1*)
 - i. Question (*) : « Pour une cohérence territoriale idéale des aires d'accueil et d'habitat sur le territoire de la MEL, j'imagine... *mettre un commentaire sur la proposition ? »
 - ii. Question (*) : « Vous souhaitez formuler une proposition alternative ? »

2. Donnez votre avis et vos propositions pour chaque site proposé - Qualité des projets

[Échelle locale] [approche urbaine]

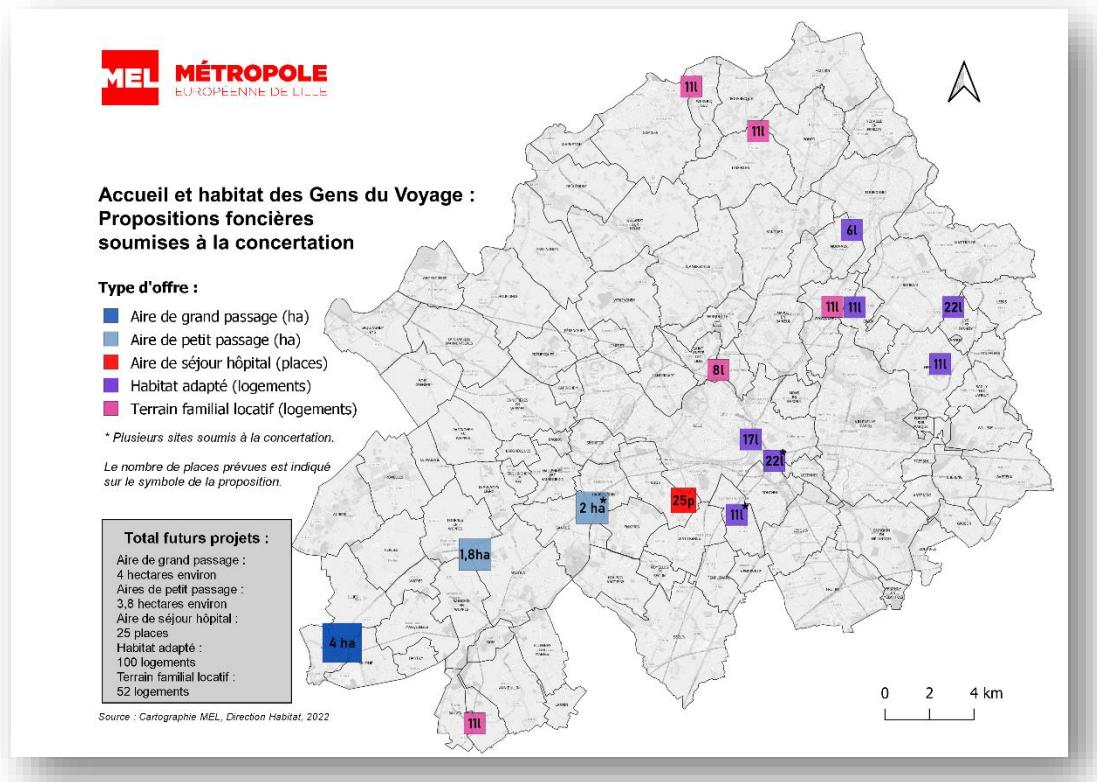
- a. Accessibilité/desserte
Question : « Mes recommandations pour garantir les meilleures conditions d'accessibilité au site sont ...? »
- b. Intégration dans le tissu local
Question : « Les conditions à réunir pour faciliter l'accès aux services publics et aux équipements de la commune des futurs bénéficiaires du projet sont ... »
- c. Traitement paysager
Question : « Mes suggestions pour un aménagement paysager réussi (espaces verts, clôture, buttes paysagères, etc.) sont ...? »
- d. Vivre ensemble
Question : « Les conditions d'une cohabitation réussie sont... »

3. Formulez d'autres propositions de sites

[Échelle métropolitaine et locale] [approche humaine et sociale]

Question : « Après avoir pris connaissance des sites proposés par la MEL, je souhaite formuler une proposition alternative de site qui tienne compte des critères d'identification des fonciers dévolus aux différents projets gens du voyage ...? »

À travers cette concertation, la MEL souhaite associer les habitants à la compréhension des choix qui gouvernent les futurs sites pressentis pour les projets d'accueil et d'habitat des gens du voyage.



❖ Les ateliers territoriaux

Quatre ateliers territoriaux ont été organisés pour toute la Métropole conviant notamment les communes inscrites au schéma départemental et les communes limitrophes, les services de l'État et du Département investis du sujet, les riverains et des représentants des gens du voyage, les associations locales et les associations mandatées pour accompagner ce public.

- Mercredi 27 avril 19h-21h : Faches-Thumesnil (affluence : 10 personnes)
- Mercredi 4 mai 17h30-19h30 : Croix (affluence : 130 personnes)
- Jeudi 5 mai 19h-21h : Linselles (affluence : 60 personnes)
- Vendredi 6 mai 19h-21h : La Bassée (affluence : 60 personnes)



II – Bilan de la concertation préalable

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le bilan de concertation sera joint à toute procédure de participation du public ultérieure (enquête publique, participation du public par voie électronique).

Un total de 699 contributions numériques est comptabilisé sur les 3 modules proposés, dont la répartition s'effectue comme suit :

- Pour une cohérence territoriale idéale des aires d'accueil et d'habitat sur le territoire de la MEL, j'imagine... (137 contributions - soit 20 %)
- Vos avis et propositions sur les sites (449 contributeurs - soit 64 %)
- Vos propositions pour d'autres sites (113 contributions- soit 16 %)

D'autres contributions réceptionnées en dehors de la plateforme sont venues s'ajouter :

Commune concernée	Le requérant	Type de contribution
La Bassée	une habitante de commune	Mail
La Bassée	une habitante de commune	Mail
La Bassée	Mairie de La Bassée	courrier
La Bassée	Des habitants de La Bassée	courrier
La Bassée	Mairie de Salomé	courrier
Faches-Thumesnil	La société d'avocats HEPTA, représentant des habitants de l'avenue du Général Leclerc et environs	courriers
Faches-Thumesnil	Le cabinet d'avocats PARKER, représentant un collectif de commerçants et de riverains situés à proximité du Chemin de Templemars	courrier
Hem	Le Collectif Défense de Beaumont	courrier
Hem	Le Collectif Delory-est Petit Flos	courrier
Santes	La Fédération régionales des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement	Courrier
Haubourdin		
Wavrin		
Sainghin-en-Weppes	Mairie de Fournes-en-Weppes	Courrier
Linselles	Des habitants de Roncq, Linselles et Bousbecque	courrier
Linselles	Des exploitants agricoles	courrier
Wervicq-Sud		
Linselles		
La Bassée		
Santes		
Wavrin	La Chambre d'Agriculture	courrier
Wasquehal	Des entreprises du secteur de la gare	PowerPoint

Les différentes observations et propositions formulées dans les contributions réceptionnées en dehors de la plateforme ont déjà fait l'objet de réponses dans les différents tableaux de synthèse ci-après. Les propositions foncières alternatives ont été ajoutées au tableau n°3 pour analyse.

La présente concertation s'inscrit dans le cadre de la charte de la participation citoyenne de la MEL. Cette charte rappelle le principe selon lequel la participation citoyenne se déroule dans un état d'esprit coopératif et un respect mutuel entre l'ensemble des parties prenantes. Chacun peut s'exprimer librement et confronter son point de vue dans une démarche qui repose sur l'écoute active et le dialogue bienveillant. La MEL se réfère également aux grands principes édictés par la commission nationale du débat public (CNDP), autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

L'intégralité des observations et propositions ont été recueillies à l'exception de celles :

- À caractère injurieux, menaçants, discriminatoires ou diffamatoires, a fortiori s'ils constituent une infraction à la loi (sans préjudice des éventuelles poursuites pénales) ;
- Comportant des attaques, insinuations à l'égard d'une organisation ou d'une personne, en particulier si elles sont basées sur la race, les croyances, les origines ethniques ou l'orientation sexuelle ;
- Reproduisant un contenu déjà publié (copier-coller, répétition, publication en masse d'un même contenu par plusieurs comptes) ;
- S'apparentant à du harcèlement en ligne ou les messages incluant du contenu obscène ou pornographique ;
- Poursuivant des fins promotionnelles
- Mentionnant des données personnelles (adresses, numéros de téléphone par exemple) ;
- Contrevenant au droit d'auteur, à protection de la vie privée ou au droit à l'image ;
- Dépourvus d'argument, les messages répétitifs (« flood »).

**TOLÉRANCE DROITS DIVERSITÉ PARTAGE
HARMONIE VALEURS MIXITÉ PAIX JUSTICE CULTURE
VIVRE ENSEMBLE**
DIFFÉRENCES SOUTIEN RESPECT ACCEPTATION
ÉCHANGES SOCIAL ÉDUCATION ÉGALITÉ
COOPÉRATION
RESPONSABILITÉS
APPRENDRE

A. Synthèse des observations du public

Thématiques abordées	Synthèse des observations du public	Réponse du Maître d'ouvrage
Cohérence territoriale	<p>Il existe des aires d'accueil sur des communes où beaucoup d'habitants ne peuvent pas envisager d'acheter un bien immobilier</p>	<p>Les aires d'accueil sont des équipements publics.</p> <p>Leur secteur géographique d'implantation est précisé par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Nord.</p> <p>La hausse du prix de l'immobilier concerne l'ensemble des métropolitains dont les Gens du Voyage font partie.</p>
Qualité des projets	<p><u>De manière générale le public est favorable à la réalisation d'équipements</u></p> <p>... :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proches des transports en commun - À proximité des commerces, des écoles, ou à défaut facilement accessibles en transport - Bien circonscrits pour éviter une sur-occupation non autorisée - Excentrés et installés en périphérie des zones urbaines - Sur des friches industrielles ou terrains vagues, dans les « zones à urbaniser » - Sur des sites déjà viabilisés - Plus proches des communes concernées par l'obligation - Sur des terrains propriété de la commune afin d'éviter le recours à l'expropriation - Privilégier les sites de plus petite taille plutôt que de réaliser des aires de grand passage - Sur des terrains familiaux individualisés plutôt que regroupés sur des zones plus vastes - Dont la zone d'implantation diffère selon le caractère temporaire ou permanent de l'installation des gens du voyage 	<p>Les modalités et conditions d'accueil des gens du voyage sont fixées par la loi¹.</p> <p>Dans chaque département, un schéma vient préciser les différentes typologies d'équipements à créer ainsi que leur secteur géographique d'implantation. Les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma.</p> <p>En lien avec les communes concernées, la MEL est chargée de traduire sur le plan opérationnel l'ensemble des prescriptions prévues sur son territoire. Le choix d'implantation des lieux dédiés à l'accueil, à l'habitat et au passage des gens du voyage s'effectue selon plusieurs critères : le règlement du plan local d'urbanisme (PLU), la domanialité, l'accessibilité routière, la disponibilité des réseaux...</p> <p>Chaque typologie d'équipement obéit à une réglementation bien précise en matière d'aménagement. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les aires d'accueil, « la place de résidence mobile dispose d'une superficie minimum de 75 m² »² - « La surface d'une aire de grand passage est d'au moins 4 hectares »³ <p>Ainsi, les conditions d'accueil pour le passage n'appellent pas la même exigence de proximité</p>

¹ Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

² Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté

³ Décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage

	<p><u>Aussi, le public n'est pas favorable à des équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur des terres agricoles et fertiles (non-sens écologique, mise en danger de la production locale, difficulté de la cohabitation avec les agriculteurs) - En champs captants - Qui obligent à détruire des espaces boisés ou à bétonner des coulées vertes - Qui augmentent le trafic en ville 	<p>aux services, commerces et écoles, que les attentes des familles désireuses d'un habitat.</p> <p>Dans tous les cas, en réponse aux réserves formulées par la commission d'enquête dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU2, le foncier public sera privilégié.</p> <p>Par ailleurs, les espaces boisés sont préservés sur le territoire métropolitain aux moyens d'outils apposés sur les emprises concernées, tels que l'EBC (espace boisé classé).</p> <p>Par ailleurs, le PLU2 comprend une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) PCAET (plan climat air énergie territorial) et une OAP TVB (trame verte et bleue) allant dans le sens d'une préservation des espaces de biodiversité.</p> <p>Il n'est pas envisagé de réduire ces espaces naturels ou boisés.</p> <p>Enfin, des études de trafic sont réalisées en tant que de besoin dans le cadre de l'aménagement des futurs équipements Gens du Voyage.</p>
Vivre ensemble	<p>Ne pas implanter les équipements Gens du Voyage à proximité des zones pavillonnaires pour éviter une perte de valeur immobilière des biens et conserver la tranquillité des habitants</p>	<p>Face au besoin d'ancrage territorial grandissant, la loi⁴ est venue y répondre en proposant de développer la production de l'offre en habitat adapté (logements financés par le prêt locatif aidé d'intégration – PLAI – et terrains familiaux locatifs).</p> <p>Comme tous les projets d'habitat ceux-ci ont vocation à être réalisés en zone constructible, urbaine et à proximité de toutes les commodités offertes par la commune.</p>
	<p>Avancer sur la mise en œuvre du projet de Centre Social Itinérant pour les divers sites d'accueil des gens du voyage de la Métropole</p>	<p>La MEL n'est pas partie prenante du projet de Centre Social Itinérant, qui dépend de ses partenaires.</p>
Autres observations	<p>Rejet des modalités de concertation</p>	<p>Par délibération du 15 octobre 2021, le Conseil de la MEL a décidé le lancement d'une concertation préalable pour associer le public à la mise en place du plan métropolitain. À travers cette concertation, la MEL a souhaité associer les habitants à la compréhension des choix qui gouvernent les futurs projets d'accueil et d'habitat des gens du voyage.</p> <p>Cette concertation entendait non seulement informer l'ensemble des intéressés par la mise</p>

⁴ Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté

		<p>à disposition d'un fonds documentaire mais elle visait également à recueillir l'avis de tous les participants, notamment sur la plateforme de participation citoyenne et lors de réunions publiques dédiées qui seront organisées.</p> <p>L'ensemble des modalités de publicité, d'information et de participation prévus par délibération ont été respectés.</p>
	<p>Craintes de perte de valeur des biens immobiliers situés à proximité des localisations proposées</p>	<p>Un certain nombre de remarques font état de craintes sur l'éventuelle dépréciation de la valeur vénale des biens immobiliers situés à proximité des localisations pressenties pour la réalisation des futurs projets d'accueil et d'habitat pour les Gens du Voyage.</p> <p>La valeur vénale n'a pas de définition légale mais elle correspond au montant qu'un propriétaire pourrait obtenir par la vente de son bien.</p> <p>Les dommages permanents créés par l'existence même d'ouvrages publics ouvrent droit à réparation. Seuls les préjudices ayant traits à une notion de trouble « anormal et spécial » sont pris en compte.</p> <p>Seules les opérations d'habitat ont vocation à être implantées en tissu résidentiel. S'agissant de projet à vocation d'habitat, le choix de leur implantation doit tenir compte de plusieurs critères tels que : le règlement du plan local d'urbanisme, la domanialité, l'accessibilité, la disponibilité des réseaux etc. Ces derniers doivent être situés dans des secteurs constructibles et en zone urbanisée.</p> <p>Une attention particulière sera accordée aux partis pris d'aménagement ainsi qu'au traitement paysager des différentes opérations pour permettre une insertion favorable dans l'environnement.</p>

B. Détail des propositions du public

Module 1 : Cohérence territoriale			
Thématiques abordées	Propositions du public	Prise en compte	Motifs de la décision
Cohérence territoriale	Favoriser la création d'équipements intercommunaux pour les Gens du Voyage	OUI	<p>Dans chaque département, un schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés par défaut les équipements destinés à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage.</p> <p>Il appartient ensuite à l'EPCI compétent de mener un travail de territorialisation et de mutualisation des besoins suite à la réalisation d'un diagnostic approfondi.</p> <p>L'intercommunalité est vivement encouragée. Elle a déjà permis par le passé la réalisation de plusieurs équipements d'accueil tels que l'aire intercommunale de Roncq - Halluin – Tourcoing – Neuville-en-Ferrain. Elle est également consacrée dans le Schéma Départemental du Nord 2019-2025 qui prescrit, par exemple, la réalisation d'une aire de passage intercommunale au profit des communes de Santes et Haubourdin.</p>
	Respecter un équilibre entre les différents territoires de la MEL	NON	<p>Le schéma départemental prévoit, après évaluation préalable des besoins et de l'offre existante sur le territoire, les secteurs géographiques d'implantation ainsi que les communes où doivent être réalisés par défaut les équipements d'accueil et d'habitat pour les Gens du Voyage.</p> <p>Sont également pris en compte la fréquence et la durée des séjours, les possibilités de scolarisation des enfants, l'accès aux soins et l'exercice des activités économiques dans la définition des obligations prescrites par le schéma.</p> <p>Ce sont donc les besoins qui sont privilégiés indépendamment de la taille des communes.</p>
	Éviter la multiplication des sites trop proches les uns des autres	OUI	<p>En vue d'une gestion optimale, une attention particulière sera donnée à l'implantation des futurs équipements d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage.</p> <p>Cette volonté d'éviter d'implanter des équipements trop proches les uns des autres se heurte toutefois aux disponibilités foncières et notamment à la</p>

			rareté du foncier public disponible et opérationnel, principalement en milieu urbain.
	Éviter d'implanter dans des communes des aires qui impactent le territoire des communes voisines	NON	Les limites communales ne constituent pas un critère utile aux choix d'implantation d'un futur équipement Gens du Voyage, seule l'opérationnalité du foncier et sa capacité à être rapidement mobilisé sont regardées.
	Éviter d'implanter des aires d'accueil dans des lieux déjà surchargés	NON	Les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés par défaut chaque équipement sont prescrits par le schéma. Il ne peut être envisagé pour une commune de surseoir à son obligation au motif qu'elle soit déjà surchargée.
	Transformer les aires d'accueil actuelles plutôt que d'en créer de nouvelles en ville	NON	<p>Si quantitativement, la MEL peut se prévaloir d'un nombre d'équipement non négligeable, cette offre reste insuffisante pour accueillir les groupes régionaux qui pratiquent l'itinérance dans nos villes. Le stationnement illicite en est la principale conséquence.</p> <p>Les efforts doivent donc se poursuivre pour mettre en œuvre les obligations prescrites par le schéma.</p>

Module 1 : Cohérence territoriale - Cohérence avec les autres politiques portées par la MEL -			
Thématiques abordées	Propositions du public	Prise en compte	Motifs de la décision
Mobilité	<p>Éviter de supprimer des parkings au profit d'un projet Gens du Voyage. Cela est incohérent avec la politique de développement des modes doux dans les déplacements</p> <p><u>Ex :</u> Le site proposé sur Wasquehal implique la suppression d'un parking, frein à l'utilisation du TER et au recours au covoituring alors que le quartier, en pleine expansion économique, nécessite de plus en plus d'espaces de stationnements et de transports collectifs</p>	NON	<p>La MEL porte une politique de mobilité qui encourage l'évolution des modes de déplacements à travers notamment l'utilisation des transports collectifs.</p> <p>Dans ce cadre des actions sont entreprises pour organiser le transport des personnes, la circulation mais aussi le stationnement.</p> <p>Les besoins des métropolitains formulés dans la cadre de la présente concertation sont pris en compte. Des investigations complémentaires vont être opérées de façon à vérifier qu'il n'existe pas de solution alternative à celle proposée sur le parking de la gare de Croix-Wasquehal.</p>
Environnement	Éviter d'installer des aires nuisant à la qualité environnementale de sites préservés pour alimenter la réserve en eau du territoire.	NON	La MEL s'est engagée pour protéger et préserver durablement la ressource en eau du territoire en limitant notamment l'artificialisation du périmètre de l'Aire d'alimentation des captages (A.A.C).

	<p><u>Ex:</u> Le projet de Sainghin – Wavrin, toutes deux « communes gardienne de l'eau » impacte le secteur préservé des Weppes et classé en champs captants.</p>		<p>La mise en œuvre de certaines politiques publiques nécessite cependant de requérir du foncier, y compris dans des communes « Gardiennes de l'eau ». De manière dérogatoire, certaines constructions peuvent y être autorisées. Le Secrétaire Générale de Préfecture l'a d'ailleurs rappelé lors de la Commission consultative départementale des gens du voyage du Nord du 3 décembre 2021.</p> <p>Ainsi, afin de faciliter l'émergence des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage, les projets d'aire de passage, sommairement aménagés, pourront être autorisés sur les secteurs de champs captants comportant des enjeux de faible et de moyenne intensité.</p>
Agriculture	<p>Éviter d'empêter sur les terrains agricoles et les plaines. Certaines propositions foncières sont incohérentes avec la promotion du circuit-court faite par la MEL, les agriculteurs faisant souvent de la vente directe ; avec l'un des axes forts du PLU qui est de limiter l'emprise sur les terres cultivées et de développer le concept d'une MEL "grande métropole agricole"</p>	NON	<p>Agriculture et agroalimentaire sont des pans majeurs de l'économie métropolitaine. Soucieuse de protéger et de valoriser les espaces agricoles et naturels de son territoire, actions et outils ont été mis en place par la MEL pour répondre à cet enjeu.</p> <p>Ainsi en zone A et N des PLU, secteurs inconstructibles par nature, ne peuvent être autorisés que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs ou à des services publics (CINASPIC). Pour faciliter l'émergence des projets d'équipements gens du voyage, la loi ALUR⁵ est venue insérer de nouvelles dispositions dans le code de l'urbanisme en autorisant de façon dérogatoire dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), la réalisation d'aires pour les gens du voyage et de terrains familiaux locatifs.</p> <p>Si les équipements de passage, eu égard à la superficie de l'emprise foncière nécessaire, peuvent difficilement être fléchés en zone urbaine, la MEL demeure attentive à ce que les projets d'habitats le soient majoritairement. Des études</p>

⁵ LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

			doivent donc être menées au sein des communes de Wervicq et de Linselles pour identifier des localisations alternatives en vue de la réalisation des projets d'habitat adapté.
--	--	--	--

Module 2 : Avis et contributions sur les sites proposés				
Thématiques abordées	Propositions du public	Prise en compte	Motifs de la décision	
Croix	Accessibilité et Desserte	Au fond du terrain de l'ex site RECHIM, le long de la voie ferrée avec un accès simple par la rue Jean Monnet, ce qui ne gênerait pas les riverains. La rue est en double sens, avec un giratoire permettant un demi-tour aisément pour les caravanes.	OUI	La remarque est prise en considération et sa faisabilité sera étudiée dans le cadre de l'aménagement du projet d'habitat adapté.
		Un parking relais à la gare Croix Wasquehal serait aussi le bienvenu pour désengorger le stationnement qui se tend avec tout ce qui est construit et va se construire.	NON	La construction d'un parking relais ne relève pas de la politique des gens du voyage mais de la politique mobilité. La stratégie de la MEL est notamment d'accroître l'offre en stationnement, dite « aires relais » au sein de certains pôles d'échanges multimodaux en fonction des besoins identifiés.
		Proposer un site moins éloigné des transports en commun et des axes routiers déjà saturés.	NON	La localisation proposée se situe en zone urbaine et constructible. Les transports collectifs sont facilement accessibles.
	Intégration dans le tissu local	Réaliser une opération d'habitat adapté attrayante pour une intégration réussie au sein du quartier	OUI	Une attention particulière sera accordée à l'aménagement de l'opération d'habitat adapté pour assurer une intégration harmonieuse du projet dans son environnement.
		Associer tous les habitants à la transformation du quartier	OUI	L'association des riverains en amont de la réalisation de l'opération d'habitat adapté participera à la réussite du projet.
		Installer une station V'Lille	NON	L'installation d'une station V'Lille ne relève pas de la politique des gens du voyage mais de la politique mobilité.

	Traitement paysager	Construire un petit parc à proximité pour l'ensemble des habitants du quartier	NON	La construction d'un parc ne relève pas de la politique des gens du voyage.
Bauvin	Vivre ensemble	Créer des lieux de vies communs pour éviter la ghettoïsation.	OUI	La remarque est prise en considération et sa faisabilité sera étudiée dans le cadre de l'aménagement du projet d'habitat adapté.
		Réduire la vitesse rue du Creusot pour que la traversée du quartier se fasse sans danger	NON	La fixation des limitations de vitesse sur une voie communale relève de la compétence de l'autorité de police de la circulation conférée au maire.
		Organiser une braderie dans la rue	NON	C'est la commune qui est compétente pour autoriser l'organisation de manifestations sur son territoire.

	Autres observations	Utiliser le terrain proposé comme parking pour les usagers de la gare	OUI	La localisation proposée s'inscrit dans le cadre d'une opération globale d'aménagement prévoyant en complément de la réalisation de l'opération d'habitat adapté la réfection d'un parking pour les usagers de la gare.
--	----------------------------	---	------------	---

	Accessibilité et Desserte	Favoriser les sites à proximité du métro ou des transports en commun	OUI	Le site retenu, situé route d'Arras, offre un accès aisément aux transports collectifs (lignes de bus et métro).
		Entretenir les infrastructures routières	NON	L'entretien des infrastructures routières ne relève pas de la politique des gens du voyage.
		Créer des ouvertures à différents endroits du site permettant un passage aisément	OUI	La remarque est prise en considération et sa faisabilité sera étudiée dans le cadre de l'aménagement du projet d'habitat adapté.
Faches-Thumesnil	Intégration dans le tissu local	Morceler l'implantation : plutôt que 11 logements sur un site, une implantation sur plusieurs sites (6+5, ou 4+4+3, si la limite de 11 est maintenue)	NON	Le morcellement de l'implantation des logements n'est pas possible car un seul des 4 sites a été retenu.
		Garantir un enseignement adapté pour les enfants des ""gens du voyage"" : réduire les effectifs dans les classes, former les enseignants en place, ouvrir des classes/postes pour des enseignants déjà formés	NON	La MEL ne peut se prononcer sur la réduction des effectifs dans les classes. Néanmoins l'implication de tous les partenaires concernés (Commune, CCAS, Education nationale etc.) en amont du projet participera à la réussite de l'opération.
		Faire co-décider les habitants	NON	Les riverains seront consultés en amont de la réalisation de l'opération d'habitat

			adapté, cependant la décision revient aux élus du conseil métropolitain.
	Faire signer une charte de bonne intégration	NON	S'agissant d'un projet d'habitat adapté, les futurs résidents se verront attribués le logement à l'issue d'une commission d'attribution logement après étude de leur dossier. Titulaires d'un bail, les preneurs seront soumis au respect des obligations qui lui incombent en tant que locataire.
	Nouer un lien direct entre les Gens du voyage et les services municipaux plutôt que la MEL, dont l'échelon est trop lointain	NON	Il appartient en effet aux services de la commune de créer un lien de proximité avec l'ensemble de ses habitants pour contribuer à la réussite du projet sur le long terme. Néanmoins la création, l'aménagement, l'entretien, et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux est une compétence métropolitaine.
	Inclure ces sites dans des sites industriels, éviter la proximité des habitations pour éviter les conflits	NON	Le schéma départemental prescrit la réalisation de 11 unités de logement en habitat adapté sur la commune de Faches-Thumesnil. Le choix d'implantation des lieux dédiés à l'accueil et l'habitat doit tenir compte de plusieurs critères tels que : le règlement du plan local d'urbanisme, la domanialité, l'accessibilité, la disponibilité des réseaux etc. S'agissant des projets à vocation d'habitat, ces derniers doivent être situés dans des secteurs constructibles et en zone urbanisée ou à proximité de préférence pour permettre une inscription favorable dans l'environnement (accès aux équipements scolaires, sociaux et culturels etc.).
Traitement paysager	Réaliser un inventaire de la biodiversité Route d'Arras et Rue Anatole France pour éviter de raser tous les arbres qui servent à la faune locale. Mettre en œuvre la démarche "éviter, réduire, compenser".	NON	Il n'est pas prévu de réaliser l'inventaire suggéré. Néanmoins, indépendamment du choix final qui serait fait en termes de localisation, le projet d'habitat adapté sera circonscrit à la parcelle visée dans le cadre de la concertation. Aucun empiètement ne sera envisagé sur les parcs voisins qui conserveront leur vocation.
	Ne pas empiéter sur les parcs ou plaine situés à proximité des localisations proposées.	OUI	
	Garantir les espaces verts. Créer des espaces verts autour du groupe de 11 logements, voire même	OUI	Une attention particulière sera accordée au traitement paysager du des habitats adaptés afin de veiller à une intégration

		<p>séparer ces logements par d'autres constructions et espaces.</p>		harmonieuse du projet dans son environnement.
		<p>Favoriser le site rue d'Arras, cet espace propriété de la MEL étant déjà bétonné. Ne pas artificialiser les sols</p>	OUI	Le site retenu est celui situé route d'Arras.
		<p>Adapter la gestion des déchets aux abords du site : prévoir dans l'aménagement un espace suffisant (et intégré le mieux possible au paysage), donner accès à des conteneurs, dégager du temps pour la collecte/le recyclage des encombrants et déchets ménagers</p>	OUI	<p>La remarque est prise en considération. Le site sera greffé à la collecte régulière des déchets ménagers. Une sensibilisation au tri pourra être effectuée en amont.</p> <p>La question de la gestion des déchets pourra, si nécessaire, faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la gestion adaptée qui sera mise en place pour ce site.</p>
		<p>Prévoir des aménagements permettant de casser l'effet "parking" et augmenter l'effet ""petit lotissement »</p>	OUI	<p>S'agissant d'un projet à vocation d'habitat, il est envisagé la création de 11 unités de logements avec la possibilité de stationner une caravane sur chacune des parcelles individualisées.</p>
		<p>Faire en sorte que l'espace aménagé se fonde le plus possible dans le décor</p>	OUI	<p>Une attention particulière sera accordée à l'aménagement de l'opération d'habitat adapté pour assurer une intégration harmonieuse du projet dans son environnement.</p>
Vivre ensemble		<p>Présenter le projet aux habitants en amont et tenir compte réellement de leurs avis.</p>	OUI	<p>Véritable gage de réussite du projet, les riverains seront associés en amont de la réalisation de l'opération d'habitat adapté.</p>
		<p>Demander aux bénéficiaires quels sont leurs besoins.</p>	OUI	<p>La prescription du schéma faite à la commune de Faches-Thumesnil résulte de l'engagement d'un diagnostic préalable des besoins.</p> <p>Le concept d'habitat adapté veut que les familles prennent part à chacune des étapes de l'opération d'habitat, ce depuis la phase de conception et à la condition première qu'elles adhèrent au projet.</p>
		<p>Garantir la propreté des sites</p>	OUI	<p>Les opérations d'habitat adapté sur les communes abondent la programmation de logements très sociaux financés en PLAI adapté. L'octroi de la subvention spécifique PLAI induit la mise en place d'une gestion locative adaptée.</p>
		<p>Veiller au respect des règles de la vie en collectivité et de tranquillité publique</p>	OUI	<p>L'accompagnement des familles mis en place dans le cadre de la gestion locative adaptée (GLA) ne se limite pas à la dimension du logement. Elle prévoit de</p>

				s'intéresser aux effets de la cohabitation dans un environnement régi par des règles de vie en communauté, aux interactions avec le quartier, avec la ville dans toutes ses dimensions.
	Mettre en place une structure d'accueil pour aider la cohabitation et favoriser la mixité sociale	NON		En complément de la Gestion Locative Adaptée qui sera mise en place par le bailleur social, les différents services de la commune seront étroitement associés à la vie du projet. Il n'est cependant pas envisagé de réaliser une structure d'accueil spécifique.
	Favoriser une durée d'installation longue, chacun trouvera plus facilement un intérêt dans le respect mutuel.	OUI		Les opérations d'habitat adapté sont assimilées à des logements sociaux. La durée d'un bail pour un logement social est fixée pour une durée indéterminée.
	Inclure le projet dans Thumesnil pour dynamiser le quartier	OUI		Le site retenu est celui situé route d'Arras.
	Prévoir une scolarisation des enfants adaptée et accompagnée pour que les enfants soient aidés dans l'apprentissage du vivre ensemble et dans le respect du rythme des uns et des autres (qui peut être très différent)	OUI		L'implication de tous les partenaires concernés (Commune, CCAS, Éducation nationale etc.) participe de la réussite du projet.
Autres observations	<p>Site Avenue du Général Leclerc :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Avantages</u> mis en exergue dans les différentes contributions : proximité des commerces, surface en dur, espace vert, très bien desservie par les transports collectifs. ➤ <u>Inconvénients</u> mis en exergue dans les différentes contributions : éloigné des écoles, situé sur un axe où la circulation est déjà saturée, aucun espace de loisirs à proximité, entrée du terrain étroite non adaptée à la circulation de véhicules longs, éloigné des équipements municipaux, quartier pavillonnaire entraînant un risque de dévalorisation des biens immobiliers, crainte d'une occupation illicite de la plaine Mandela qualifiée de « dernier espace vert de la commune, présence de pylônes électriques et ligne à haute tension, présence de catiches dans le sous-sol entraînant la mise en péril des constructions actuelles si d'éventuels travaux. 	OUI	<p>L'ensemble des remarques est pris en considération dans l'analyse qui sera effectuée pour déterminer le choix de l'implantation retenue.</p> <p>Le site retenu est celui situé route d'Arras.</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Avantages</u> mis en exergue dans les différentes contributions : proche des écoles, permettrait de maintenir 1 nombre suffisant d'élèves dans les écoles et de redynamiser les commerces du quartier de Thumesnil. ➤ <u>Inconvénients</u> mis en exergue dans les différentes contributions : quartier résidentiel, secteur davantage propice à l'agriculture urbaine, rue exiguë, zone indiquée comme se trouvant dans le jardin d'une personne. 	
	<p>Site Route d'Arras</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Avantages</u> mis en exergue dans les différentes contributions : proximité du métro des transports collectifs, foncier public, impact environnemental faible, accessibilité et desserte favorable. <p>Site Chemin de Templemars</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Avantages</u> mis en exergue dans les différentes contributions : site le plus accessible. ➤ <u>Inconvénients</u> mis en exergue dans les différentes contributions : éloigné des écoles, crainte de la suppression de l'accès piétonnier à Auchan et de l'augmentation en conséquence de l'utilisation de la voiture, suppression de l'un des parkings de la clientèle du magasin Auchan. 	

Hem	Accessibilité et Desserte	Écarter la proposition foncière compte tenu de la trop grande proximité du site avec la voie rapide et de grande circulation (avenue de l'Europe) ce qui constitue un danger potentiel pour les futurs résidents comme pour les véhicules usagers de la route.	NON	La section concernée par l'emprise du projet d'habitat adapté n'est pas classée « route à grande circulation » au titre du code de la route et ne dispose pas du caractère de route express défini par l'article L. 151-2 du code la voirie routière. En lien avec la réalisation des aménagements envisagés sur la route métropolitaine M6d, la question de l'accessibilité au terrain pressenti pour le projet d'habitat adapté nécessitera des études approfondies pour garantir la sécurité de tous.
		Prendre en compte la relation à la mobilité des gens du voyage. Les entrées et sorties de caravanes pourraient être accidentogènes.	NON	La commune de Hem s'est vue prescrire par le schéma départemental la réalisation d'une opération de 11 unités de logement. Cette typologie d'équipement vient répondre au besoin d'ancrage des familles Gens du Voyage observé sur le territoire métropolitain. S'agissant d'un projet à vocation d'habitat, aucun flux de caravanes n'est à craindre.

	Intégration dans le tissu local	Proposer un site plus proche du centre-ville et de toutes les commodités (commerces, écoles etc.)	NON	Le site est classé en zonage UCO4.2 au plan local d'urbanisme (tissu résidentiel intermédiaire). Le projet d'habitat adapté y est donc réalisable. Par ailleurs, il n'est pas très éloigné des différentes commodités.
		Rediriger le public Gens du Voyage vers l'offre d'habitat social déjà existante au sein de la ville.	NON	À l'issue d'un diagnostic préalable des besoins, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage vient préciser les différentes typologies d'équipements à créer ainsi que leur secteur géographique d'implantation. Pour la commune de Hem, la prescription porte sur la réalisation d'une opération de 11 unités de logement. Elle ne peut s'y soustraire en redirigeant le public Gens du Voyage vers l'offre déjà existante en habitat social classique.
		Proposer un site excentré dans des zones périphériques éloignées des habitants afin qu'il y ait le moins possible de nuisances pour les habitants de la commune.	NON	Les projets à vocation d'habitat doivent être situés dans des secteurs constructibles et en zone urbanisée ou à proximité de préférence pour permettre une inscription favorable dans l'environnement (accès aux équipements scolaires, sociaux et culturels etc.). Il ne peut donc être envisagé de proposer une localisation excentrée.
		Ne pas faire de « camps » spécifiques, mais plutôt une multitude d'emplacements dispersés en petites unités dans la ville, afin d'inciter l'intégration dans le tissu local.	NON	La multitude d'emplacements dispersés en petites unités dans la ville n'est pas possible car un seul site a été retenu pour la commune de Hem.
	Traitement paysager	Laisser le site en l'état afin de préserver la biodiversité.	NON	Le site est classé en zonage UCO4.2 au plan local d'urbanisme est destiné à un aménagement en tissu résidentiel intermédiaire.
		Transformer le site en espace vert pour les habitants du quartier	NON	Il ne s'agit donc pas d'une zone destinée à la création d'un espace naturel à préserver ni d'un secteur de parc.
		Transformer l'avenue de l'Europe en axe à double sens avec piste cyclable et jardin public afin de réduire les nuisances.	NON	L'aménagement de la voirie ne relève pas de la politique des gens du voyage. En revanche des aménagements sont envisagés sur la route métropolitaine M6D et ont donné lieu à une concertation des habitants du 28 mars au 21 avril 2022 (plus d'informations ici). Aussi, le site étant concerné par un « secteur affecté par le bruit en tissu ouvert » du fait de sa proximité avec la voirie, des

			mesures d'isolation phoniques des constructions au titre du code de la construction et de l'habitation (CCH) devront donc être prises pour atténuer les nuisances.
Vivre ensemble	Opposition au choix de ce site eu égard aux nuisances potentielles générées par le mode de vie des gens du voyage et à des conditions d'intégration jugées difficiles en quartier résidentiel.	NON	<p>La commune de Hem s'est vue prescrire par le schéma départemental la réalisation d'une opération de 11 unités de logement. Ces prescriptions découlent d'une obligation légale. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'expression « gens du voyage » est à considérer et à interpréter avec beaucoup de nuances. Souvent empreint de représentation négatives, le terme « gens du voyage » désigne les citoyens dont le mode de vie est fondé à l'origine sur la mobilité et le voyage. Loin d'être homogène, le public des « gens du voyage » revêt des réalités sociales et économiques très diverses.</p> <p>L'association des habitants du quartier à la définition du projet participera de son intégration.</p>
	Former les Gens du Voyage aux règles de la vie en société.	OUI	<p>Cette proposition est déjà existante. Dans la mise en œuvre des projets d'habitat adapté, la MEL a recours à des MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pour mobiliser les expertises nécessaires à la conception d'une solution d'habitat mais aussi les expertises indispensables pour accompagner les familles vers et dans le logement.</p> <p>L'accompagnement des familles ne se limite pas à la seule dimension du logement. Cet accompagnement prévoit également de s'intéresser aux effets de la cohabitation dans un environnement régi par des règles de vie en communauté, aux interactions avec le quartier, avec la ville dans toutes ses dimensions.</p>

	Autres observations	Choisir un terrain plus adapté au type de construction que la MEL entend édifier.	NON	Si l'offre de terrain familial locatif public, tout comme les terrains de petit passage sont à privilégier sur des fonciers en périphérie des villes, il en est autrement pour l'habitat social. Les projets à vocation d'habitat doivent être situés dans des secteurs constructibles et en zone urbanisée pour permettre une insertion favorable dans l'environnement (accès aux équipements scolaires, sociaux et culturels etc.).
--	----------------------------	---	------------	--

La Bassée	Accessibilité et Desserte	Limiter la durée de stationnement dans l'aire de passage pour éviter la sédentarisation et garantir la salubrité	OUI	Le schéma départemental prescrit à la commune de La Bassée la réalisation d'une aire de grand passage. Les règles applicables en matière de gestion des aires de grand passage (AGP) sont strictement prévues par décret ⁶ . La durée de séjour du groupe est limitée et subordonnée à la signature d'une convention d'occupation temporaire. Sauf exception, la durée de chaque passage est de 2 semaines.
		N'autoriser l'accès à la zone qu'aux gens du voyage et fermer l'aire en leur absence	OUI	Les aires de grand passage sont des équipements de service public spécialement aménagés pour le stationnement et l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels.
		Éviter un accès par la rue de Lille et les rues avoisinantes, et le stationnement dans ces mêmes rues.	OUI	La remarque est prise en considération et sera étudiée dans le cadre de l'aménagement du projet si le foncier proposé est retenu. En effet, la concertation est prolongée pour cette commune.
		Contrôler systématiquement les entrées par une surveillance permanente par une délégation de service public	OUI	La gestion des aires de grand passage est une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre. La MEL a fait le choix de déléguer cette gestion à un prestataire dans le cadre d'un

⁶ Décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage

				marché public de service attribué pour 2 ans, renouvelable une fois. Tous les équipements d'accueil et de passage sont équipés d'un système de poutre permettant de réglementer l'accès des caravanes aux différents sites.
Intégration dans le tissu local	Faciliter l'implantation de nouveaux commerces alimentaires dans le secteur de La Bassée, notamment à l'entrée au niveau du rond-point du contournement	NON	L'implantation de nouveaux commerces alimentaires ne relève pas de la politique des gens du voyage.	
	Éviter de dénaturer les abords de la ville et éviter d'installer des aires en pleine campagne ou zone agricole	NON	La loi ALUR est venue insérer de nouvelles dispositions dans le code de l'urbanisme en autorisant de façon dérogatoire dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), la réalisation d'aires pour les gens du voyage et de terrains familiaux locatifs.	
	Rapprocher les sites des villes et villages pour garantir un accès aux services et aux commerces	NON	Les aires de grand passage nécessitent une superficie minimale de 4ha, emprise difficilement mobilisable en zone urbaine, et doivent se situées à proximité des grands axes routiers.	
	Proposer sur ce même site une aire de plus faible superficie	NON	Pour la commune de la Bassée, la prescription du schéma porte sur la réalisation d'une aire de grand passage. Les règles encadrant l'aménagement des aires de grand passage sont fixées par décret. « La surface d'une aire de grand passage est d'au moins 4 hectares » pour permettre l'accueil des grands groupes.	
Traitement paysager	Construire un système de sols absorbants des eaux pluviales	OUI	La remarque est prise en considération. L'infiltration sera privilégiée autant que possible pour respecter le cycle naturel de l'eau.	
	Prévoir des aménagements permettant de limiter les nuisances liées au bruit de la voie rapide	OUI	La remarque est prise en considération. Des études seront diligentées en amont du projet. Si nécessaires des aménagements spécifiques seront envisagés pour atténuer les nuisances sonores.	
	Préserver l'intimité du site en installant des buttes paysagères, en l'entourant de clôtures naturelles, d'espaces arborés	OUI	Une attention particulière sera accordée au traitement paysager du projet pour préserver l'intimité des futurs occupants du site.	

	Vivre ensemble	Installer des bennes permettant le tri sélectif	OUI	Le décret ⁷ relatif aux aires de grand passage prévoit « l'installation, sur l'aire ou à sa proximité immédiate, de bennes pour les ordures ménagères dont le ramassage est assuré au moins une fois par semaine pendant la période d'ouverture ou d'occupation ». Il stipule également la nécessité de prévoir « un accès au service de collecte des encombrants et à la déchetterie dans les conditions prévues pour ses habitants par l'EPIC ».
		Garantir la sécurité, la tranquillité, la sérénité de tous sur le site et à ses abords	OUI	Le séjour du groupe sur l'aire est subordonné à la signature d'une convention d'occupation temporaire. La convention d'occupation précise les obligations liées à l'occupation, au paiement, au respect du présent règlement intérieur, à la bonne utilisation des moyens nécessaires mis à disposition avant l'arrivée du groupe, au bon déroulement du séjour, à l'ordre, à la propreté et au nettoyage de l'aire et de ses alentours. Le stationnement est respectueux des riverains et de l'ordre public
		Renforcer la surveillance du site, par la mise en place de caméras de surveillance et de dispositifs type « voisins vigilants ».	NON	L'installation de la vidéosurveillance n'est pas envisagée à l'heure actuelle mais pourra être étudié ultérieurement. Par ailleurs, il n'appartient pas à la MEL d'encourager la mise en place de dispositif « voisins vigilants ».
		Élargissement des effectifs de gendarmerie et des patrouilles	NON	Cette compétence n'appartient pas à la MEL mais à l'État.
		Intervenir rapidement en cas de problème	OUI	Dans la cadre de la gestion des équipements, un service d'astreinte est disponible 24h / 24h.
		Prendre en compte les considérations de chacun, consulter les citoyens, et surtout les riverains, leur demander leur avis, les écouter, débattre avec eux.	OUI	À l'échelle de chaque projet, le public sera associé en amont de la mise en œuvre de l'opération.
	Autres observations	Privilégier un site sur La Bassée et non sur les communes d'Illies et de Salomé qui ne sont pas concernées par la loi Besson.	NON	Toutes les communes sont concernées par l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage mais seules les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma.

⁷ Décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage

					<p>En effet, dans chaque département, un schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés par défaut les équipements Gens du Voyage. Il appartient ensuite à l'EPCI compétent de mener un travail de territorialisation et de mutualisation des besoins.</p> <p>Un terrain d'implantation situé sur le territoire d'une autre commune que celle figurant au schéma départemental peut-être retenu à la condition qu'elle soit incluse dans le même secteur géographique d'implantation.</p>
		<p><u>Arguments en faveur</u> du choix du site : Proche des axes principaux (RN41 et RN47) permettant une fluidité lors des transferts, et accès facile à Lille, Lens, Béthune ; proximité des commerces</p> <p><u>Arguments contre le choix</u> du site : Site situé sur un axe au trafic déjà très dense, risque d'encombrer l'entrée de La Bassée ; zone inondable ; terrain agricole cultivé permettant de fournir une alimentation locale ; trop grande proximité avec les habitations, dénaturation de l'entrée de La Bassée, visibilité du site trop importante, conditions difficiles d'accès au site, coût important de réalisation dû aux travaux de voirie et de viabilisation, éloigné des services publics et équipements de la commune</p>	OUI	<p>Pour répondre le mieux possible aux besoins des gens du voyage, le choix d'implantation des lieux dédiés à l'accueil, à l'habitat et au passage doit tout d'abord prendre en compte les spécificités de leur mode de vie, notamment : l'attachement à la résidence mobile et la vie en groupe familial.</p> <p>L'identification des fonciers se fait ensuite généralement selon plusieurs critères tels que le règlement du plan local d'urbanisme (PLU) ; l'accessibilité routière ; la disponibilité des réseaux etc.</p> <p>Les conditions d'accueil pour le passage n'appellent pas la même exigence de proximité aux services, commerces et écoles, que les attentes des familles désireuses d'un habitat.</p> <p>Les aires de grand passage sont à privilégier le long des grands axes routiers pour faciliter les déplacements.</p> <p>L'ensemble des remarques est pris en considération. La concertation est ainsi prolongée pour cette commune.</p>	

La Madeleine	Intégration dans le tissu local	Proposer un accompagnement adapté aux futures familles résidentes		OUI	<p>Le projet de schéma prévoit la mise en œuvre et le développement de projet socio-éducatifs sur chaque équipement, sous le pilotage des collectivités.</p> <p>Le projet socio-éducatif a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs des champs sociaux, médico-sociaux, de l'insertion et de la scolarisation, de créer des passerelles</p>
---------------------	--	---	--	------------	--

				vers le droit commun ou d'élaborer des projets pour répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage en matière de domiciliation et d'accès au droit, de scolarité, de santé et d'insertion économique.
	Créer les conditions d'accompagnement en matière d'animation locale et prévoir un accueil spécifique au CCAS de La Madeleine.	OUI	L'implication des services communaux est un atout indéniable dans la réussite sur le long terme du projet. S'agissant d'un projet intercommunal, les services des 2 communes seront bien évidemment mobilisés.	
	Mettre en œuvre des partenariats avec les Centres sociaux et les associations locales	OUI	L'association de tous les partenaires institutionnels et associatifs mais aussi les riverains en amont du projet participera également la réussite de l'opération.	
Traitement paysager	Communiquer sur ce que les deux villes de La Madeleine et Saint André proposent de mettre en place sur les terrains nus restants aux autours de ce projet	OUI	Le projet de requalification de l'aire de Saint-André auquel viendra s'ajouter le projet de La Madeleine tiendra compte des partis pris envisagé dans le cadre du projet d'aménagement Basse-Deûle. Au-delà de l'ourlet boisé souhaité au pourtour du projet Gens du Voyage, il a été précisé qu'aucun accès au site ne serait autorisé par la rue Constantine y compris en phase chantier.	
	Prévoir un aménagement de référence sur le modèle d'un camping 3 ou 4 étoiles, pour permettre aux familles d'y vivre plusieurs mois.	NON	Les prescriptions techniques en matière d'aménagement sont établies par décret	
	Éviter des activités qui soient source de pollution (présence d'enfants et de familles)	OUI	Des études de sols ont d'ores et déjà été diligentées. Elles ont confirmé la compatibilité des sols au projet envisagé.	
Vivre ensemble	Participer localement au Centre Social Itinérant envisagé par l'État, les associations et la CAF	OUI	La remarque est prise en considération. Le Centre Social Itinérant pourra être associé à la construction du projet social envisagé au bénéfice des familles dans le cadre de la mise en place des PSE.	
Autres propositions	Éviter une consultation uniquement numérique.	OUI	Au délai de la consultation numérique, 4 ateliers territoriaux ont été menés dans le territoire. Des contributions papier ont également été reçues et intégrées au bilan.	
	Pour la construction de l'aire : associer dès le début des projets les représentations lilloises des 2 grandes associations de gens du voyage (ASNIT et ANGVC)	OUI	Dans chaque département, une commission consultative, comprenant notamment des représentants des communes et des EPCI concernés, des représentants des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens	

		pour co-construire le projet, avec les 2 villes concernées		du voyage, est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma.
		Créer un comité de pilotage incluant des représentants des gens du voyage et des riverains	OUI	Un projet intercommunal associant Saint-André et La Madeleine est actuellement porté par les 2 communes sur un terrain propriété de la MEL. Il sera présenté dans le cadre de prochaine Commission Départementale consultative pour validation, Commission au sein de laquelle sont notamment représentées notamment les associations locales (dont l'ASNIT et l'ANGVC) ainsi que des représentants des Gens du Voyage.
		Organiser une réunion publique dans le quartier concerné	OUI	Les futures familles résident seront associées à la co-construction du projet. Les partenaires et les riverains y seront également associés.
		Désigner des représentants des riverains	NON	
		Concrétiser rapidement ce projet grâce à un vrai portage politique qui associent les 2 communes, le terrain étant situé sur le territoire de la commune de Saint-André.	OUI	

Lille	Traitement paysager	Construire un terrain de jeu	OUI	La remarque est prise en considération et fera l'objet d'un échange avec les futures familles bénéficiaires pour avis sur l'opportunité d'un tel aménagement.
-------	---------------------	------------------------------	-----	---

Linselles	Accessibilité et Desserte	Privilégier un autre foncier compte tenu des problèmes de sécurité engendrés par la très grande proximité avec la rue des Wattines (rue très passante où circulent de nombreux poids lourds et infrastructures piétonnes et cyclables peu développées)	OUI	Agriculture et agroalimentaire sont des pans majeurs de l'économie métropolitaine. Soucieuse de protéger et de valoriser les espaces agricoles et naturels de son territoire, actions et outils ont été mis en place par la MEL pour répondre à cet enjeu.
	Traitement paysager	Privilégier un autre foncier compte tenu de l'impact écologique engendré par la localisation proposée (parcelle située sur une prairie naturelle permanente abritant des haies (puits de carbone et biodiversité), une mare classée en zone humide), et qui a une vocation agricole (pâturage)		Ainsi en zone A et N des PLU, secteurs inconstructibles par nature, ne peuvent être autorisé que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs ou à des services publics (CINASPI). Pour faciliter l'émergence des projets d'équipements gens du voyage, la loi ALUR est venue insérer de nouvelles dispositions dans le code de l'urbanisme en autorisant de façon dérogatoire dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), la réalisation d'aires pour les gens du voyage et de terrains familiaux locatifs.
		Privilégier un autre foncier car la zone est fréquemment inondée en cas de pluie.		
		Proposer un site moins excentré et plus proche des	OUI	Si les équipements de passage, eu égard à la superficie de l'emprise foncière

Intégration dans le tissu local	commodités (magasins, écoles...)		nécessaire, peuvent difficilement être fléchés en zone urbaine, la MEL demeure attentive à ce que les projets d'habitats le soient majoritairement. Des études doivent donc être menées au sein de la commune de Linselles pour identifier une localisation alternative en vue de la réalisation d'un projet d'habitat adapté.
	Proposer une localisation alternative compte tenu de la proximité directe de la parcelle proposée à un élevage (risques de nuisances sonores et olfactives)	OUI	
	Proposer un foncier alternatif sans impact écologique. La parcelle proposée est située sur une prairie naturelle permanente, abritant des haies (puits de carbone et biodiversité), une mare (classée en zone humide), et qui a une vocation agricole (pâturage)	OUI	
	Proposer un foncier alternatif car le terrain proposé est fréquemment inondé en cas de pluie	OUI	

Loos	Accessibilité desserte	Rapprocher le site du CHR pour permettre un accès plus aisément aux familles	NON	Aucun autre foncier public opérationnel ne se situe plus proche du CHR. La localisation proposée pour la réalisation d'une aire de séjour hôpital semble adaptée.
	Traitement paysager	Mettre des clôtures pour délimiter le site	OUI	Une attention particulière sera accordée au traitement paysager de tous les projets. Des aménagements spécifiques pourront être entrepris pour préserver l'intimité et la tranquillité des futurs résidents.
		Aménager une butte paysagère pour la tranquillité des gens du voyage	OUI	
	Vivre ensemble	Recueillir l'avis de l'IME	NON	La concertation publique menée dans le cadre du Plan Métropolitain est ouverte à l'ensemble des métropolitains. Les riverains, dont l'IME, seront associés à la construction du projet.
	Autres observations	Rapprocher le site de Loos et non de Wattignies.	NON	Les propositions de localisation sont soumises à un certain nombre de critères permettant d'apprécier leur pertinence. La proximité d'un site à une commune voisine ne saurait en faire partie d'autant plus que le schéma raisonne en termes de secteur d'implantation.
		Si le site proposé permet un accès facile à l'autoroute	OUI	Les remarques sont prises en considération.

		A25, il est toutefois, le terrain isolé et éloigné des services publics de proximité. L'aménagement d'un projet sur le site pressenti entraînerait la suppression du terrain de sport utilisé par l'IME.		Seule une infime partie du site désaffecté de l'université est visée par le projet Gens du Voyage.
--	--	--	--	--

Santes - Haubourdin	Accessibilité desserte	Choisir le terrain le plus proche des axes routiers (pas de communes à traverser pour accéder au site, avec un moindre impact sur le trafic habituel, ne nécessitant pas de destruction d'installations et permet de limiter l'impact financier).	OUI	Le site retenu est le plus proche des axes routiers.
		Éviter la route M341 car trop dangereuse (risque important d'accidents)	NON	Le site retenu est celui à proximité du port de Santes.
		Choisir un terrain dont les réseaux (eau, EU/EP, EDF, GDF) sont réalisés ou proches Choisir le terrain dont les voies d'accès sont faciles et carrossables	OUI	Le site retenu est celui à proximité du port de Santes.
		Créer un chemin cyclable et piéton le long de la M341 vers les 3 communes proches (Santes, Haubourdin, Emmerin et Santes)	NON	L'aménagement de la voirie ne relève pas de la politique des gens du voyage.
		Choisir un terrain entre Santes et Haubourdin pour respecter l'obligation incombeant aux communes et respecter la notion d'intercommunalité.	NON	Le schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés par défaut les équipements Gens du Voyage. Un terrain peut même être implanté sur le territoire d'une autre commune que celle figurant au schéma départemental à la condition qu'il soit situé dans le même secteur géographique d'implantation. Il n'est donc pas nécessaire de proposer une localisation plus proche de la commune d'Haubourdin pour que l'intercommunalité soit consacrée.
		Instaurer un lien permanent entre les usagers et les municipalités	OUI	Les services de la commune participeront à créer ce lien de proximité avec l'ensemble

	Intégration dans le tissu local			des habitants pour contribuer à la réussite du projet sur le long terme.
	Choisir l'implantation la plus proche des écoles, services de santé, supermarché, magasin de producteurs locaux, zone verte du parc de la Deûle	NON		L'identification des fonciers se fait selon plusieurs critères tels que le règlement du plan local d'urbanisme (PLU) ; l'accessibilité routière ; la disponibilité des réseaux etc. Les conditions d'accueil pour le passage n'appellent pas la même exigence de proximité aux services, commerces et écoles, que les attentes des familles désireuses d'un habitat. Les aires de passage sont à privilégier le long des grands axes routiers.
	Garantir l'information et la consultation des riverains plus ou moins proches du site retenu	OUI		À l'échelle de chaque projet, le public sera associé en amont de la mise en œuvre de l'opération.
	Prévoir une durée d'accueil permettant la scolarisation des enfants, valoriser les inscriptions à l'école	OUI		La durée de séjour maximum, est de trois mois consécutifs. Des dérogations, dans la limite de sept mois supplémentaires, peuvent être accordées par le gestionnaire sur justification, en cas de scolarisation des enfants notamment.
	Instaurer un seuil limité de places tenant compte de l'acceptabilité des riverains	NON		Les prescriptions sont fixées par le schéma départemental à l'issue d'un diagnostic préalable des besoins. Le schéma prescrit la réalisation d'une aire de passage intercommunale de 75 places aux communes de Santes et Haubourdin.
	Traitement paysager			
	Garantir la réalisation d'espaces verts	OUI		Une attention particulière sera accordée au traitement paysager de tous les projets. Des aménagements spécifiques pourront être entrepris pour préserver l'intimité et la tranquillité des futurs résidents.
	Garantir l'accès aux énergies	OUI		Indispensable, un accès aux fluides sera aménagé
	Veiller à une consommation d'eau raisonnable sur le futur site	OUI		Une sensibilisation à la bonne utilisation des fluides pourra être menée.
	Garantir la propreté des lieux avec des infrastructures de qualité (WC entretenus)	OUI		L'entretien des différentes infrastructures installées sur chaque site est prévue dans le cadre du marché de gestion.
	Garantir le respect de l'environnement paysager : absence de modification du paysage agricole et des projets de vie déjà établie par la commune (piste cyclable, voie piétonne), interdiction	NON		En zone A du PLU, secteurs inconstructibles par nature, ne peuvent être autorisés que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs ou à des services publics (CINASPIC). Pour faciliter l'émergence des projets d'équipements gens du voyage, la loi

	d'implantation d'un site sur un champ captant		<p>ALUR est venue insérer de nouvelles dispositions dans le code de l'urbanisme en autorisant de façon dérogatoire dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), la réalisation d'aires pour les gens du voyage et de terrains familiaux locatifs.</p> <p>Aussi, toujours pour faciliter l'émergence des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage, les projets d'aire de passage, sommairement aménagés, pourront être autorisés sur les secteurs de champs captants comportant des enjeux de faible et de moyenne intensité.</p>
Vivre ensemble	Lutter contre la peur de l'inconnu	OUI	<p>La sensibilisation à la politique d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage, avec notamment de l'association du public en amont de la mise en œuvre de l'opération, est un moyen d'aider à dissiper les craintes.</p>
	Mieux communiquer sur les modes de vie et aspirations de vie de chacun (itinérance et sédentarisation)	OUI	
	Garantir le calme et la tranquillité des lieux.	OUI	
	Élaborer un contrat ou règlement à destinations des gens du voyage comme des riverains pour faire connaître et respecter les droits et devoirs de chacun	OUI	
	Garantir la sécurité des lieux. Mettre en place un contrôle régulier des structures et des occupations.	OUI	
	Faire participer financièrement les utilisateurs	OUI	
Autres observations	Prendre en compte les précédentes concertations réalisées par les communes concernées	OUI	<p>La présente concertation porte sur les choix fonciers dévolus aux futurs équipements Gens du Voyage qui fait suite à la réserve générale de la commission d'enquête relative à la révision générale du PLU2.</p>
	Ne pas pénaliser l'activité agricole, faciliter le renouvellement des générations agricoles, préserver l'outil foncier qui assure une carrière agricole	NON	<p>Agriculture et agroalimentaire sont des pans majeurs de l'économie métropolitaine.</p> <p>Soucieuse de protéger et de valoriser les espaces agricoles et naturels de son territoire, actions et outils ont été mis en</p>

		<p>possible et économiquement viable.</p>		<p>place par la MEL pour répondre à cet enjeu.</p> <p>Ainsi en zone A et N des PLU, secteurs inconstructibles par nature, ne peuvent être autorisés que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs ou à des services publics (CINASPIC).</p> <p>Toutefois, la loi ALUR est venue insérer de nouvelles dispositions dans le code de l'urbanisme en autorisant de façon dérogatoire dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), la réalisation d'aires pour les gens du voyage et de terrains familiaux locatifs.</p>
		<p><u>Site n°1</u> : à proximité des deux centres villes, ne pose pas de problème de mitage de l'espace agricole, facilement accessible. Trop grande proximité avec les habitations, risque de nuisances sonores, visibilité directe vers l'aire, danger lié à la proximité avec la M341, baisse de la valeur des biens immobiliers, voie ferrée, piétons/vélos non sécurisées.</p> <p><u>Site n°2</u> : à proximité des commodités, aire verdoyante et clôturée, friche qui n'appartient à personne, accès au terrain déjà réalisé, couts d'aménagement plus faibles. Enclavé, accessible uniquement par l'Eurovélo 5 (chemin réservé piéton et cyclable, au parc de la Deûle, au parc Mosaic et au secteur nature de la Canteraine), occasionnera l'abattage d'arbres, pollution sonore et de l'air avec le surplomb de la route et proximité du rond-point)</p> <p><u>Site n°3</u> : aucun des critères imposés par la MEL ne sera respecté, parcelle située en pleine zone agricole, impact sur les éleveurs et contraintes d'accès pour les tracteurs, coût d'implantation exorbitant.</p>	OUI	<p>Le site n°1 est retenu. Il s'agit de celui à proximité du port de Santes.</p>

Wasquehal	Accessibilité desserte	Privilégier la réalisation d'un parking relais plutôt qu'un équipement pour les Gens du Voyage compte tenu de la proximité du site de la gare, des commerces, du centre-ville.	NON	La construction d'un parking relais ne relève pas de la politique des gens du voyage mais de la politique mobilité. La stratégie de la MEL est notamment d'accroître l'offre en stationnement, dite « aires relais » au sein de certains pôles d'échanges multimodaux en fonction des besoins identifiés.
------------------	-------------------------------	--	------------	---

	Privilégier une localisation autre compte tenu des difficultés en termes d'accessibilité routière et de l'absence de sécurité des passants (absence de trottoir et site accidentogène entrées et sorties de camions sur le secteur).	OUI	Eu égard aux stationnements illicites fréquents sur le secteur, l'accessibilité au site est rendue possible. La concertation est prolongée pour cette commune. Si l'implantation était retenue, des aménagements spécifiques seront réalisés pour garantir la sécurité des piétons.
Intégration dans le tissu local	Faire une opération d'habitat plutôt qu'une aire d'accueil, construire des logements durables, en dur, plutôt que des emplacements pour les caravanes	OUI	Le schéma départemental prescrit à la commune de Wasquehal la réalisation de 11 unités de logement en habitat adapté ou terrain familial locatif public. Les projets d'habitat permettent eux aussi le stationnement de la caravane.
	Privilégier un autre foncier car le site proposé est enclavé	NON	Le site se situe en secteur urbanisé, secteur propice à l'aménagement d'une opération d'habitat adapté ou de terrain familial locatif.
	Étudier un projet global d'aménagement du quartier englobant la gare et le parking devant la gare et les habitations existantes, éviter le tout minéral.	OUI	La remarque est prise en considération. Si le choix de l'implantation est retenu, le projet viendra s'intégrer dans l'environnement.
	Réduire la taille de l'aire et préserver une partie du parking	NON	La prescription porte sur la réalisation de 11 unités de logements en habitat adapté ou terrain familial locatif public. Chaque typologie de projet obéit à des règles spécifiques en matière d'emprise au sol minimale et d'aménagement fixées par décret.
Traitement paysager	Créer des espaces verts, des buttes paysagères.	OUI	Une attention particulière sera accordée au traitement paysager de chaque projet. Une intégration favorable dans l'environnement sera privilégiée pour garantir l'intimité de tous.
	Mettre en place une séparation visuelle et acoustique pérenne.	OUI	
	Créer une haie aux pourtours du site et des espaces paysagers et fleuris	OUI	
Vivre ensemble	Garantir le civisme et la propreté, faire respecter les restrictions d'eau en cas de sécheresse	OUI	L'équipement sera rattaché à un dispositif de gestion permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente et à une astreinte technique téléphonique quotidienne le bon fonctionnement de l'aire et l'entretien des espaces collectifs. Le gestionnaire veillera également au respect des règles de vie en société.
	Veiller au respect du voisinage déjà installé depuis longtemps	OUI	
	Travailler à une acceptation commune du projet auprès des riverains.	OUI	

	Autres observations	<p>Proposer une autre localisation compte tenu des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suppression d'un parking censé servir à la Gare, Pôle Emploi et aux activités économiques présentes et à venir, frein à l'utilisation des transports doux (TER) et au covoiturage alors que le quartier, en pleine expansion économique, nécessite de plus en plus de parkings et de transports collectifs ➤ 2 issues de secours de la salle de sport Le Square donnent directement sur le parking de la gare, mise en danger des usagers et salariés ➤ Droit de passage au bénéfice des entreprises avec accès et traversées directes du parking par un portillon existant, prévu dès la construction du parking ➤ Déjà beaucoup de projets d'envergure qui impactent la circulation vers la voie rapide urbaine, circulation compliquée avec le goulot d'étranglement du pont sous la gare ➤ Trop proche des zones d'accueil de Croix ➤ Zone de la gare peu sûre : peu de passage, impasse, tunnel sous la gare sombre, risques d'accidents pour les enfants à cause de la proximité avec la voie ferrée ➤ Fort risque de pollution du site (auparavant site industriel), site voisin qui a fait l'objet d'une dépollution ➤ Nuisances sonores liées à la voie ferrée et la proximité de 2 établissements bruyants (salle de sport et futur restaurant) ➤ Parking de la gare qui doit refléter une image en adéquation avec le développement économique et touristique (ex : tourisme brassicole), inquiétudes des commerçants présents à proximité. 	OUI	La concertation est ainsi prolongée pour cette commune.
--	----------------------------	---	------------	---

Wavrin / Sainghin-en-Wespes	Accessibilité desserte	Proposer une alternative foncière compte tenu de l'encombrement et de la dangerosité de la RN 41 (saturée et réputée très accidentogène, en particulier aux abords des ronds-points)	NON	<p>La proximité aux grands axes routiers est un critère nécessaire à l'identification d'un foncier destiné à l'aménagement d'une aire de passage.</p> <p>Des aménagements spécifiques seront réalisés si nécessaires pour faciliter l'accès au site et garantir la sécurité de tous.</p>
		Prévoir l'accès routier permettant une circulation appropriée ainsi que l'intervention des secours et une desserte interne.	OUI	<p>Par ailleurs, l'arrivée des groupes de Gens du Voyage s'effectue traditionnellement le dimanche pour ne pas générer davantage de trafic routier.</p>

		Ne pas créer un nouveau rond-point à proximité des pistes cyclables récemment créées pour faciliter l'accès des élèves au groupe scolaire Ste Marie de Beaucamps Ligny.	OUI	Les remarques sont prises en considération et leur faisabilité sera étudiée dans le cadre de l'aménagement du projet.
		Aménager le site qui ne permet aucun accès de mobilité piéton ou vélo pour se rendre sur Wavrin (Ex Lidl ou Match).	OUI	
		Prévoir une signalétique routière spécifique (panneau d'information)	OUI	La réalisation de chaque nouvel équipement donne lieu à l'implantation d'une signalétique spécifique permettant d'informer les futurs usagers du site.
		Prévoir une bonne signalétique routière et des infrastructures et aménagements de mobilité douce pour faciliter le franchissement de la RN41 : pont, passerelle, piste cyclable etc.	OUI	
Intégration dans le tissu local	Proposer un autre site car les conditions d'accès aux services publics et aux équipements des communes de Wavrin et Sainghin, assujetties à la loi Besson, sont totalement absentes du foncier retenu.	NON	Les conditions d'accueil pour le passage n'appellent pas la même exigence de proximité aux services, commerces et écoles, que les attentes des familles désireuses d'un habitat. La proximité aux grands axes routiers sera privilégiée pour l'identification d'un foncier destiné à l'aménagement d'une aire de passage.	
	Fournir aux gens du voyage les informations pratiques sur les services et commerces proposés sur la commune.	OUI	L'ensemble des informations utiles au séjour des Gens du Voyage sera relayée pour favoriser leur intégration au sein de la commune.	
	Création d'une déchetterie à proximité immédiate gratuite pour les gens du voyage afin de limiter les pollutions	NON	L'accès aux déchetteries est ouvert à l'ensemble des métropolitains. Une carte nominative sera établie pour chaque personne qui en fait la demande.	
	Amener les fluides (eau et énergie) sur le site choisi (coût important à prévoir)	OUI	La viabilisation d'un foncier en secteur agricole engendre des couts non négligeables.	
	Proposer un autre site car celui-ci se situe à l'écart des centres villes des 2 communes ayant l'obligation d'accueillir une aire pour les gens du voyage mais est proche de la commune de Fournes-en-Weppes qui,	NON	Le schéma raisonne en termes de secteur géographique d'implantation. Il est même possible de retenir un terrain d'implantation sur le territoire d'une commune membre autre que celle figurant au schéma, à la condition qu'elle soit incluse dans le même secteur géographique d'implantation.	

	compte tenu de son nombre d'habitants, n'a pas à répondre à cette exigence.		
	Garantir la sécurité des piétons : le supermarché Match à proximité immédiate risque d'entraîner la traversée extrêmement dangereuse de gens du voyage piétonniers.	OUI	La sécurité des usagers sera étudiée dans le cadre de l'aménagement du projet.
	Garantir la santé des futurs occupants : forte pollution engendrée avec des risques pour la santé des Gens du Voyage	OUI	Des études seront menées en amont du projet pour s'assurer de la compatibilité des sols et l'usage futur du projet d'habitat.
Traitement paysager	Création de buttes paysagères, de haies pour préserver l'intimité des futurs résidents ou un boisement de l'aire.	OUI	Une attention particulière sera accordée au projet pour préserver l'intimité de tous.
	Veiller à ce que le projet ne porte pas atteinte visuelle de la plaine des Weppes	OUI	
	Choisir un autre site car : - un traitement paysager ne suffirait pas à compenser l'artificialisation des terres agricoles sur le site proposé, pourtant sacrées par la MEL dans le PLU ; - l'impact paysager et environnemental que causerait un tel projet, à proximité immédiate de parcelles classées espaces naturels relais et espaces boisés classés - le site est classé en ZPPAUP ; - l'implantation d'une aire de passage à proximité de la zone maraîchère de Wavrin sera de nature à en rompre l'unité et à compromettre l'exercice de l'activité agricole biologique.	NON	En zone A du PLU, secteurs inconstructibles par nature, ne peuvent être autorisés que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs ou à des services publics (CINASPIC). La loi ALUR est venue insérer de nouvelles dispositions dans le code de l'urbanisme en autorisant de façon dérogatoire dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), la réalisation d'aires pour les gens du voyage et de terrains familiaux locatifs. Aussi, la réalisation des aires de passage, équipements sommairement aménagés, est autorisée sur les secteurs de champs captants comportant des enjeux de faible et de moyenne intensité.
	Prévenir les risques fréquents d'inondation sur la zone car terrain en contrebas des champs voisins.	OUI	La remarque est prise en considération. Une vigilance particulière sera accordée à ce point dans le cadre des études de faisabilité qui seront menées.

	Obtenir l'aval des voyageurs pour la localisation	OUI	<p>Dans chaque département, une commission consultative, comprenant notamment des représentants des communes et des EPCI concernés, des représentants des gens du voyage et des associations intervenant, est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma.</p> <p>Le projet d'aire de passage sera présenté à la prochaine Commission Départementale consultative pour validation, Commission au sein de laquelle sont notamment conviés des représentants des Gens du Voyage.</p>
	Choisir un autre site car il est très isolé et excentré	NON	<p>Les conditions d'accueil pour le passage n'appellent pas la même exigence de proximité aux services, commerces et écoles, que les attentes des familles désireuses d'un habitat.</p> <p>La proximité aux grands axes routiers est privilégiée.</p>
	Scolariser les enfants dans les écoles publiques des villages concernés. Impliquer les parents dans la vie scolaire le temps de leur passage.	OUI	<p>L'implication de tous les partenaires concernés (Commune, CCAS, Éducation nationale etc.) participe de la réussite du projet.</p> <p>La question de la scolarisation des enfants sera traitée dans le cadre de la mise en œuvre des Projets Sociaux Éducatifs (PSE).</p>
	Création de poste d'enseignants itinérants	OUI	La remarque est prise en considération et sera transmise aux partenaires concernés.
	S'assurer que les redevances dues par les gens du voyage profitant de l'aire soient payées et communiquer les montants et les recettes auprès des habitants de la commune.	OUI	Conformément à la législation en vigueur, l'aire sera rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente : la gestion des arrivées et des départs ; le bon fonctionnement de l'aire ; l'entretien des espaces collectifs ; la perception du droit d'usage.
	Que les futurs occupants payent un loyer ou impôt spécifique	OUI	Un règlement intérieur de l'aire est établi. Il régit les relations entre le gestionnaire et les occupants. Il précise notamment les conditions de séjour, les règles de vie en collectivité, ainsi que les droits et obligations réciproques des occupants et du gestionnaire.
	Limiter les incivilités (engagement à l'arrivée avec caution)	OUI	Le séjour sur l'aire est subordonné à l'établissement d'un état des lieux d'entrée et à la signature d'une convention
	Veiller au respect des infrastructures mises à disposition (sanitaires, accès à l'électricité...),	OUI	
	Contrôler le "turn-over" des bénéficiaires afin d'éviter la	OUI	

		sédentarisation et l'insalubrité.		d'occupation temporaire entre le gestionnaire et le preneur.
		Créer un comité d'échange avec des habitants et des gens du voyage pour nouer un dialogue	OUI	Des réunions seront menées en amont et à l'échelle de chaque projet pour associer Gens du Voyage et riverains à la réussite de l'opération.
Autres observations		Élaborer un plan qui ne tient pas compte des précédentes concertations : « <i>Il s'agit d'un déni de la démocratie car un avis défavorable avait été émis suite à la consultation des citoyens lors de l'enquête publique de 2019 du Commissaire enquêteur. Le précédent emplacement jouxtait le nouvel emplacement pressenti qui présente les mêmes caractéristiques mais en pire.</i> »	NON	<p>Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU2, et à la suite des réserves formulées par la commission d'enquête, l'intégralité des emplacements réservés inscrits pour la mise en œuvre de la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été supprimée.</p> <p>Jugés non satisfaisants lors de la phase d'enquête publique, la Commission d'enquête a souhaité que la MEL puisse revoir le positionnement de l'ensemble des équipements prévus en privilégiant la recherche de fonciers publics et en s'inscrivant dans une démarche collaborative et concertée.</p> <p>Cette réserve d'ordre générale induit la mise en place d'une nouvelle étape de concertation préalablement à la mise en œuvre de différents projets d'accueil et d'habitat des gens du voyage.</p> <p>La présente concertation, qui porte sur les choix fonciers dévolus aux futurs équipements Gens du Voyage, s'inscrit dans ce cadre.</p>
		Élaborer un plan qui crée un déséquilibre territorial au détriment des Weppes : 8 ha d'aires de passage, soit 700 caravanes sur les 800 prévues alors que les Weppes représentent 1/8 du territoire métropolitain et 4% de la population métropolitaine.	NON	<p>Le schéma départemental prévoit, après évaluation préalable des besoins et de l'offre existante sur le territoire, les secteurs géographiques d'implantation ainsi que les communes où doivent être réalisés par défaut les équipements d'accueil et d'habitat pour les Gens du Voyage.</p> <p>Le diagnostic réalisé dans le secteur des Weppes, relativement peu concerné par des familles en désir d'ancrage, fait état d'un besoin en aire de grand passage et de passage. Les prescriptions du schéma découlent de l'observation de ces besoins.</p>

Wervicq-Sud	Autres observations	Privilégier des terrains non cultivés ou en friche. La parcelle ciblée est une parcelle à usage agricole (fourrage pour la production laitière à proximité immédiate de l'exploitation)	OUI	En zone A du PLU, secteurs inconstructibles par nature, ne peuvent être autorisé que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs ou à des services publics (CINASPIC). Pour faciliter l'émergence des projets
-------------	----------------------------	---	-----	--

	Éviter l'artificialisation de terres agricoles situées en champs captants (incohérent avec le PAT),	OUI	<p>d'équipements gens du voyage, la loi ALUR est venue insérer de nouvelles dispositions dans le code de l'urbanisme en autorisant de façon dérogatoire dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), la réalisation d'aires pour les gens du voyage et de terrains familiaux locatifs.</p> <p>Si les équipements de passage, eu égard à la superficie de l'emprise foncière nécessaire, peuvent difficilement être fléchés en zone urbaine, la MEL demeure attentive à ce que les projets d'habitats soient majoritairement.</p> <p>Des études doivent donc être menées au sein de la commune de Wervicq pour identifier une localisation alternative en vue de la réalisation d'un projet d'habitat adapté.</p> <p>La concertation est ainsi prolongée pour cette commune.</p>
--	---	------------	--

Module 3 : Propositions foncières alternatives formulées			
Thématiques abordées	Propositions du public	Prise en compte	Motifs de la décision
Hem	« Réactiver les propositions de terrains non retenus : Aristide Briand et Avenue Delacroix »	NON	Les terrains figurant sur la liste des « sites non retenus » ont fait l'objet d'une analyse approfondie ayant conduit à les écarter au regard de contraintes juridiques, techniques et /ou opérationnelles. En conséquence, il ne peut être envisagé de réactiver ces propositions.
	« À la sortie de la M700 vers le chemin d'Audenaerde »		Le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Nord prescrit la réalisation de 11 unités de logement en habitat adapté sur la commune de Hem. Le choix d'implantation des lieux dédiés à l'accueil et l'habitat doit tenir compte de plusieurs critères tels que : le règlement du plan local d'urbanisme, la domanialité, l'accessibilité, la disponibilité des réseaux etc. S'agissant des projets à vocation d'habitat, ces derniers doivent être
	« Secteur Château d'Hem rue du Voisinage »		
	BC 0008		
	BC 0036		
	AM 0117		

	BH 0081		situés dans des secteurs constructibles et en zone urbanisée ou à proximité de préférence pour permettre une inscription favorable dans l'environnement (accès aux équipements scolaires, sociaux et culturels etc.). En l'espèce, les sites proposés sont des terrains agricoles exploités relavant de la propriété d'une personne privée. Ils sont par ailleurs éloignés de toutes les commodités offertes sur la commune. En conséquence, ces sites ne sauraient présenter un intérêt pour le développement d'un projet d'habitat adapté.
	« À intégrer dans le projet de construction de la Tribonnerie »	NON	Info sur ce projet ?
Wasquehal	Avenue Jean Paul Sartre AT0140	NON	Le choix d'implantation des lieux dédiés à l'accueil et l'habitat doit tenir compte d'un certain nombre de critères, notamment celui de la domanialité. Ce terrain bâti appartenant à un privé ne saurait donc présenter un intérêt pour le développement d'un projet de terrain familial locatif sur la commune de Wasquehal.
	Avenue Jean Paul Sartre Friche UIOM	NON	Ce foncier public se situe sur une friche industrielle successivement occupée par une usine de fabrication de produits chimiques puis par usine d'incinération des ordures ménagères. Suite à la désaffectation du site, des diagnostics environnementaux ont été réalisés pour analyser la qualité chimique des milieux du site. Les résultats ont démontré la présence de divers contaminants dans les sols superficiels rendant le site incompatible avec le développement d'un projet d'habitat. Les surcouts liés à la dépollution globale du site ne permettent donc pas de retenir cette proposition.
	Sentier du Laurier	NON	Les terrains figurant sur la liste des « sites non retenus » ont fait l'objet d'une analyse approfondie ayant
	Sentier du Canal	NON	

			conduit à les écarter au regard de contraintes juridiques, techniques et /ou opérationnelles. En conséquence, il ne peut être envisagé de réactiver ces propositions.
	« Friche ALDI »	NON	Le choix d'implantation des lieux dédiés à l'accueil et l'habitat doit tenir compte d'un certain nombre de critères, notamment celui de la domanialité. Le foncier public doit être privilégié tel que mentionné dans la réserve générale de la commission d'enquête relative à la révision du PLU2. C'est la raison pour laquelle la commune de Wasquehal a proposé le site propriété de la MEL dit du « parking de la gare de Croix-Wasquehal ». Le terrain de la « friche ALDI » appartenant à un privé ne saurait donc présenter un intérêt pour le développement d'un projet de terrain familial locatif sur la commune de Wasquehal.
Croix	Quartier Beaumont	NON	Faute d'indications précises permettant d'identifier la localisation proposée, cette proposition ne peut être étudiée.
	Avenue de l'Europe	NON	
Loos	AW 0274	NON	Le choix d'implantation des lieux dédiés à l'accueil et l'habitat doit tenir compte d'un certain nombre de critères et veiller au respect des servitudes liées au caractère du secteur. En l'espèce le foncier proposé figure au Plan d'Exposition aux Risques (PER) naturels prévisibles de mouvement de terrains eu égard à la présence de cavités souterraines.
	Réaliser une aire de 4Ha sur le site de l'ancienne prison de Loos	NON	S'agissant de la commune de Loos, la prescription porte sur la réalisation d'une aire de séjour hôpital de 25 places. Par ailleurs le site de l'ancienne prison de Loos est d'ores, propriété de l'administration pénitentiaire, est déjà affecté à la réalisation d'un autre type de projet.
Faches-Thumesnil	Parking du personnel d'Auchan	NON	Le site proposé est un terrain privé utilisé par le personnel du centre commercial à des fins de

			stationnement. En conséquence il ne peut être envisagé de changer l'affection de ce foncier au profit du développement d'une offre de 11 unités de logement en habitat adapté
	AV 0025	NON	<p>Le foncier est repris en zone UI au PLU2. Il s'agit d'une zone qui est occupée en tout ou en partie par des activités et dont la vocation industrielle doit être non seulement maintenue mais privilégiée et renforcée.</p> <p>Afin de préserver la vocation industrielle de la zone, les autres occupations du sol incompatibles avec son caractère y sont interdites telles que l'habitation.</p>
	AV 0035	NON	<p>En conséquence, ce foncier privé ne saurait convenir pour la réalisation d'un projet de 11 unités de logements en habitat adapté.</p>
	B 2794	NON	<p>Les sites sont repris en zone « Naturelle de Loisir (NL) » au PLU2. Il s'agit d'une zone naturelle équipée ou non à protéger. Tous les types d'occupation ou d'utilisation du sol sont interdits à l'exception des constructions et installations nécessaires à des équipements d'intérêt collectifs ou en lien avec l'exploitation agricole.</p>
	B 2754	NON	<p>Situés dans le périmètre de l'aire d'alimentation de captage, les sites sont également concernés par une réserve d'infrastructure.</p> <p>Des dérogations peuvent être envisagées uniquement pour les aires de passage, sommairement aménagées.</p>
	B 4143	NON	<p>Par conséquence, eu égard aux différentes contraintes techniques ainsi qu'aux règles d'urbanisme en vigueur, il ne peut y être envisagé la réalisation d'une opération d'habitat adapté.</p>
	B 4277	NON	<p>Le site est un terrain privé repris en zone « agricole (A) » au PLU2. Les</p>

			<p>zones agricoles sont des secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Seules les constructions et installations nécessaires à des équipements d'intérêt collectifs ou en lien avec l'exploitation agricole y sont autorisées.</p> <p>Des dérogations peuvent être envisagées uniquement pour les aires de passage, sommairement aménagées.</p>
	Au bout du parc des aubépines au bord de la voie ferrée	NON	<p>Faute d'indications précises permettant d'identifier la localisation proposée, cette proposition ne peut être étudiée.</p>
	Parking de la mairie	NON	<p>L'emprise du site proposé ne saurait suffire pour la réalisation d'une opération de 11 unités de logements en habitat adapté.</p>
Wavrin-Sainghin	Zone d'activité des Ansereuilles	NON	<p>Pas d'indications précises permettant d'identifier la localisation proposée. Le secteur est affecté au développement économique qui dispose par ailleurs de peu de capacité pour s'étendre au regard des restrictions imposées par les règles du PLU2.</p> <p>L'emprise nécessaire à la réalisation d'une opération de type « aire de passage » nécessite la mobilisation d'environ 2 hectares, superficie non disponible dans la zone d'activité concernée.</p>
La Bassée	À côté de l'entrepôt XXL PRD	OUI	<p>Ce foncier public qui semble répondre aux critères d'implantation nécessaires à la réalisation d'une aire de grand passage mérite de faire l'objet d'une étude approfondie.</p> <p>C'est pourquoi il est proposé dans un délai de 15 jours d'engager de nouvelles investigations pour analyser la solution alternative proposée par les habitants</p>
	Zone juste en face du McDo	NON	<p>Faute d'indications précises permettant d'identifier la localisation proposée, cette proposition ne peut être étudiée.</p>

	Près du collège de La Bassée	NON	Faute d'indications précises permettant d'identifier la localisation proposée, cette proposition ne peut être étudiée.
	Friche Saint Sauveur à Lille	NON	<p>Toutes les communes sont parties prenantes de la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Mais seules les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma. Il est possible de retenir un terrain d'implantation pour la réalisation d'un équipement Gens du Voyage sur le territoire d'une commune membre autre que celle figurant au schéma départemental, à la condition qu'elle soit incluse dans le même secteur géographique d'implantation⁸.</p> <p>En conséquence cette proposition d'implantation en réponse aux obligations prescrites à la commune de La Bassée ne saurait être retenue.</p>
Santes - Haubourdin	Friche LEVER	NON	<p>Ce foncier se situe sur une friche industrielle. Les divers contaminants contenus dans les sols superficiels rendent le site incompatible avec le développement d'un projet d'habitat.</p> <p>Les surcouts liés à la dépollution du site ne permettent pas de retenir cette proposition.</p>
	Demande de prise en considération des terrains privés appartenant aux gens du voyage	NON	<p>S'ils constituent un enjeu pour les collectivités compte tenu du fait qu'ils participent au développement de l'offre d'habitat sur le territoire de la MEL, les terrains privés appartenant ou occupés par des gens du voyage ne sauraient constituer une réponse aux prescriptions fixées par le schéma départemental à l'égard des communes obligatoirement concernées.</p> <p>Les terrains privés se distinguent des terrains familiaux locatifs publics dans la mesure où ils ne sont pas assimilés à un équipement public et ne sont pas</p>

⁸ Article 2 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifié par la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 - art. 1

			réalisés par et pour le compte d'une collectivité.
Linselles	127 Rue Robert Descamps	OUI	Site à étudier dans le cadre de la nouvelle concertation ouverte avec la commune
	ZAC des Wattines – AB43, AB40 et AB50	OUI	AB43 est située en zone A mais sur une parcelle en friche Site à étudier dans le cadre de la nouvelle concertation ouverte avec la commune
	Route de Wervicq AA36, AA84, 85 et 72	OUI	AUDm UE Site à étudier dans le cadre de la nouvelle concertation ouverte avec la commune
	Pavé du Stemberg Le Belcan AB138	OUI	Parcelle propriété du CCAS mais enclavée sans accès possible Site à étudier dans le cadre de la nouvelle concertation ouverte avec la commune
Wervicq-Sud	Rue de Linselles – 0A1011	OUI	Site à étudier dans le cadre de la nouvelle concertation ouverte avec la commune
	Avenue Fleur de Lin - 0A4231	OUI	Site à étudier dans le cadre de la nouvelle concertation ouverte avec la commune
	Rue Saint-Joseph – ZC11, 12 et 13	OUI	AUDm dont l'une des parcelles est propriété de la commune Site à étudier dans le cadre de la nouvelle concertation ouverte avec la commune



C. Liste exhaustive des contributions

1. Commune	2. 🚎 Accessibilité / desserte	3. 🏠 Intégration dans le tissu local	4. 🌳 Traitement paysager	5. 🤝 Vivre ensemble
Faches-Thumesnil			<p>La biodiversité va encore en pâtir !</p> <p>Avez-vous prévu de réaliser un inventaire sur les zones 2 et 3 (Route d'Arras et rue Anatole France) ? Ce sont des zones boisées, de véritables poumons verts en pleine ville.</p> <p>Il faut éviter de raser tous ces arbres, qui servent à la faune locale, et qui nous servent également à rafraîchir les villes.</p> <p>Pensez plutôt à la démarche ERC : éviter, réduire, compenser.</p> <p>Merci Laurent Loirs LPO Nord</p>	
Leers / Lys-lez-Lannoy	<p>prendre en compte la dépréciation de l'immobilier voisin</p> <p>aucun stationnement, circulation déchetterie</p>	tous les équipements sont proche	ne changeront rien pour les voisins	aucun

Santes / Haubourdin	<p>La proposition 2 nous paraît la plus adaptée, avec un bon mix entre une bonne accessibilité et une proximité avec les commerces.</p> <p>La 3 en plein milieu de la campagne nous paraît une aberration totale, un peu comme le bâtiment XXL de Salomé 😊. Si cela devait se faire à cet endroit, il conviendrait d'avoir un bel entourage paysager pour ne pas dénaturer encore davantage ce paysage.</p> <p>La 1 risque de mettre en difficulté d'autres sites: feu ou autre sur entreprise baudelet par exemple.</p>	<p>Nécessité de signer un contrat et impossibilité de revenir sur les lieux en cas de non-respect des lieux:</p> <p>Respect du tri des déchets, des équipements proposés,..</p>	<p>Il est indispensable que le lieu soit accueillant et respectueux tant pour les populations accueillies, que pour les riverains.</p> <p>L'aménagement paysager est donc indispensable.</p>	<p>Un contrat ou règlement indispensable pour permettre les droits et devoirs de chacun (les personnes accueillies comme les riverains).</p> <p>Une durée d'accueil pour permettre la scolarisation des enfants..</p>
Santes / Haubourdin	<p>Ne pas planter au chemin de Neuville, les habitations individuelles à proximité seront régulièrement cambriolées à l'instar d'autres sites existants. Le retour d'expérience est facilement récupérable.</p>		<p>Les aires d'accueil sont toutes entièrement dégradées par les gens du voyage. En cas d'implantation, cacher au maximum afin de ne pas voir les dégâts largement prévisibles créés par les gens du voyage.</p>	<p>Je ne souhaite absolument pas accueillir les gens du voyage, et je ne souhaite pas que mes impôts servent à ce genre de chose. Les aires d'accueil sont mal entretenues, aucune reconnaissance des gens du voyage.</p>
Santes / Haubourdin	<p>Bonjour, je pense que le numéro 2 est le mieux adapté. Il y a 2 accès distinct, un par le port de santes, l'autre haubourdin .</p>	<p>Les gens du voyages ont un accès proche du super marché Intermarché, proches des bus si ils veulent les utiliser.</p>	<p>Il faut délimiter les espaces par des haies pour éviter les nuisances sonores. Et installer des clôtures pour éviter une installation sauvages.</p>	<p>Le respect de l'espace de chacun. Un contrôle régulier des structures et des occupations.</p>

Loos	On ne peut pas dire grand chose, vous allez dire que le métro est à 5 minutes à pied...	Où sont les services publics près de ce terrain? De plus vous enlevez le terrain de sport que l'IME juste derrière utilise assez régulièrement ...	Niveau espaces verts, ils seront servis!	En marge de la commune, dans les champs, isolés, comment voulez vous parler de cohabitation réussie??? Demandez aux champs de blé ce qu'ils en pensent... Et à l'IME la pépinière, ils en pensent quoi de ce projet?
Hem	Le site est totalement inapproprié. L'ensemble des autres sites de la MEL pour les gens du voyage sont excentrés , dans des zones périphériques, éloignées des habitations. Le site est ici en pleine ville dans un quartier résidentiel. Les nuisances usuelles impacteront directement tous les habitants. L'entrée et la sortie de caravanes apparait inadapté sur cette voie qui sera demain très fréquenté avec des risques important d'accident.	Le secteur est inadapté à l'implantation proposé. La présence fréquente d'enfants dans ces populations et leur mode de vie en extérieur risque d'interférer avec la circulation forte et présente des risques tant pour ces populations que pour les véhicules circulant sur l'avenue de l'Europe	Le lieu est trop petit et trop proche de la route pour que des aménagements paysagers puissent réduire les nuisances usuelles de ces résidences HEM mets en entrée de ville un équipement qui va dégrader son image	La cohabitation n'est pas possible. Ce projet entraîne la perte de valeur de tout l'immobilier du quartier avec des pertes de 10 à 40 % pour les maisons les plus proches notamment celles de l'avenue Mozart. Le bruit, les nuisances olfactives , visuelles usuelles sont incompatibles avec le quartier et vont engendrer la colère des riverains.
Croix	Afin de garantir la tranquillité des électeurs croisiens, et afin de ne pas faire baisser la valeur foncière des logements des rues proches, ne serait t'il pas plus judicieux d'installer ce terrain d'accueil au fond du terrain de l'ex site RECHIM , le long de la voie ferrée avec un accès simple par la rue Jean Monnet, ce qui ne gênerait pas les riverains. La rue est en double sens, avec un giratoire permettant un demi-tour aisément pour les caravanes...		Une entrée du côté de la rue Jean Monnet et une invisibilité du côté des riverains. clôture, buttes paysagères, etc	Je pense que cette question sera plutôt à évoquer avec les futurs habitants de cette aire d'accueil, les conditions à respecter seront évidemment le silence, la propreté et le respect des habitants de la zone...

Hem	<p>Le site est totalement inapproprié. Les autres sites de la MEL sont toujours excentrés dans des zones périphériques éloignées des habitations. Ce site est en pleine ville dans un quartier résidentiel. Les nuisances usuelles impacteront directement les habitants. L'entrée et la sortie de caravanes est inadaptée sur cette voie qui sera très fréquentée avec des risques importants d'accidents.</p>	<p>Il faut proposer un autre site excentré dans des zones périphériques éloignées des habitants afin qu'il y ait le moins possible de nuisances pour les habitants de la commune.</p> <p>Les collectivités doivent proposer des projets pour les gens du voyage qui ne déstabilisent ses habitants. Aucun des habitants du quartier ne souhaite ce projet. L'intégration est vouée à l'échec.</p>	<p>Le lieu est trop petit, trop proche de la route et trop proche des habitants pour que des aménagements paysagés puissent "camoufler" une aire d'accueil de gens du voyage.</p> <p>Il faut proposer un autre site excentré dans un autre espace.</p>	<p>Les conditions d'une cohabitation réussie consisterait à choisir un autre site, à ne pas implanter cette aire en pleine ville dans les quartiers résidentiels.</p> <p>L'implantation de ces aires ne doit pas entraîner la perte de valeur immobilière pour les habitants (un très grand nombre ici).</p> <p>Cette proposition engendre la colère de tout un quartier (cf HEM lotissement Beaumont/rue du petit Flot/avenue Mozart) depuis plusieurs années.</p> <p>Ces aires doivent être excentrées, elles doivent être installées dans des zones périphériques éloignées des habitants afin qu'il y ait le moins possible d'impact pour les habitants de la commune. Les collectivités doivent proposer des projets pour les gens du voyage qui ne déstabilisent ses habitants (un grand nombre ici).</p> <p>Le rôle que je peux jouer est de vous formuler mon opposition totale à ce projet et de vous informer que les habitants du quartier partagent ce point de vue. Dans ce contexte de rejet total du projet par les habitants du quartier, je ne vois pas</p>
-----	---	---	--	--

				comment une cohabitation pourrait être réussie !
Hem	<p>Y a-t-il un sens à imaginer amener des populations dont l'une des caractéristiques est la mobilité, au coeur d'une avenue qui va justement tenter de servir à répartir la circulation urbaine saturée en périphérie?</p> <p>Ne faut-il justement pas s'orienter vers une zone qui n'est pas ultra urbanisée et facilitant les allers et venues de véhicule?</p>	<p>Il me semble évident que l'installation de tel équipement, en bordure d'avenue, qui plus est bien à distance du centre ville, n'inaugure rien d'attractif. Bien que je comprenne bien qu'une installation en centre ville s'avère difficile, autant prioriser un accès facile et hors d'un secteur résidentiel.</p>	<p>Il est intéressant de constater qu'un traitement paysager est nécessaire dans ses situations. C'est particulièrement engageant! Nous sommes sur un espace trapézoïdal qui pourrait justement servir à réaliser un espace vert salutaire pour l'ensemble des résidents du quartier densement peuplé</p>	<p>Je peux juste vous alerter sur le fait qu'une dégradation de notre environnement proche ne peut se faire le terreau d'une "cohabitation réussie". Vous savez pertinemment que le mode de vie de ses populations a des particularités qui rend l'assimilation compliquée en secteur ultra-urbanisé et résidentiel (vie en groupe, vie en extérieur,...).</p> <p>Je serais curieux de savoir si les dépositaires de cette proposition, réside à proximité du lieu proposé. Mais je devine déjà la réponse.</p>

La Madeleine	<p>Le site se situe sur Saint-André et non La Madeleine. Pourquoi cette "erreur"?</p> <p>C'est un site adapté, sous la condition première de connaître ce que les deux villes de La Madeleine et Saint André se proposent de mettre en place sur les terrains nus restant autour de ce projet.</p> <p>Éviter notamment, en raison de la présence de familles et d'enfants, des activités qui soient source de pollution</p> <p>Ces accompagnements détermineront les aménagements nécessaires pour son accessibilité</p>	<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de s'assurer que les deux communes proposeront un accompagnement adapté à ce terrain, tout particulièrement en matière d'accueil dans les écoles et les restaurants scolaires - et de créer les conditions d'accompagnement en matière d'animation locale. Un Centre Social Itinérant étant envisagé pour les divers sites d'accueil des gens du voyage de la Métropole, des partenariats méritent d'être mis en place avec les Centres sociaux locaux (Acoljacq à La Madeleine par exemple) 	<p>L'aménagement de référence pourrait être un "camping" de 3 ou 4 étoiles, que de nombreux architectes savent réaliser.....</p> <p>Pour permettre aux familles d'y vivre des mois durant, c'est un minimum</p>	<p>De participer localement au Centre social Itinérant envisagé par l'État, les associations et la CAF</p>
---------------------	--	---	---	--

Wasquehal	<p>Bonjour,</p> <p>Le site retenu pour Wasquehal n'est pas le bon : c'est le parking qui est censé servir à la Gare, à Pole emplois et aux différentes activités économiques déjà présentes et à venir. Ce terrain est également trop proche du terrain retenu par la ville de Croix.</p> <p>Wasquehal devrait localiser ses 11 habitats adaptés à la place de l'ancien incinérateur, à côté de la Caserne des pompiers. Les gens du voyage seront ainsi à proximité immédiate des services proposés par la ville de Wasquehal. Autre possibilité : en lieu et place de la friche Aldi.</p>			Propreté & civisme....
Croix	<p>le site est proche d'un axe qui mène aux autoroute qui est déjà plus que saturé et cela ne va pas s'améliorer avec les nombreuses constructions alentour, l'accès au site sera donc compliqué pour les voitures et les caravanes</p> <p>le site est proche de la gare mais très éloignés du tram et éloigné du métro et donc de fortes difficultés pour les déplacements vers le travail en voiture ou en transport</p> <p>un autre site plus éloigné vers l'avenue de l'europe serait plus propice avec un axe moins chargé et une proximité avec le métro croix centre</p>	<p>le site est totalement éloigné des équipements de la commune et enclavé au milieu d'une zone industrielle et d'activité</p> <p>éloignement avec les axes de transport lourd, pas de métro, pas de tram, pas de bus juste le train qui mène à Lille</p>	<p>buttes paysagères, clôture ??? pour "cacher" ??? je ne vois pas l'intérêt</p>	<p>la cohabitation avec les riverains sera compliqué car il s'agit d'un secteur avec des propriétaires occupants de longues dates qui redoutent une baisse de la valeur immobilière de leur maison</p> <p>un site plus éloigné ou dans un secteur avec un tourne over plus important serait plus apprécié</p>

Faches-Thumesnil	<p>L'avenue du Général Leclerc n'est pas adaptée à l'accueil. L'avenue déjà largement utilisée.</p> <p>De plus la plaine Mandela qui se trouve juste derrière et qui a déjà fait l'objet de squat de caravanes n'est pas l'idéal ; cela laisse alors une porte grande ouverte pour laisser passer les caravanes.</p>	<p>L'avenue du Général Leclerc n'est pas adaptée à l'accueil. Elle est proche d'une avenue et n'offre pas d'accès rapide à des écoles. De même pour le chemin de Templemars.</p> <p>Les propositions 2 et 3 au nord de Faches semblent être les plus adaptées</p>		<p>Il sera toujours difficile pour les citoyens d'accepter ce genre d'aménagement s'il ne s'agit pas de résidence en dur et si ces lieux permettent l'accueil des caravanes. Sans compter la dépréciation des habitations que ces aménagements amènent.</p> <p>Quand on connaît tous les dégâts occasionnés lors du squat des caravanes sur la plaine Mandela et les échos que cela avait eu dans les journaux locaux, il serait malvenu de faire revivre ce genre de désagréments aux résidents des lieux...</p>
Faches-Thumesnil	<p>La circulation sur l'avenue Jean Jaurès est déjà très compliquée. Si vous rajoutez un camp pour les gens du voyage, qui circulent beaucoup, alors ça va être un gros "merdier"</p>			

Faches-Thumesnil	<p>La rue principale est déjà très chargée en circulation. Des projets prennent vie sans amélioration des conditions de circulation.</p> <p>Le site est accolé à la plaine Mandela qui a déjà été "envahie" à plusieurs reprises par un grand nombre de caravanes qui ont causé de nombreuses nuisances dans le quartier, ce site ouvre la porte à une "extension" d'emplacements toute trouvée.</p>	<p>Ces personnes ont toutes des véhicules . Je ne vois pas pourquoi la proximité aux commodités est un critère pour l'emplacement de leurs logements.</p>		<p>Les habitants des quartiers alentours vont voir la valeur de leur logement, acquis le plus souvent en faisant des concessions sur leurs niveaux de vie, baisser au regard de la proximité de ces logements. Une contre partie lors de la revente sera t'elle prévue pour ces contribuables .</p>
Santes / Haubourdin	<p>Le meilleur terrain en matière d'accessibilité au site est celui situé le long de la RM341. Il est collé à la route, ce qui permettra de ne pas réaliser de travaux de voirie (à la différence du terrain chemin de la Neuville qui occasionnera du génie civil important puisqu'il est isolé au milieu du champ). Quant au terrain situé rue du général Mesny à Haubourdin, il occasionnera l'abattage d'arbres, mais l'accessibilité est par ailleurs optimale.</p> <p>D'un point de vue écologique et économique, le terrain de la RM341 est selon moi plus pertinent.</p>		<p>Le terrain de la RM341 pourrait être entouré de clôture ainsi que de haies afin qu'il puisse se fondre dans la nature.</p> <p>Le terrain situé sur le site d'Haubourdin aurait cet avantage d'être déjà entouré d'arbres (s'il est possible de les conserver).</p>	

Faches-Thumesnil	Proximité immédiate du métro pour s'intégrer; pour accéder aux lieux de vie métropolitains : cinéma, musées favoriser la culture pour les intégrer à nos modes de vie, à notre culture. Aller au centre commercial le plus proche tous les jours n'est pas une fin en soi ni un moyen de vraie intégration.	De plus, le quartier de thumesnil et le quartier qui regroupe le plus de logement sociaux sur un espace restreint. Les habitants ont le sentiment d'être "puni" car tous est positionné sur ce quartier.	Il y a peu d'espace vert dans notre ville et les minis forêt ne sont pas des lieux de promenade. Une valorisation des parcs sur le quartier de thumesnil serait plus judicieux que la construction de nouveaux logements	Présenter le projet au habitants en amont et tenir compte réellement de leurs avis. Les réunions publiques ont souvent lieu lorsque tout est déjà décidé. De plus, le plus accueilli est souvent stigmatisé, un travail au près de la population sur le plan de la connaissance et de la prise de contact sera à effectuer en toute transparence.
Faches-Thumesnil	Proximité immédiate du métro pour s'intégrer; pour accéder aux lieux de vie métropolitains : cinéma, musées favoriser la culture pour les intégrer à nos modes de vie, à notre culture. Aller au centre commercial le plus proche tous les jours n'est pas une fin en soi ni un moyen de vraie intégration.	Des classes dans les écoles non surchargées et pouvoir redynamiser le tissu commercial	Sur le site de la rue d'Arras le terrain est viabilisé et il n'y a pas de pylône électrique	Sur Faches le site qui correspond le mieux est la rue d'Arras car cela permettrait de maintenir 1 nombre suffisant d'élèves dans les écoles et redynamiser les commerces du quartier de Thumesnil
Faches-Thumesnil	Proximité immédiate du métro pour s'intégrer; pour accéder aux lieux de vie métropolitains : cinéma, musées favoriser la culture pour les intégrer à nos modes de vie, à notre culture. Aller au centre commercial le plus proche tous les jours n'est pas une fin en soi ni un moyen de vraie intégration.	Les écoles à proximité du site avenue du général Leclerc sont inutilisables. Le toit de l'école maternelle Alphonse Daudet s'est effondré et les travaux vont prendre énormément de temps. La présence d'amiante dans l'école Louise de Bettignies va entraîner la fermeture de l'école et de nombreux travaux qui vont durer dans le temps. Il n'y a aucun aménagement de loisirs à proximité.	Le site avenue du général Leclerc est occupé au 3/4 par de la végétation, la bétonisation va nuire à la l'écosystème. La place est insuffisante pour prévoir des espaces verts. La présence d'une ligne haute tension juste au dessus du terrain ne permet pas de planter des arbres.	De nombreuses invasions sur l'espace vert situé à proximité ont rendu la cohabitation difficile, voire impossible. Les dégradations et les agressions sont encore dans les têtes de chaque habitant. Sur place, l'opposition à ce projet est unanime. L'absence totale de communication de la mairie a bien sûr envenimé la situation.

Faches-Thumesnil	Proximité immédiate du métro pour s'intégrer; pour accéder aux lieux de vie métropolitains : cinéma, musées favoriser la culture pour les intégrer à nos modes de vie, à notre culture. Aller au centre commercial le plus proche tous les jours n'est pas une fin en soi ni un moyen de vraie intégration.	D'autres lieux sont à envisager. Il seront accueillis bien mieux accueillis. Dans un lieu plus adapté et plus vaste. Ce qui leur permettrait de vivre sans représailles. Le village sera à la vue de tout le monde et malheureusement ça risque de ternir l'image de la ville de Faches Thumesnil.	La résidence de la Rue de la Liberté est juste à côté de la coulée verte. Un endroit paisible et propre. Intégrer un village me paraît difficilement envisageable... le lieu sera très vite dégradé avec l'arrivée massive d'habitants supplémentaire qui non pas les mêmes code que nous.	Malheureusement, il me paraît difficile de pouvoir intégrer des habitants supplémentaires sur le site de l'avenue Du général Leclerc à Faches Thumesnil / rue de la liberté. C'est un quartier résidentiel du Mont de Faches.
Hem	Le site choisi est inapproprié car au bord d'une route fort passante (Avenue de l'Europe) et dangereuse pour les personnes qui y habiteront. Je recommande de changer de site purement et simplement.	Très loin du centre de la commune. Il faut trouver un terrain plus près du centre ville.	Des espaces verts forcément.	Les conditions d'une cohabitation réussie sont que l'implantation ne se fasse pas au détriment de la valeur des maisons autour du site. Ces gens seront mal accueillis par leurs voisins si ceux-ci pensent que leur maison a perdu de la valeur suite à leur arrivée.
Wasquehal	Nous avons vraiment besoin aire parking pour aller pôle emploi ou aller a la gare .	Nous pourrons plus y aller a pôle emploi tranquille et sur plus de place pour nous.la société de sport est parti donc je suis contre ce projet		

Faches-Thumesnil				<p>Personnellement, j'habite à proximité d'un espace aménagé pour les gens du voyage et la cohabitation se passe très bien. A vrai dire, avant d'acheter mon appartement, je n'avais même pas remarqué qu'il s'agissait d'un espace aménagé. Et je crois que c'est la solution : faire en sorte que l'espace aménagé se fonde le plus possible dans le décor. Aujourd'hui les nuisances viennent surtout de l'insalubrité de certains espaces. Lorsqu'on met à disposition, des préfabriqués avec les équipements de base (électricité, eau, évacuation, déchets), et des espaces goudronnés pour installer les caravanes, les gens du voyage sont respectueux des espaces mis à disposition. Le mieux serait donc de demander aux bénéficiaires quels sont leurs besoins. Si les espaces répondent à leurs besoins alors les dégradations et le sentiment d'insécurité associé disparaîtront</p>
Faches-Thumesnil	la proximité des transports en commun. Sur les 2 sites retenus, la rue d'Arras offre plus de possibilité avec plus de lignes de bus et la proximité du métro	des écoles avec des effectifs réduits et pour la Plaine Mandela les conditions ne sont pas réunis car déjà les classes sont complètes	Faches Thumesnil est en urgence écologique. La plaine Mandela est un espace vert pourquoi le détruire?!! La rue d'Arras est un espace déjà bétonné et en plus le terrain appartient déjà à la MEL. A l'heure des restrictions de dépenses il n'y pas à tergiverser, priorisons la rue d'Arras	Le respect, la volonté de l'intégration, vouloir vivre avec et comme des urbains. Les GDV sont ils prêts à vivre ainsi? J'en doute fortement.

Santes / Haubourdin	Le site n°3 me semble le plus approprié			
Loos	Le mettre au cœur du chr pour permettre un accès plus aisé aux familles voulant de rapprocher de personne hospitalisée . La il est trop loin	Le rapprocher de la ville de Loos et non celle de wattignies	Clôture	
Santes / Haubourdin	proximité avec les axes routiers pour les déplacements facilités pour l'accessibilité des services de santé et d'éducation		plantations de haies en limite des parcelles choisies pour les emplacements	vigilance sur la réalisation des espaces verts (haies de séparation principalement)
Faches- Thumesnil	Le site situé 3 route d Arras à fâches thumesnil est plus adapté			
Faches- Thumesnil	A l'écart des habitations car la cohabitation est difficile.	Éviter les rues passantes	Ne pas artificialiser les sols	Inclure ces zones dans des sites industriels, éviter la proximité des habitations. Habitant faches nous avons régulièrement des installations des GDV et la cohabitation est compliquée (dégradation, vols etc...)

Faches-Thumesnil	<p>4 sites proposés, le site général Leclerc est une entrée de ville mitoyenne avec Ronchin, les espaces verts en place sont des lieux de détente dans un cadre bien construits et furent imposés dans le cadre de la construction du lotissement en respect des normes imposées par le plu de l'époque donc propriétés des résidents qui ont participé au financement.</p> <p>Un site près d' Auchan n'est il pas sur une zone commerciale</p> <p>Un site rue Anatole France, près d'une école, les logements adaptés au nombre de 11 peuvent être retirés au fond de la parcelle.</p> <p>Le 3 route d' arras dont le bâtiment appartient à la même personne correspond au mieux au besoin et coûtera moins cher.</p>	<p>Ces 2 derniers sites sont situés près des transports, notamment près d' Arras avec le futur tram. L'espace vert parc Tudor, magasins à la portée de la main.</p>	<p>Possible de créer des espaces verts autour du groupe de 11 logements, voire même séparer ces logements par d'autres constructions et des espaces.</p>	<p>La mixité sociale est possible si une structure d'accueil pour aide à la cohabitation s'installe. Pas trop de logements pour permettre à chacun de vivre sereinement....</p>
Santes / Haubourdin	<p>le projet 3 est inacceptable au milieu de la zone agricole et des champs captants !</p> <p>il n'y a ni route, ni électricité, ni eau ni assainissement</p> <p>le meilleur est le projet 2 sur une parcelle boisée</p>	<p>le projet 3 est trop à l'écart de la route, le projet 2 est le long de la route</p>	<p>en respectant les voisins du site choisi !</p>	<p>en ayant un certain respect et en évitant les dépôts sauvages et les dépôts de tout genre</p>

Faches-Thumesnil	<p>Ce site semble déjà bien adapté en terme d'accessibilité (proche autoroute, proche transports en commun)</p>	<p>A-t-il été prévu un enseignement adapté pour que les enfants des "gens du voyage" soient scolarisés correctement en respectant leur rythme, leur niveau et leur fonctionnement (présence à long terme ou temporaire, habitués ou pas au système scolaire classique etc.) ?</p> <p>Ayant de la famille dans l'enseignement adapté aux enfants des "gens du voyage", j'ai appris qu'il ne peut pas y avoir un accès correct aux services d'enseignement public pour ces enfants si leur intégration n'est pas accompagnée (formation des enseignants en place, ouverture de classes/postes pour des enseignants déjà formés).</p> <p>A-t-il été prévu de l'espace, du temps et de l'effectif suffisant pour la collecte des encombrants/déchets ménagers ? Cette gestion est souvent problématique autour des espaces dédiés aux "gens du voyage" et nécessite une adaptation des services déjà en place.</p>	<p>Prévoir dans l'aménagement un espace suffisant (et intégré le mieux possible au paysage) pour la collecte/le recyclage des encombrants et déchets ménagers.</p> <p>tout ce qui peut casser l'effet "parking" et augmenter l'effet "petit lotissement"</p>	<p>J'ai participé à des actions éducatives en tant que bénévole auprès d'enfants du voyage, mon conjoint vient d'une région du Sud de la France où beaucoup de gens du voyage se sont sédentarisés et mélangés au reste de la population locale. Ce sont des voisins comme d'autres si les conditions de leur installation sont adaptées.</p> <p>Il me semble que trois choses essentielles pour une cohabitation réussie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la durée d'installation des personnes : si le lieu est prévu pour des séjours longs, chacun trouvera plus facilement un intérêt dans le respect mutuel. A l'inverse si les séjours sont très courts, la cohabitation avec les riverains sera forcément plus difficile. - la scolarisation des enfants : si la scolarisation n'est pas adaptée et accompagnée pour que les enfants soient aidés dans l'apprentissage du vivre ensemble et dans le respect du rythme des uns et des autres (qui peut être très différent) cela
-------------------------	---	--	--	---

				ne peut que renforcer les écarts. - la gestion des déchets ménagers et encombrants : si des espaces verts ou espaces urbains jusqu'ici neutres se transforment en décharge, il y aura stigmatisation et méfiance, la cohabitation se fera forcément mal.
Faches-Thumesnil	Commune déjà surchargée en circulation avec la construction de trop nombreux logements vers la rue Barbusse, avenue du Maréchal Leclerc, circulation augmentée par les centres commerciaux proches !	Conditions déjà difficiles pour les habitants !	Supprimer les centres commerciaux !	Cohabitation si la MEL ou la mairie rachète mon habitation ! On ne peut imposer une cohabitation sans concertation préalable et cela n'a pas été fait.

Faches-Thumesnil			<p>il est important de ne pas dégrader la ou les vues des riverains.</p>	<p>Le site situé avenue du Général Leclerc n'est pas adapté car il met en difficulté l'environnement des habitants. Ces aménagement vont donc dégrader la vie des riverains ce qui va forcément créer des problèmes d'intégration.</p> <p>Les riverains s'inquiètent des nuisances associées à ce type de site (passage temporaires, dégradation, image péjorative..)</p> <p>Par ailleurs au niveau environnemental, l'artificialisation d'une surface verte pose question.</p>
Faches-Thumesnil	av general leclerc	proche tous services publics	ancienne terre agricole permettant tout aménagement	conditions: respect des règlements de la vie sociale, tranquillité etc

Faches-Thumesnil	<p>Au vue des propositions il me semble qu'en terme d'accessibilité et de fluidité la zone 4 est assez bien appropriée</p> <p>Proche d'un axe autoroutier et un accès plus fluide que par rapport au site 1</p> <p>Qui lui serait vite surchargé</p> <p>Déjà actuellement aux heures de pointes on met plus de 30 minutes pour rejoindre autoroute</p> <p>L'espace 3 donne aussi une zone de confort plus adaptée</p>			
-------------------------	---	--	--	--

Wasquehal

Bonjour,

Propriétaire d'un appartement Allée du château blanc à Wasquehal, nous subissons depuis maintenant 4 ou 5 années l'occupation illégale de notre allée par la communauté des gens voyage (par manque de place soit disant alors que nous avons appris que cette communauté était propriétaire d'un terrain privé à Bondues).

La création de 22 places sur Wasquehal n'empêchera pas cette installation illégale si cette communauté veut rester ensemble, il y régulièrement plus de 22 caravanes sur notre terrain (le terrain de 11 place existe déjà et il déjà plein sauf erreur de ma part).

Notre terrain étant un terrain privé, nous sommes abandonné à notre sort part la mairie, la MEL, la préfecture, et surtout la soi-disant Justice. La police ne peut pas faire grand chose et nous non plus sous peine de menaces.

La pose d'une grille à nos frais n'y fait rien, elle est régulièrement vandalisée. Nous avons juste réussi à empêcher l'accès à nos pelouses par le creusement de fossés.

Et nous devons payer à nos frais les dégradations de la grille, les frais de justice (les huissiers et les avocats s'en mettent plein les poches 1500€ par occupation) , le branchement illégal sur nos bornes à incendie et sur les tableaux électriques et les factures de nettoyage et des poubelles (alors que nous payons déjà notre propre taxe sur les ordures ménagères) et autres.

A nos frais de contribuable qui comme tout le monde à du mal a boucler les fin de mois en cette période difficile, pendant que les gens du voyage paradent sous nos fenêtres dans des voitures de luxe (Audi RS, golf R7).

Si un député lit ce message, c'est un changement de la loi qu'il faut prévoir pour que l'occupation illégale d'un terrain privé ne soit plus gratuite pour de gens qui ne sont pas si malheureux que cela.

Cdt.

Faches-Thumesnil	La plaine Mandela ,mitoyenne au projet est l'un des seuls espaces verts restants de Fâches -Thumesnil !complètement entouré de maisons ,c'est un quartier résidentiel .La plupart des communes ,telles que Lesquin (aéroport) ou Lille(proche déchetterie)proposent des endroits plus éloignés des habitations!c'est une honte ,un quartier si calme !!		traitement paysager ???mettre des gens du voyage sur l'un des seul espace vert qu'il reste à Fâches ,c'est une plaisanterie !!	Cohabiter ?alors que la plupart des habitants de Fâches sont obligés de mettre des alarmes et sont sujets déjà à des cambriolages de plus en plus fréquents ,ainsi que des rodéos de voitures la nuit!!!
Faches-Thumesnil	Des bonnes infrastructures routières Des ouvertures, à différents endroits du site, permettant un passage aisé			
Santes / Haubourdin	Une zone facile d'accès, sans gener le trafic habituel		Butte paysagère	Communication sur les réseaux en collaboration entre les occupants du site et la commune hôte. L'idée est de ne pas les montrer aux habitants comme des gens dangereux qu'on "parque" mais comme des itinérants qui sont nos voisins pour quelques semaines.
Linselles	pas sur une prairies naturelles et si pres d'un elevage			
Faches-Thumesnil		Trop ambitieuse.	Pourquoi sacrifier un espace vert au profit d'une communauté éphémère ? L'écologie n'est pas une priorité pour la mel? Il existe de nombreux parking et / ou site déjà équipé qui	S'assurer que la communauté du voyage s'intègre au paysage citoyen. Il parait plus actuellement que c'est aux citoyens de s'acclimater à la communauté du voyage. Mettre l'équité au centre et

			permettaient d'éviter d'aliéner un espace vert supplémentaire	assurer la sécurité de tous est indispensable
Faches-Thumesnil	Aucune recommandation. Contre le projet chemin de Templemars Parking Auchan. Aucun savoir vivre .Nuisances sonores et dégradations à chaque installation. Devient une zone de non droit à chaque fois impossible de passer.		AUCUN. totalement contre ce projet parking auchan chemin de Templemars.	Aucune cohabitation avec des personnes ne respectant pas les règles. Impossible et inacceptable.
Faches-Thumesnil	Le site désaffecté à côté du pont allant vers Ronchin et à côté du chemin de fer	Tout est proche	Grillage tout autour à masquer pour leur donner une belle intimité A côté de l'école Pasteur Curie	Rien de particulier Eau, électricité, commerces etc Je ne côtoie pas tous mes voisins.
Faches-Thumesnil	un endroit plus inclusif, proche des services publics, des transports en commun (arrêt de bus et métro : porte d'Arras/des postes) ,	Ne pas isoler ces personnes , les inclure directement dans Thumesnil pour dynamiser le quartier. Ne pas détruire des parcs ou zones vertes pour bétonner ou artificialiser ces zones, prendre des zones déjà bétonnées		'- les inclure au sein de Thumesnil , en plein cœur de la ville et non pas à Faches ce qui serait discriminatoire

Hem

Pour une cohabitation réussie, il me paraît essentiel que personne n'y perde. Manifestement les gens du voyage ne peuvent ou ne souhaitent pas se fondre dans le tissu social en occupant des logements sociaux existants. Il semblerait que le projet soit de les regrouper entre eux au sein des différentes communes de la métropole, ce qui n'est pas la meilleure idée pour une bonne intégration à mon sens.

Concernant le projet de la ville d'Hem, l'emplacement choisi (avenue de l'Europe) s'avère être collé aux jardins de la rue Mozart. Cette très grande proximité avec un groupe de personnes n'ayant pas du tout la même façon de vivre que les sédentaires voisins ne présage pas d'une bonne entente.

Notamment, parce que les biens immobiliers acquis chèrement se dévaloriseront instantanément et dans des proportions certainement importantes. Donc, les habitants de l'avenue Mozart y perdront beaucoup et auront du mal à travailler à une bonne entente.

Il me semble que la ville d'Hem dispose d'espaces plus

facilement aménageables et plus agréables qu'une bande de terrain coincée entre des habitations et une route passante. Pourquoi ne pas s'intéresser aux terrains à proximité de l'usine Damart ? au moins 2 ou 3 terrains vierges, apparemment non cultivés. La proximité des axes routiers, des commerces et des transports restent les mêmes et il n'y aurait plus cette question de trop grande proximité vraiment problématique.

Du côté du Château d'Hem, il y a également des terrains qui pourraient accueillir dans de bonnes conditions les gens du voyage sans pour autant dévaloriser les bien immobiliers des habitants.

Puisque les gens du voyage vont vivre en groupe, il est primordial qu'ils disposent d'un lieu de vie un peu plus à distance des habitations existantes tout en restant dans la commune.

Faches-Thumesnil	<p>Je suis contre le lieu choisi rue générale Leclerc , vous dite que la plaine Mandela n'est pas concernée , c'est faux le dit lieu choisi</p> <p>Les</p> <p>T coller à cette plaine , qui est paisible , je ne sais que trop bien que ces lieu choisi deviennent dés dépotoir éviter et dégrade la valeur des habitations alentours , merci de le placer plus près de la voix menant vers Wattignies, il y en a déjà un de leurs côtés , ne dégradons pas les autres lieu .</p>			
Faches-Thumesnil	<p>Lieu ne se trouvant pas sur un accès fréquenté afin d'éviter des bouchons qui sont déjà très importants notamment avenue du général Leclerc ...</p>		<p>Bonne intégration dans le paysage actuel, ne pas détruire la nature pour construire et dénaturer. Surtout à l'heure Actuel où on parle de plus en plus de RSE, réchauffement climatique...</p>	<p>Pourquoi à nous de jouer un rôle, parlons plutôt de la volonté des personnes qui seront accueillies sur ce site de s'intégrer, de respecter les règles que nous devons respecter, ...</p>
Faches-Thumesnil	<p>Il n'y on a pas car l'entrée se sur un grand boulevard déjà très encombré. Nous sommes en centre ville avec accès à la zone commerciale et l'entrée et sortie de l'autoroute A1.</p>	<p>Les écoles de faches thumesnil ne répondent déjà pas aux demandes. Comment intégrer ces personnes en plus. Vous parlez de faciliter mais: de 1:avons les infrastructures nécessaires et de 2: ces personnes veulent elles réellement s'intégrer?</p>	<p>C'est déjà un espace vert donc, l'aménager en espace "locatif" ne serait que de le dégrader.</p>	<p>Désolée mais d'expérience, une cohabitation avec les futurs résidents ne se passe jamais bien: incivilités, nuisances sonores, enfants déscolarisés, insalubrité malgré les installations, manque d'implication...</p>

Wervicq-Sud	<p>on ne peut pas prendre une parcelle agricole qui sert de fourrage pour la production laitière à proximité immédiate de l'exploitation. il convient d'abord de trouver une friche et de l'aménager . il faut aussi regarder l'état des terrains d'accueil existants avant d'en créer des nouveaux. le village pourrait devenir une poubelle parceque les gens du voyage ne sont pas responsabilisés de leurs actes.</p>			
Faches-Thumesnil	<p>Une concertation + une validation de la part de tous les habitants de la commune</p>	<p>Une validation de TOUS LES HABITANTS de la commune</p>	<p>Je m'oppose fermement à ce type de projet AVENUE DU GENERAL LECLERC à FACHES THUMESNIL ! MERCI</p>	<p>Je m'oppose fermement à ce type de projet AVENUE DU GENERAL LECLERC à FACHES THUMESNIL ! MERCI</p>

Croix	<p>Bonjour</p> <p>Je donne ici mon avis sur le terrain de wasquehal et de croix car les 2 sont à 500m l'un de l'autre...</p> <p>J ai participé à la réunion publique de croix. J ajoute un avis ici, sans tenir compte forcément des parties du formulaire du site web (que j'ai vu après). Il sera long, mais je pense que c est nécessaire de prendre le temps d écrire les contextes pour qu on se comprenne tous.</p> <p>Je suis riveraine de Croix, propriétaire de ma petite maison achetée 170000 euros, endettée sur 22 ans. J' y habite avec mon mari enseignant et ma fille de 2ans.</p> <p>J habite une petite rue qui mène à la zone d activité Croix/Wasquehal donc à 200m du terrain choisi par croix et à 500m de celui proposé par la ville de Wasquehal.</p> <p>Mon quartier fait souvent l objet d occupations illicites: le parking du</p>			
-------	---	--	--	--

site Edgard, la route de la ZAC avant sa construction, et nous avons même eu un camp de roms. J ai personnellement vu des gens pendant le camp de roms uriner devant chez moi ou chasser les pigeons. Ce camp de roms est même passé à la télé, j avais des caméramans devant ma maison. Pendant sa présence c était vraiment terrible, un des enfants de ma voisine c est même fait voler son gouter qu il tenait dans la main. Avoir vécu ça, ça marque.

C est pour marquer le contexte de ce quartier. Expliquer le comportement sûrement échaudé de certains de mes voisins et pour ma part, je crois au vivre ensemble mais je suis pragmatique et vue le passif sur le quartier, du coup méfiante.

C est aussi pour ça que je suis allée récupérer le maximum d informations à la réunion publique.

Voici mon avis pour le terrain de wasquehal et croix, les 2 étant dans mon quartier.

Terrain wasquehal :

La proposition de la ville de wasquehal est honteuse, on lui demande un terrain elle donne comme terrain le parking de la gare. Pourquoi pas le parking de la piscine ou de la poste!? La vérité c est que si ce terrain est administrativement à wasquehal, il est dans une enclave et en terme de vie il est à croix et ce sont des croisiens tout autour.

La ville de croix, mon quartier et moi et tant que riveraine faisont actuellement un effort d acception pour le terrain de la friche rechim, pour que ça se passe au mieux. Nous ajouter un terrain, et que donc on en ai 2 dans le quartier (puisque en réalité le terrain de wasquehal est dans le même quartier que celui proposé par croix) est juste honteux. Je suis violement contre, wasquehal à largement de quoi proposer d autres terrains que celui de la gare de croix/wasquehal qui est même en partie sur la ville de croix!

De plus ce parking est régulièrement squatté de manière illicite, est ce que c'est l idée que veux renvoyer la MEL: si on squatte illégalement un terrain on arrive à le récupérer de manière officielle ?! Je trouve ça honteux. En plus la mairie ne sais

même pas ce qu'elle veut pour sa ville: aire accueil familiale, maisons adaptées... On est sensés être suspendus au bon vouloir de la maire avec ce terrain proposé qu'on a découvert il ya 2 semaines. C'est vraiment honteux.

En tant que riveraine, je refuse ce 2e terrain dans mon quartier qui en plus condamne la gare de croix wasquehal.

Les parking de la zac sont bien remplis en plus, venez faire un tour ici en semaine.

Wasquehal ne manque pas de terrains: allée du molinel, rue du chemin de halage, sentier des buissons par exemple.

Terrain de croix :

La communication aura été laborieuse. Au début je pensais qu'une aire comme bondues allait être installée à 200m de chez moi...

Je trouve au final ce terme de "terrain" bien mal adapté pour les maisons adaptées. J y vois un risque : créer des quartiers gens du voyage. Pourquoi ne pas éparpiller les maisons dans les villes pour mieux les intégrer, pourquoi prendre le risque de créer des zones ghetto ?

Malgré ça si le terrain friche rechim règle une bonne fois pour tout les occupations illicites du quartier et mets Croix en règle pour de bon je veux bien l accepter à une condition : ne pas avoir le sentiment d être sacrifiés pour les autres quartiers notamment les plus fortunés de Croix. Et pour ça ma proposition, voire mon exigence, envers la mel et la maire de croix et la suivante: que le quartier ne perde pas sa valeur et même, y gagne.

Pour cela: actuellement mon quartier, je dirais même mon pâté de maison, fait l objet de constructions de multiples immeubles d habitations, de bureaux, extensions d entreprises et maintenant les maison adaptées. J attends de la MEL une aide sur le développement de ce quartier. Que les maisons adaptées soient jolies, que tout s intègre bien et d associer tout les habitants à la transformation du quartier.

Pour éviter le risque de ghetto: faire des lieux de vies communs, réduire la vitesse rue du creusot pour que traverser le quartier se fasse sans danger (en ce moment traverser pour aller a la zac est dangereux car les gens font des pics de vitesse rue du creusot), pourquoi pas construire un petit parc où les enfants de tout le monde pourront jouer ensemble ou juste se poser? Le tout petit parc rue des ogiers est déjà bien occupé et risque d'être saturé avec en plus les futurs immeubles du site edgard, et je voie aussi parfois des travailleurs de la zac manger dans leur voiture devant chez moi...

Pourquoi pas une station v'lille?
Pourquoi pas une braderie dans nos rues en communs, nous n'avons pas de braderie ni rue des ogiers, ni dans ce pâté de maisons, celle du centre s'arrête rue mirabeau, juste avant notre pâté de maison .

Pour moi tout ce changement doit inclure des lieux de vie et le quartier ne peut pas être pensé qu'en zone de réserve foncière. Il y a des riverains dont je fais partie qui vivent ici! Un parking relais à la gare croix wasquehal serait aussi le bienvenu pour désengorger le stationnement

qui se tend avec tout ce qui est construit et va se construire.

J ai été rassurée de savoir que les familles des gens du voyages qui s installent seront suivie. Vu le vécu dans le quartier.Je ne considère pas les gens du voyage comme des gens mauvais ou nuisible, je suis cependant pragmatique et je pense qu un suivi s impose au moins dans un premier temps. Surtout qu il s agit pour le site de croix de petites maisons.

Mais maintenant je veux juste que la Mel et le ville de Croix mettent les moyens pour soutenir, et construire un joli quartier pour nous tous et pas juste balancer les 10 maisons, le moins cher possible, juste pour pouvoir valider l'obligation réglementaire.

La Bassée	<p>Je fais suite à la concertation citoyenne de La Bassée. Le site cible devant la zone commerciale OTera n'est pas accessible en temps normal. Le trafic y est très dense. La zone inondable d'après les informations que j'ai.</p> <p>Les 4Ha devraient se situer sur la route des ronds points en direction de Lille sur le territoire de Marquillies au niveau de la zone "PRD - Heineken".</p>			
Loos	aire de 4Ha sur le site de l'ancienne prison de Loos	accès facile a l'autoroute A25	butte paysagere pour leur tranquilité	
Faches-Thumesnil				<p>Je comprends très bien ce que j'imagine correspondre au goût des espaces, de la liberté, de l'indépendance et je crois (ainsi qu'on pouvait le constater encore au siècle dernier) que ce mode de vie a sa plénitude à la campagne, loin de ces "gadjos" des villes.... Donc je ne vois aucun intérêt à s'incruster au coeur des cités...où les échanges ne peuvent être que malaisés.....</p>

Faches-Thumesnil	<p>merci de permettre une véritable concertation avec les habitants et pas un faux débat avec 4 propositions mais en fait un site déjà retenu, celui de l'avenue du général leclerc comme annoncé par le maire de faches thumesnil !</p> <p>de plus je ne vois pas en quoi ces habitations s'adressent aux gens du voyage alors que le maire de faches annonce que cela sera réservé à des familles "majoritairement sédentaires" donc en français correcte sédentaires !!!</p> <p>c'est incompréhensible.</p>			
Wavrin / Sainghin-en-Weppe	<p>Le plan prévoit la réalisation d'une voie provenant de la route de la justice pour accéder à cette aire. Ceci engendre des coûts, des surfaces à imperméabiliser. L'accès par la route principale entre Sainghin et Wavrin semble plus judicieux</p>	<p>Trop importantes et irraisonnables</p>	<p>Un bois privé va être sacrifié pour cette cause. Rien à ajouter, les gens du voyage seront ravis. Cela coûtera cher assez au contribuable! et au propriétaire du bois.</p>	<p>Que chaque village prenne ses responsabilités et qu'elle cherche, par ses propres moyens à intégrer une part de la communauté (par l'accès à l'éducation, aux commerces, à la vie de la commune) plutôt que de "parquer" des communautés bien loin des villages! Si chaque ville ou village accueillait 5 caravanes, avec une coordination de la MEL, les rapports entre la communauté des gens du voyage et la population des villages seraient sans doute différents. Les choix des parcelles par nos élus va aujourd'hui à l'encontre de cette idée et engendre toutes les difficultés que vous connaissez.</p>

				Les maires portent cette responsabilité en agissant ainsi! Ce n'est ni responsable, ni aidant!
Faches-Thumesnil	<p>Le site est totalement inadapté. A proximité d'une zone pavillonnaire et sous une ligne haute tension. Comment peut-on prévoir d'y loger des personnes alors que sous cette ligne EDF tout projet est interdit depuis des décennies.</p> <p>Cette trouée, qui devait servir de tracé à une route de jonction des villes du sud de Lille devrait plutôt être utilisée pour enfin mener ce projet à bien en enterrant les lignes EDF dessous.</p> <p>Cela améliorera le cadre visuel aérien, et fluidifierait le trafic routier qui croît un peu plus chaque année.</p> <p>La MEL et ses élus devraient regarder au-delà des zones déjà hyper densifiées !!!</p>	<p>Après une hyper densification de logements collectifs qui génère des bouchons quotidiens.</p> <p>La commune de Faches souffre déjà d'un réseau de voies en mauvais état, de trottoirs jonchés de trous, d'un piscine jamais reconstruite, de toitures d'écoles non réparées. Que voulez-vous faire de cette commune en y ajoutant une aire d'accueil des GDV ?</p>	<p>Aucun aménagement ne permettrait de compenser l'inadaptabilité de ce projet sur ce site !</p>	<p>Le vivre ensemble est une excellent chose, les relations de voisinage, de quartier font le ciment de la cité. Ils sont le fruit d'une longue construction naturelle que l'on appelle l'urbanisation. Cette cohabitation est possible lorsqu'elle émane de la convergence de projets individuels et familiaux au fil des années et non d'une greffe artificielle imposée par des élus soucieux de respecter les contraintes d'intégrations qu'ils ont souvent eux même votées ou par souci électoraliste !</p> <p>La greffe ne prendra pas</p>

Faches-Thumesnil		<p>Pour terrain UDIMETAL - Risque dévaluation du quartier alentour, grande inquiétude des riverains</p>	<p>Pour terrain UDIMETAL - le terrain borde tout un lotissement, la vue sur les habitats et leurs caravanes ne peut pas être évitée</p>	<p>Pour terrain UDIMETAL - Risque d'un impact négatif sur l'ensemble du quartier, le terrain de logements adaptés risque de ne pas être entretenu, stockage dans la rue et sur les trottoirs, va et vient des caravanes.</p> <p>Changement des 'locataires' tous les 1 ou 2 ans d'après les dires de la mairie, ce qui confirme le va et vient. Pouvons avoir la certitude que le terrain sera rénové par la MEL après chaque départ des gens du voyage ?</p>
Faches-Thumesnil	<p>l'accès à ce site par la route M917 est déjà très encombré; des bouchons se créent plusieurs heures par jour pour accéder au centre commercial et à l'autoroute A1.</p> <p>Un afflux supplémentaire de véhicules avec l'arrivée des gens du voyage va poser de très gros problèmes: bouchons, pollution atmosphérique et sonore.</p>	<p>Le site semble petit pour que l'accès y soit aisé</p>	<p>Il va falloir effectuer une bétonisation importante, donc une suppression de l'espace vert existant, ce qui est tout à fait contraire au sens actuel de l'écologie.</p>	<p>Les cohabitations antérieures se sont plutôt mal passées. Nous éprouvons donc une grande crainte quant au maintien d'une bonne qualité du vivre ensemble dans le quartier.</p>

Faches-Thumesnil	La route M917 (avenue du Général Leclerc) est très régulièrement fort encombrée, voire bouchée plusieurs heures par jour , vers le centre commercial et l'autoroute A1. Des véhicules supplémentaires avec l'arrivée de gens du voyage (voitures et caravanes) vont aggraver les problèmes de circulation, et de pollution, atmosphérique et sonore.	Entrée du terrain assez étroite, donc accès difficile	La bétonisation nécessaire et importante pour la création du site va provoquer la destruction d'un grand espace vert, ce qui est tout à fait contraire à la politique écologique actuelle.	L'expérience difficile de cohabitation passée laisse présager de grandes complications d'intégration et de qualité de vie dans ce quartier.
Hem	rapprocher le site du centre ville de Hem	par exemple, déplacer le site sur le jardin des perspectives à Hem	Laisser le site proposé à l'état sauvage pour préserver sa biodiversité	Suppression de cette proposition avenue de l'Europe

La Bassée	<p>L'implantation prévue du site se trouvant sur un axe potentiellement très fréquenté.</p> <p>Le site prévoyant la mise à disposition de 150 places surchargera d'autant plus le dit axe.</p> <p>Afin d'optimiser les conditions d'accessibilité au futur projet il conviendrait d'envisager de l'implanter sur une des terres agricoles situées un peu plus au nord notamment au niveau du rond-point d'Illies au croisement avec la M141. De plus les travaux déjà engagés à ce niveau faciliteraient une mise en place rapide des conditions d'accessibilité.</p> <p>Qui plus est l'étendue géographique de la commune adjacente de ILLIES (plus vaste que La Bassée) favoriserait une intégration du futur projet plus facile sur le plan cadastral, la présence du camp serait moins imposante au vu de la superficie de la commune d'ILLIES.</p>	<p>Par expérience les gens du voyage n'utilisent pas les infrastructures de la commune où ils s'implantent, de façon relativement durable sur ce genre de camp.</p>	<p>Aucun aménagement ne serait à prévoir, ni clôture, ni butte paysagère, ni espace vert empêchant de voir ce qui se passe à l'intérieur du camp et transformant celui-ci en zone de non droit favorisant le sentiment d'impunité.</p>	<p>Une cohabitation réussie passerait nécessairement par une augmentation drastique des effectifs de Gendarmerie afin de gérer le flux généré par la présence d'un campement aussi important.</p> <p>Cohabitation bien compliquée car provoquerait en plus une baisse de l'immobilier sur la seule zone de la MEL encore accessible.</p>
La Bassée	<p>Le site proposé sur les communes d Illies et Salomé n est pas justifié car ces 2 communes ne sont pas concernées par la loi par rapport à la bassee.</p> <p>Ce site est trop proches d habitations, ce qui provoquera une dévaluation des biens immobiliers à proximité ainsi que des nuisances pour le voisinage</p>			<p>Mise en place de caméras de surveillance et de dispositifs type "voisins vigilents",</p> <p>Hausse des patrouilles de gendarmeries sur les communes concernees</p>

Santes / Haubourdin	<ul style="list-style-type: none"> - Un accès facile aux voies de circulation (voitures, caravanes...) sans que cela ne nécessite la destruction d'installations (portiques, portails, arbres...) 	<ul style="list-style-type: none"> '- Communiquer sur les rôles de chacun (MEL/Commune/Département/Région...) 	<ul style="list-style-type: none"> '- Arborer les environs - Créer des buttes paysagères - Eviter les espaces goudronnés pour laisser passer les pluies dans le sol 	<ul style="list-style-type: none"> '- La communication avec les habitants des communes concernées - Le respect du choix des habitants dans la sélection du lieu d'accueil (à Santes, un terrain a été validé par les habitants il y a 19 ans)
Santes / Haubourdin	<p>Proche d'un axe routier. Pas de communes à traverser pour accéder au site.</p>	<p>Proximité des écoles, services de santé.</p>	<p>Masquer sans donner l'impression d'une prison. Intégration paysagère +++ avec des espèces persistantes.</p>	<p>Un lien permanent et franc entre les usagers et les municipalités environnantes, le respect des lieux. Pas de nuisances.</p> <p>Que les riverains proches ou moins proches soient informés, consultés.</p>

Santes / Haubourdin	<p>Concernant la proposition chemin de Neuville les conditions d'accès sont inexistantes.</p> <p>En effet le chemin tracteur situé le long de la rn 41 est interdit à la circulation, excepté aux deux roues sur la piste cyclable.</p> <p>Le chemin de Neuville prolongation du chemin du Riez Charlot sur la commune Wavrin, récemment ré-ouvert à la circulation des non résidents ne présente qu'une seule voie de circulation dont une partie en pavées.</p> <p>La rue Clemenceau est en impasse depuis plusieurs années maintenant. Les habitants de cette rue ont depuis pris des habitudes de tranquillité. D'autre part le stationnement à cheval trottoir-route rétrécie considérablement la largeur de la voie de circulation.</p> <p>Le terrain proposé se trouve donc au cœur de ces axes qui aujourd'hui sont empruntés par de nombreux enfants en scolarité à Beaucamps-Ligny, par des joggeurs, des promeneurs et des cyclistes qui apprécient ces axes en raison de leur tranquillité, l'accès par l'une de ces voies compromettrait considérablement la sécurité de ces usagers et la quiétude des riverains.</p> <p>Je pense que la proposition de ce</p>	<p>Le projet chemin de Neuville est le terrain le plus éloigné proposé des deux communes Santes et surtout «d'Haubourdin » au point que l'on peut se demander pourquoi ce projet regroupe deux communes.</p>		<p>Les conditions de cohabitation concernant le projet chemin de Neuville risquent d'être très difficiles à cause de la proximité des habitations se trouvant rue Clemenceau, rue de Wavrin, chemin de Neuville et chemin du riez charlot sur la commune de Wavrin.</p>
----------------------------	--	--	--	---

terrain situé à proximité de la RN 41, d'une ligne à haute tension, en zone agricole et AAC3, sans aucune infrastructure ne remplit pas les conditions pour accueillir une aire de passage des gens du voyage.

Faches-Thumesnil	<p>...de le faire ailleurs ... car c'est une voirie déjà très chargée, souvent saturée (le matin, le midi, le soir ...).</p>	<p>les principaux équipements de la commune (centre social, hôtel de ville, commissariat, la Poste ...) se situent dans le nord de la commune, soit à l'opposé du site proposé avenue du général Leclerc.</p>	<p>... de réaménager ce site en en faisant une prolongation de la plaine Mandela voisine plutôt que de le bétonner. Cette voie est très urbanisée, la mise en valeur d'une poche verte permettrait une respiration bienvenue.</p>	<p>La cohabitation est très mal partie avec les riverains. Depuis des années, les gens du voyage font très souvent des haltes dans ce quartier de la commune de Faches-Thumesnil. Il en est ressorti un irrespect généralisé de leur environnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - destruction du système de drainage du terrain de foot municipal, - gymkhana de grosses berlines, - branchement sauvage sur borne incendie avec important gâchis d'eau, - niveau de musique très élevé le soir , - interpellation des enfants à la sortie de l'école élémentaire Louise de Bettignies pour leur faire peur, - blocage à répétition du parking du centre commercial (Kiabi / Tom &Co / Intersport ...) rendant impossible l'accès aux commerces, - dégradation des portiques anti caravanes - branchement sauvage sur le
-------------------------	--	---	---	---

transfo edf de la rue Kleber créant une surtension dans tout le quartier et des dégâts électriques dans un grand nombre de foyers situés à proximité (ceux ne possédant pas compteur Linky !) et plongeant le quartier dans le noir pendant plusieurs jours.

- ont bousculé le précédent maire qui les empêchait de s'installer sur un terrain municipal (intervention de la police !)

... tout pour se faire apprécier quoi !!!

De surcroit, le maire actuel, qui avait promis une concertation préalable du voisinage sur ce sujet, a proposé ce site en catimini à la MEL, ce qui a eu pour effet d'irriter tout particulièrement les riverains et de les mettre dans un sévère état d'esprit d'opposition.

L'idée d'une "cohabitation" est donc inenvisageable dans ce quartier.

Le rôle que je peux jouer en la matière est donc ... de vous faire prendre conscience qu'il est urgent d'oublier ce projet à

cet endroit faute de quoi la MEL, porteuse de la démarche et pleinement informée de ces circonstances serait coresponsable des conflits qui ne manqueraient pas de survenir.

Faches-Thumesnil			<p>J'ai bien compris la détermination de la MEL à trouver des solutions d'accueil dignes aux gens du voyage.</p> <p>Le site 1 de Faches-Thumesnil, en termes de cohabitation, me semble peu opportun. Aux alentours proches de ce site, il y a de fortes possibilités d'accès à un terrain pouvant accueillir des caravanes. Cela regrouperait les gens du voyage ce qui est me semble contraire aux objectifs de cohabitation.</p>
-------------------------	--	--	---

Wasquehal	<p>Un changement total d'emplacement pour les GDV car l'accessibilité de ce site n'est pas optimale pour l'arrivée des gens du voyage,</p> <p>Seules deux voies sont possibles pour y accéder et ne semblent pas adéquates</p> <ul style="list-style-type: none"> La rue de la gare à Croix, sans trottoir, délimité par un trait au même niveau que la route et pas assez large pour les caravanes. La rue Denis Papin, à Wasquehal, où est implantée l'entreprise Case New Hollande, qui a de grands besoins en parkings avec beaucoup d'entrées et sorties de camions. (De plus les camions sont garés le long de la rue sur la voie et sur les trottoirs ce qui est particulièrement dangereux : le panneau stop est souvent masqué par les camions. Cette rue est particulièrement accidentogène dans l'état actuel <p>La sécurité des piétons devra être un point d'attention particulier et surtout celle des enfants.</p> <p>D'un point de vue plus global sur la ville de Croix, les projets d'envergure, de La Maillerie site Egdar... ainsi que le développement de la zone de la gare impactera significativement la circulation vers</p>	<p>Le site est inapproprié puisqu'entouré d'une gare, d'entreprises et de services publics.</p> <p>Il y a très peu de résidents, donc mauvaise intégration de la communauté des GDV dans la commune.</p> <p>De plus, deux issues de secours donnent directement sur l'actuel parking de la gare.</p> <p>Ces issues peuvent être utilisées à tout moment par la salle de sport Le Square. Cette situation met en danger la sécurité et l'accessibilité des usagers et des salariés de la salle de sport.</p>	<p>le fort risque de pollution du site (historique d'un site industriel à cet endroit). Site voisin pollué qui a fait l'objet d'une dépollution.</p> <p>Les potentiels futurs habitants seront à proximité directe de la ligne de voie ferrée créant donc une nuisance sonore pour ces derniers. Cette intégration ne sera pas donc optimale.</p> <p>Deux établissements bruyants (Le Square et le futur restaurant) donneraient directement sur le parking de la gare sujet du projet.</p> <p>Les conditions d'une cohabitation ne sont pas réunies</p> <p>Car il a été prévu de longue date et dès l'origine du projet de la construction d'un parking un droit de passage au bénéfice des entreprises avec accès et traversées directes du parking par un portillon existant.</p> <p>Le parking de la gare doit refléter une image en adéquation avec le développement économique et touristique (ex : tourisme brassicole).</p>	<p>Les conditions d'une cohabitation réussie pourraient être liées à une intégration raisonnée (peu de logements / préservation d'une partie du parking) et de manière durable (des logements en dur dans le respect des normes en intégrant l'environnement).</p> <p>Un projet global d'aménagement du quartier doit être étudiée englobant la gare et le parking devant la gare et les habitations existantes : halte au tout minéral</p> <p>Une séparation visuelle et acoustique de façon pérenne doit être aussi mise en place sur le site si le projet devait voir le jour. En effet, une implantation dans le centre-ville comme tel serait le cas, nécessite le respect et une concertation vis-à-vis du voisinage déjà installé pour certains depuis de nombreuses années.</p>
-----------	---	---	---	---

la voie rapide urbaine entre autre.

Pourquoi ne pas construire des maisons (idem projet Croix et Lambersart) par exemple avec des espaces verts, des buttes paysagères et non pas un bâtiment avec des emplacements pour les caravanes

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Depuis des années la RN41 est saturée et réputée très accidentogène, en particulier aux abords des ronds points. Prévoir ainsi de faire circuler en masse des caravanes (ce sont rarement de "petites caravanes")aux abords du rond-point "Fournes-Wavrin-Sainghin" n'est pas la meilleure idée pour limiter les accidents et la saturation ? Y avez vous songé ? Qu'allez vous mettre en place ?</p>	<p>Les conditions d'accès aux services publics et aux équipements des communes de Wavrin et Sainghin, assujetties à la loi Besson, sont totalement absentes du foncier retenu, totalement excentré et situé le plus loin possible des abords mêmes des communes.</p>		<p>La mise en place d'un règlement strict d'accès à l'équipement, limitant la durée du "passage" (2 semaines maximum selon mes informations), afin que cette zone de passage ne se transforme pas en aire d'accueil ; application stricte de cette durée; respect des équipements mis à disposition et paiement des consommables et des dégâts occasionnés par les utilisateurs.</p> <p>Identification et exclusion des utilisateurs non respectueux.</p>
Faches-Thumesnil	<p>Bonjour,</p> <p>J'habite à moins de 100 mètre du site proposé et je ne trouve pas que le site soit adapté. Il y a une grande avenue avec déjà beaucoup de circulation (Avenue du Général Leclerc), et tout l'environnement est composé de belles maisons. Le site choisi me paraît complètement inopportun. Aucun riverain n'accueillera les gens de voyage avec bienveillance, la cohabitation sera impossible. Chaque maison aux alentours a déjà été cambriolé au moins une fois. Imaginez vous un site pour les gens du voyage au centre ville de Mouvaux, Wasquehal Marcq en Baroeul...?</p>	<p>Si vous souhaitez intégrer des gens du voyage, il faut proposer des emplacements individuels (il y a déjà de nombreuses habitations appartenant aux gens du voyage sédentarisé). Il ne faut pas les regrouper (même par 5 ou 10 sur un même site). Cela va créer du clivage, des tensions et accentuer le racisme. De plus, une structure accueillant 9 logements sur un même site se verra rapidement regroupé par d'autres familles (c'est une aberration de dire qu'il sera limité à 9 familles).</p>	<p>si vous souhaitez quand même choisir ce site (cela voudra dire que vous n'êtes même pas venu sur place pour voir l'environnement) je vous conseille de planter de grands arbres et de grandes clôtures (pour tout bien cacher....).</p> <p>De nombreux arbres ont déjà été abattus avec les nombreuses construction d'immeubles aux alentours (au moins 6 ou 7 à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau ces dernières années, + les futures constructions à venir, cf les permis de construire en cours...).</p> <p>L'avenue du Général Leclerc est une avenue avec beaucoup de passage (surtout pendant les</p>	<p>Il faut trouver un site adapté en périphérie des habitations existantes (ne pas intégrer un site au milieu d'habititations existantes, compte tenu de la dévaluation des biens immobiliers aux alentours, comment voulez vous que le site et les gens du voyage soient bien accueillis?)</p> <p>Il faut proposer un espace important.</p> <p>Proche de la nature, mais également des axes routiers pour permettre un accès au commerce, aux écoles....</p> <p>Prévoir également une intégration de cette population (emploi dans les commerces,</p>

		horaires de sorties de bureau). Cela laissera une belle image de Fâches Thumesnil...	dans les mairies,... aux alentours....).
Wasquehal	fdgjn h		

Faches-Thumesnil	<p>Les meilleures conditions d'accessibilité au site ne doivent pas être faites au détriment des riverains qui auront encore plus de difficultés pour circuler, se déplacer dans un trafic déjà très tendu. Des allers et venues de caravanes entraîneraient encore plus de désordre sur la voie publique et des tensions notamment avec des riverains de la rue de la Liberté, qui je le rappelle, circulent dans une impasse. Leur liberté de passage serait mis à mal lors des ballets incessants d'arrivées et de départs des GDV. Le respect d'une loi pour les uns ne doit en aucun cas priver les autres de leurs droits.</p>	<p>L'intégration du site dans le tissu local semble très compliqué. En balayant les différents sites proposés dans chaque commune, il faut noter que seul le site de Faches Thumesnil proposé par M. Proisy est MITOYEN d'habitations. Il faut venir se rendre compte par soi-même et pas uniquement en regardant un plan sur internet.</p> <p>De manière factuelle, nous en sommes qu'à l'état de projet mais un compromis de vente d'une maison voisine vient d'être annulé quand les acheteurs ont pris connaissance du projet sur le site proche de l'habitation. Quid de la dévaluation de nos maisons ? Pourquoi un site situé en plein centre-ville aussi proche des habitations ?</p>	<p>Le site proposé sur la commune de Faches-Thumesnil est en totale contradiction avec les idéologies de notre Maire. La ville a été déclarée en "urgence écologique". La réalisation du projet serait donc une aberration puisqu'il nécessiterait de supprimer des espaces verts qui sont déjà de moins en moins nombreux dans la ville, tout ça pour y bétonner des maisons ! Ce serait un énorme gâchis pour les habitants, pour la ville, pour l'environnement.</p>	<p>Le rôle que je peux jouer aujourd'hui est celui d'alerter la MEL sur le site proposé. Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, j'émets beaucoup de réserves sur la cohérence du site proposé.</p> <p>Le site n'est pas du tout compatible avec la vie de ce quartier, est totalement incohérent avec les problématiques environnementales que nous connaissons tous, inapproprié au vue de la circulation qui est déjà très dense dans ce secteur.</p> <p>J'invite les personnes décisionnaires à se rendre sur le site afin de mieux appréhender ces problématiques et à prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de tous.</p>
-------------------------	--	---	---	--

Santes / Haubourdin	<p>Remarques de la fédération Nord Nature Environnement pour ce qui concerne le choix des emplacements des aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur le territoire des communes de Santes et d'Haubourdin.</p> <p>Après avoir participé à la réunion qui s'est tenue en mairie de La Bassée le vendredi 6 mai à 19h et porté des remarques orales sur le sujet, nous souhaitons les porter par écrit à votre connaissance.</p> <p>Mais d'abord, nous voulons mentionner que sur le site « Vos avis et propositions sur les sites » où nous pensions faire ces remarques, seuls les avis et propositions concernant les sites proposés par les services de la MEL sont notés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité et la desserte. - Intégration dans le tissu social. - Traitement paysager. - Vivre ensemble. <p>Il n'y a donc pas de chapitre où nous pouvons faire des remarques sur les choix des emplacements et ceci est regrettable, comme si tout était décidé à l'avance.</p> <p>C'est donc après avoir pris contact avec Monsieur Wambergue, responsable du plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du</p>			
----------------------------	--	--	--	--

voyage que nous nous permettons, avec son accord, de faire nos remarques à cet endroit du document.

Pour les communes de Santes et d'Haubourdin, 3 sites ont été proposés.

1 sur Haubourdin rue du Général Mesny.

2 sur Santes, le premier chemin de Neuville, le second le long de la M341.

1) Le site du Général Mesny à Haubourdin : Il est situé sur les parcelles cadastrées AP146 et AP149, il a une superficie d'environ 14000m², il est classé en UEp (terrain de loisirs, sport, équipement public) et en AAC1 (Aire d'Alimentation des captages de vulnérabilité très forte à totale) et en PIG2 (Projet d'Intérêt Général pour la protection des champs captants du sud de Lille).

Ce terrain n'est pas facile d'accès, il est situé sur le trajet de l'Eurovélo, on accède, par un chemin réservé aux piétons et aux cyclistes, au parc de la Deûle, au parc Mosaic et au secteur nature de la Canteraine.

Ce serait un très mauvais choix si ce terrain devait être retenu.

2) Le site du chemin de Neuville à Santes : Il est situé sur la parcelle AW21, sa superficie est proche de 2 hectares, il serait la propriété du CHR de Lille, il est classé en A (zone agricole) et en AAC3 (Aire d'Alimentation des captages de vulnérabilité moyenne).

Ce terrain se trouve au beau milieu d'une zone d'agricole. Il n'y a pas de voirie carrossable pour s'y rendre, c'est un chemin de terre qui permet aux agriculteurs d'arriver à cette parcelle, il est situé à 200 m d'une voie carrossable où les voitures doivent se garer le long des fossés lorsqu'elles se croisent mais impossible de le faire lorsque la rencontre se fait avec un engin agricole. Côté rue de Wavrin le chemin de Neuville est pavé, il est à noter aussi que le chemin de Neuville dans sa partie carrossable est interdit à la circulation, sauf pour les riverains et les agriculteurs.

Il n'y a ni eau potable, ni électricité, ni assainissement sur ce terrain.

Le coût que représenterait l'agencement de la parcelle pour accueillir les gens du voyage serait trop important pour la collectivité ; ce serait donc une erreur d'implanter un site d'accueil des gens du voyage à cet endroit.

3) Le site le long de la M341 :

Rappelons tout d'abord que cet emplacement avait fait l'objet d'un accord entre les communes de Santes, Haubourdin et la CUDL, lors du PLU1 en 2004, il se trouvait à droite du chemin de la Mazure sur les parcelles AH71 et AH72, parcelles qui appartenaient à la CCI et à un particulier, la réglementation de ces parcelles étaient en AUDa et sont maintenant en AUDa i3, les réserves n°16 pour le site d'accueil et n°10 pour un rond point sur la RD 341 permettant l'accès au site étaient bien mentionnées sur le PLU1 de Santes. Aujourd'hui sur le PLU2 voté le 12 décembre 2019 et entré en vigueur le 18 juin 2020, nous remarquons que la zone AUDa i3 s'est étendue coté gauche du chemin de la Mazure sur des parcelles AH 64 et AH 65, propriétés de particuliers, qui étaient en A lors du PLU de 2004, mais plus de traces de la réserve n°16, ni à droite, ni à gauche du chemin de la Mazure. Pourquoi ?, alors que la réserve pour le rond point, passée en F2 sur la M341 a été maintenue.

La loi sur le droit au logement du 31 mai 1990 - dite loi Besson - oblige les villes de plus de 5 000 habitants à prévoir des "conditions de passage et de séjour des Gens du voyage sur son territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet".

La fédération Nord Nature

Environnement est et sera toujours pour la protection des zones agricoles, cependant elle ne peut ignorer les contraintes de la loi, c'est pour cela qu'elle demande que ce qui avait fait l'objet d'un accord lors du PLU1 soit respecté, elle demande aussi que toutes les parcelles à gauche du chemin de la Mazure redeviennent ou soit maintenues en A jusqu'au niveau du courant du Pont des Planques qui sont les limites entre Santes, Hallennes lez Haubourdin et Haubourdin.

Suggestion

Afin de préserver les terres agricoles, nous proposons que la friche LEVER située à Haubourdin puisse servir, après dépollution, d'aire d'accueil et d'habitat pour les gens du voyage.

Wasquehal	<p>Le site est inapproprié car entouré d'une gare, d'entreprises et de services publics.</p> <p>Il y a très peu de résidents, donc mauvaise intégration de la communauté des GDV dans la commune.</p> <p>De plus, deux issues de secours donnent directement sur l'actuel parking de la gare.</p> <p>Ces issues peuvent être utilisées à tout moment par la salle de sport Le Square. Cette situation met en danger la sécurité et l'accessibilité des usagers et des salariés de la salle de sport.</p>			
------------------	--	--	--	--

Hem	<p>La rénovation de l'avenue de l'Europe, plus la construction des nouveaux bâtiments prévus (300 à 500 personnes en plus de mémoire) à 100 mètre va considérablement augmenter le trafic dans la zone.</p> <p>Les habitants du quartier ont fait des efforts et des concessions sur le projet de monsieur le maire de Hem (double sens De Gaulle et Avenue de l'Europe), si c'est pour après nous imposer ce projet, sans réelle concertation (vos questions sont orientées)...</p>	<p>L'intégration dans le tissu local est pour moi une vraie question qui n'est pas en lien avec la description que vous en faites sous la question ci-dessus.</p> <p>Je pense que le site n'est pas celui à retenir. L'avenue de l'Europe, même après sa future rénovation est un quartier résidentiel où les habitants ne souhaitent pas voir ce type de logement. De plus la ville de Hem est au-delà des quotas d'habitats sociaux qui sont à date bien implantés dans une ville harmonieuse. Dans ce cas c'est pour moi un contre sens d'implanter ses habitations sur le terrain envisagé.</p>	<p>Le terrain actuel est un terrain avec beaucoup de verdure, donc vous allez supprimer les arbres et divers végétaux...</p>	<p>Le vivre ensemble n'est pas possible dans ce quartier pour ce type de projet. Je fais bien la différence avec les ROM mais je vois également les gens du voyage sur certains parking (B&M à Villeneuve d'Ascq par exemple), ils ont des habitudes de vie différentes, ce que je peux respecter, mais pas favoriser.</p> <p>Je vous informe que j'ai signé une pétition il y a plusieurs mois et plus de 1000 personnes étaient contre le projet. Mesdames messieurs les élus, il faut en tenir compte.</p> <p>Enfin je pose également une question simple. Qui va payer la décote des maisons des propriétaires du quartier ? Car c'est aussi de la question de que nombreux voisins se posent.</p>
-----	--	---	--	--

Faches-Thumesnil	<p>Un grand accès, sur une parcelle clôturée, ils se déplacent souvent à plusieurs familles avec de grandes caravanes, mais un accès CONTOLE il est impensable pour TOUT LE MONDE qu'un emplacement pour 20 familles puissent en recevoir d'avantages. Les gens du voyages, au même titre des les habitants du quartier doivent respecter les règles (tri des déchets - respect du matériel et du voisinage; sous peine de sanctions)</p>	<p>Ils sont, par définition mobiles, et le terrain ce trouvera proche des commodités (presque en centre ville) dont ils auront accès à tous déjà, normalement</p>	<p>A première vue, le site n°4 de fâches - chemin de Templemars, est très loin d'être intégré d'un point de vue aménagement paysagiste, on parle ici d'aménager un parking de supermarché, coincé entre Auchan et le restaurant 3 Brasseurs. Il faut que l'emplacement soit clôturé pour garantir aux habitants une tranquillité et un sens de circulation</p>	<p>Peu importe où les gens du voyages vont se retrouver, ma plus grosse crainte c'est que cet emplacement public soit pillé et détruit. Au même titre que les habitants de la MEL, il faut responsabiliser les "habitants temporaires", les obliger à respecter l'endroit, les infrastructures et le voisinage.</p>
Hem	<p>Ne pas l'implanter le long de l'avenue de l'Europe, qui va passer en double sens et verra augmenter considérablement le nombre de véhicules et par conséquent son lot de pollutions.</p>	<p>Déplacer le projet au centre de Hem.</p>	<p>L'espace choisi est végétal et arboré. Par pitié arrêtez de supprimer les espaces plantés qui apportent de la fraîcheur de la vie, qui font barrière aux nuisances sonores pour y installer 11 logements type mobil-home et des parkings de caravanes. Vous allez "bétonniser" un espace verdoyant et ensuite vous cherchez un espace où planter des arbres. STOP A LA CONSTRUCTION A TOUT VA s'il vous plaît. De plus ce projet est une ineptie architecturale.</p>	<p>Ne pas faire un regroupement de 11 logements, (ghettoisation des gens du voyage) mais dispatcher les logements un peu partout dans la ville.</p>
Hem		<p>le site choisi est éloigné des commerces et des équipements de la commune . Il se trouve le long d'un accès à une voie rapide.</p> <p>Le site devrait être plus proche du centre de Hem et réparti à 2 ou 3 endroits, en plus petites unités.</p>	<p>Sur le site proposé actuellement, 11 logements ne me semblent pas permettre d'espaces verts...</p>	<p>Pour une cohabitation réussie, il est nécessaire de choisir un site plus agréable pour les personnes, en de plus petites unités et que les gens du voyage soient formés aux règles de la vie en société, les acceptent... comme la gestion des déchets...</p>

Hem	<p>Pourquoi toujours côté Beaumont ? Marre des travaux, des obligations territoriales qui finissent toujours à côté de chez nous et bizarrement toujours très loin de la Mairie et des beaux quartiers. On a l'impression d'être la zone où tout ce que les gens ne veulent pas ailleurs finira de toute façon près de nos maisons.</p> <p>Pas envie de ça près de chez moi alors qu'ils y a des zones plus aptes à recevoir ces familles et plus loin d'une route pour aussi penser à eux. Le lieu choisit est franchement pas optimal. Il y avait un trou sur la pla' alors on va les mettre la. Ni fait ni à faire.</p>			
La Bassée	<p>Proche des axes principaux RN41 et RN47 permettant une fluidité lors des transferts</p>	<p>Proche de la nouvelle zone commerciale de illies et de l'entrepôt xxl qui y est créé permettra de profiter des infrastructures déjà présentes</p>	<p>Espace vert et arboré buttes paysagères afin de préserver l'intimité depuis la rue</p>	
Faches-Thumesnil	<p>Je voudrais parler en particulier de la zone Rue Anatole France. Cette zone se trouve dans le jardin d'une personne !!! C'est honteux, on ne peut pas accepter une telle chose.</p> <p>Le maire de Faches Thumesnil, qui se dit écologiste, montre ici tout l'inverse. Ce terrain est déjà vendue avant même que la personne soit décédé. Mon père entretien ce jardin et y cultive. On pourrait y faire quelque chose de magnifique.</p> <p>C'est honteux</p>	<p>Je voudrais parler en particulier de la zone Rue Anatole France. Cette zone se trouve dans le jardin d'une personne !!! C'est honteux, on ne peut pas accepter une telle chose.</p> <p>Le maire de Faches Thumesnil, qui se dit écologiste, montre ici tout l'inverse. Ce terrain est déjà vendue avant même que la personne soit décédé. Mon père entretien ce jardin et y cultive. On pourrait y faire quelque chose de magnifique.</p> <p>C'est honteux</p>	<p>Je voudrais parler en particulier de la zone Rue Anatole France. Cette zone se trouve dans le jardin d'une personne !!! C'est honteux, on ne peut pas accepter une telle chose.</p> <p>Le maire de Faches Thumesnil, qui se dit écologiste, montre ici tout l'inverse. Ce terrain est déjà vendue avant même que la personne soit décédé. Mon père entretien ce jardin et y cultive. On pourrait y faire quelque chose de magnifique.</p>	<p>Je voudrais parler en particulier de la zone Rue Anatole France. Cette zone se trouve dans le jardin d'une personne !!! C'est honteux, on ne peut pas accepter une telle chose.</p> <p>Le maire de Faches Thumesnil, qui se dit écologiste, montre ici tout l'inverse. Ce terrain est déjà vendue avant même que la personne soit décédé. Mon père entretien ce jardin et y cultive. On pourrait y faire quelque chose de magnifique.</p>

		C'est honteux	C'est honteux
--	--	---------------	---------------

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>UN DÉNI DE DÉMOCRATIE, UN AVIS DÉFAVORABLE avait été émis suite à la consultation des citoyens lors de l'enquête publique de 2019 du Commissaire enquêteur. Le précédent emplacement jouxtait le nouvel emplacement pressenti qui présente les mêmes caractéristiques mais en pire. L'avis est donc le même pour ce nouvel emplacement : DÉFAVORABLE</p> <p>DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ sur l'un des points noirs de la métropole, le rond point de la route nationale 41 à la hauteur de Fournes-en-Weppes/Wavrin. Le nouveau rond-point envisagé permettant un accès direct à l'aire de passage, sera situé entre 100 à 160 m du rond-point de la nationale 41. Ce tronçon est trop court. Quand il sera encombré par les caravanes qui devront attendre de pouvoir rentrer, cela bloquera la route nationale d'autant que de nombreux camions chargés de voitures à destination de STVA à Wavrin (zone logistique de véhicules Volkswagen...) empruntent déjà ce trop court tronçon.</p> <p>Cela provoquera des bouchons supplémentaires, et sera source d'accidents.</p>			
------------------------------------	---	--	--	--

UN MANQUE DE CLAIRVOYANCE
: ce rond-point doit être réaménagé depuis de nombreuses années vu le kilomètre d'attente chaque jour pour le traverser aux heures de pointe, vu les têtes à queue fréquents et les camions qui s'y renversent. Le nouveau rond point, rendra cet aménagement impossible

PROBLÈME DE SÉCURITÉ : le bassin de vie de cette aire se situe à Fournes-en-Weppe (Supermarché Match à 500 m de l'aire). Pour y accéder les enfants et les personnes âgées au rythme plus lent devront traverser l'axe de la nationale 41 au débit impressionnant (40 000 véhicules jour) et à la visibilité plus que restreinte. Ils risqueront leur vie à chaque passage.

PROBLÈME DE SÉCURITÉ : Le Lidl de Wavrin est à 2,2 km de l'emplacement. De l'emplacement envisagé au Lidl, la route dangereuse, où les camions frôlent les passants, n'a aucun trottoir.

ARTIFICIALISATION DE TERRES AGRICOLES SUR LES CHAMPS CAPTANTS où plus aucune

construction même légère n'est tolérée, où est l'INTÉRÊT COLLECTIF de cet emplacement?

DES INONDATIONS sont fréquentes dans ce champ à chaque gros orage car il est en point bas des champs voisins. Compliqué

GABEGIE D'ARGENT PUBLIC : L'emplacement envisagé nécessitera et la création des réseaux, de l'assainissement et 2 km de trottoir et un rond point. Or d'autres emplacements existent qui sont déjà viabilisés avec tous les réseaux sur la zone d'activité des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin, les 2 communes concernées par la loi Besson. Des trottoirs existent déjà, pas la peine d'en créer et ils sont à côté du Lidl .

DÉSÉQUILIBRE TERRITORIAL, 7 hectares d'aires de passage sont envisagés sur 8 kilomètres le long de la route nationale (dont 1.8 hectares qui jouxtent Fournes-en-Weppes) soit 700 caravanes sur les 800 prévues alors que les Weppes sont 1/8 du territoire métropolitain et 4% de la population métropolitaine.

UN EMPLACEMENT INADÉQUAT
À CHANGER

Faches-Thumesnil	<p>Imposer à ces populations de respecter les lois. On nous demande de respecter la loi en leur "offrant" des espaces dédiés, on aimerait qu'ils respectent aussi les lois en respectant les lieux, les habitants du quartier... Nous avons déjà eu l'expérience d'accueillir de ce type de population près de chez nous et il y a un réel problème avec le respect des règles de vie. Nous n'en gardons pas une bonne expérience et ne souhaitons pas la renouveler d'ailleurs...</p> <p>Les conditions d'accès devraient donc commencer par le respect d'un règlement pour pouvoir accès à cet espace</p>	<p>Idem, imposer de respecter un règlement (en réalité il existe déjà, ce sont les lois de l'Etat) mais puisqu'elles ne sont pas souvent suivies par ces populations, il faudrait prendre des mesures supplémentaires ou alors réellement faire respecter les lois existantes</p>	<p>Les installer dans des tout petits espaces afin qu'ils ne puissent pas s'installer de manière massive et être trop nombreux sur un espace. Plus ils sont nombreux, plus ils sont bruyants et se sentent supérieurs aux lois</p>	<p>Imposer réellement à ces habitants de respecter les règles, les lois et demander à ce que la police réagisse vraiment en cas de problème car les forces de l'ordre fuient devant ces communautés</p> <p>Pouvoir proposer aux habitants du quartier de participer à l'évaluation du respect des règles</p>
La Bassée	Proche RN 41 et RN47 ainsi accès à Lille, lens, Béthune	Loin des centres villes, la zone de l'entrepôt XXL serait la plus adaptée et eviterai de dénaturer les abords des villes	<p>Espace vert, clôtures naturelles, sol absorbant des eaux pluviales et benne avec tri sélectif</p> <p>La zone ne doit être accessible qu'aux GDV, et fermée en leur absence.</p>	<p>Éviter les nuisances sonores pour les riverains, éviter d'encombrer un trafic déjà dense aux abords des villes de La Bassée, Illies et Salomé</p>
Santes / Haubourdin	Que l'aménagement routier soit déjà existant pour limiter l'impact financier.		<p>Qu'il existe déjà un minimum de plantations sur le site retenu.</p>	<p>Qu'il y ait une limite dans le nombre de places tenant compte de l'acceptabilité de la population existante.</p>
Santes / Haubourdin	Terrain le long de la M341		Buttes paysagères	

Faches-Thumesnil	<p>Le site avenue du général LECLERC à Faches-Thumesnil est situé sur un axe routier beaucoup trop passant.</p> <p>Une caravane tractée devra obligatoirement couper la route : accidents assurés !!!</p>		<p>Construire 11 voire 22 logements sur ce site va à l'encontre de la préservation de l'environnement !</p>	Site beaucoup trop résidentiel ; la simple clôture qui le sépare de la plaine Mandela sera rapidement cassée et la plaine envahie
Santes / Haubourdin	CHOIX 2 RUE G MESNY, HAUBOURDIN	PROCHES DU ROND POINT ET RUE DEJA VIABILISEE AVEC LE LYCEE		
Santes / Haubourdin	je préconise le site n°1 (M314) pour son accessibilité, direct de la nationale 41 sans la traversée d'agglomération et sa position centrale pour l'accès au centre ville de Santes, Haubourdin , Hallenes les Haubourdin et Emmerin.	le site n°1 bénéficie d'une position centrale qui permet un accès au transport en commun, arrêt de bus, gares et d'un accès aux services publics et commerces des villes aux alentours .		
Santes / Haubourdin	La proposition du terrain numéro 1 le long de la M341 en direction d'Emmerin			
Santes / Haubourdin	Le site numéro 3 me semble être le plus intéressant pour la commune afin d'éviter les engorgements des routes lors des arrivées et départs des communautés. L'emplacement semble aussi suffisamment éloigné des habitations		Afin de ne pas porter atteinte aux champs captants il serait intéressant de proposer un terrain gravillonné plutôt que betonné et de rendre cette aire la plus esthétique possible en prévoyant des brise vue végétaux (planter des arbres ou haies arbustives)	

Hem	<p>Bonjour</p> <p>Mettre les gens du voyage sur une site qui ne nuira pas aux voisins .</p> <p>Notre maison qui est proche sera dévalorisée ou invendable : est ce que la métropole nous dédommagerait dans le cas où ça se fait ?</p> <p>Sachez que pour des raisons de santé, je ne peux racheter ailleurs (peut pas emprunter) si ma maison de dévalorise, se je serai bloqué avec une perte sèche.</p> <p>Si vous voulez de m'intégrât ion des gens du voyage, ce n'est pas en les parquants qu'ils seront intégrés, mais par la mixité, et ce ne sera pas le cas avec un lotissement ou camp pour eux.</p> <p>Cdtl</p>	<p>Ne pas faire des camps, mais pleins d'emplacements dispersés pour qu'ils s'intègrent</p>	<p>Faire de l'avenue de l'Europe un axe à double sens avec piste cyclable et jardin public</p>	<p>Pas de groupes qui ne se mélangeront pas : pas plus d'une famille par endroit sinon, cela ne marchera pas : regarder ce qui se passe partout en France, des regroupements il n'y a pas d'intégration ni de mixité</p>
Hem	pas sur une voix rapide et la ou il y a des des habitations	pour intégrer il faut que ce ne soit pas un clan mais famille par famille : ne pas faire un camp mais juste un logement	pas de camps nus de maisons mais un espace vert le long se l'avenue de l'europe à double sens	pa de camp mais de gens dispersés

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Il est reconnu que l'un des points noirs de la circulation routière sur la métropole est le rond point de la route nationale 41 à la hauteur de Fournes-en-Weppes/Wavrin. Le nouveau rond-point envisagé permettant un accès direct à l'aire de passage, sera situé entre 100 à 160 m du rond-point de la nationale 41. Ce tronçon est trop court. Quand il sera encombré par les caravanes qui devront attendre de pouvoir rentrer, cela bloquera la route nationale d'autant que de nombreux camions chargés de voitures à destination de STVA à Wavrin (zone logistique de véhicules Volkswagen...) empruntent déjà ce trop court tronçon. Cela provoquera des bouchons supplémentaires, et sera source d'accidents.</p>	<p>Le projet soutenu par les communes de Wavrin-Sainghin a tous les atouts pour une intégration réussie puisque le bassin de vie de cette aire se situe à Fournes-en-Weppes (Supermarché Match à 500 m de l'aire). Pour y accéder les enfants et les personnes âgées au rythme plus lent devront traverser l'axe de la nationale 41 au débit impressionnant (40 000 véhicules jour) et à la visibilité plus que restreinte. Ils risqueront leur vie à chaque passage. Et s'ils souhaitent s'orienter de l'autre côté vers Wavrin, le Lidl est à 2,2 km de l'emplacement. De l'emplacement envisagé au Lidl, la route dangereuse, où les camions frôlent les passants, n'a aucun trottoir.</p>	<p>Le projet soutenu par les communes de Wavrin-Sainghin a tous les atouts pour une bonne insertion dans son environnement foncier puisqu'il est situé sur DES CHAMPS CAPTANTS où plus aucune construction même légère n'est tolérée, et où DES INONDATIONS sont fréquentes dans ce champ à chaque gros orage car il est en point bas des champs voisins.</p>	<p>Je vois parfaitement mon rôle de contribuable dans l'opération proposée puisque l'emplacement envisagé nécessitera la création des réseaux d'assainissement, 2 km de trottoir et un rond point. Or d'autres emplacements existent qui sont déjà viabilisés avec tous les réseaux sur la zone d'activité des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin, les 2 communes concernées par la loi Besson. Des trottoirs existent déjà, sans nécessité d'en créer et ils sont à côté du Lidl .</p> <p>Ceci avait déjà été émis par le commissaire enquêteur en 2019</p> <p>Le précédent emplacement proposé par les communes de Wavrin et Sainghin jouxtait le nouvel emplacement pressenti qui présente les mêmes caractéristiques mais en pire.</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Il faut que ce soit à proximité immédiate d'une route.</p> <p>Le site de Wavrin / Sainghin-en-Weppes est PARFAIT sur tous les plans.</p> <p>Proximité de la RN, au milieu des 3 communes à 7 KM de L'A25 ..</p>	<p>La proximité des 3 communes SAINGHIN, FOURNES ET WAVRIN permettra une meilleure répartition dans les écoles.</p>	<p>Les buttes paysagère c'est ce qu'il y a de mieux, car cela demande presque pas d'entretien et permet de préserver l'intimité de chacun.</p>	

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>L'aire d'accueil se situe a proximité immédiate d'un rond-point très dangereux et de la RN41 très emcombrée et qui le sera encore d'avantage avec la zone Illies - Salomé.</p> <p>Le supermarché Match à proximité immédiate de cette aire va entraîner la traversée extrêmement dangereuse de gens du voyage piétonniers.</p>	<p>La zone d'activité des Ansereuilles remplit toutes ces conditions d'équipement de service public.</p>		
Santes / Haubourdin				
Santes / Haubourdin	le terrain le long de la M341	près d'une route déjà existante , proche de plusieurs villes existantes (Haubourdin, Santes ,Emmerin , Hallennes , Englos)	grande possibilité pour un aménagement paysager car bonne terre agricole	entre proche et assez éloigné des habitations , accès facile pour rejoindre facilement commerces , autoroutes sans passer par des centres villes de petites communes
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>La RN 41 est déjà suffisamment compliquée à utiliser, alors pourquoi l'alourdir avec des vas et viens de caravanes.</p> <p>De plus, cet emplacement ne garantit en rien la sécurité des gens du voyage, ni des habitants des communes limitrophes, il est également évident que cette installation aura un véritable impact sur l'immobilier des communes.</p>	Payer un loyer tout comme à chacun.	Rien	Il serait peut-être bon de montrer des exemples ou la cohabitation est réussie, s'il en existe.

Santes / Haubourdin	<p>un territoire déjà doté d'une accessibilité routière pour des grandes voitures et caravanes.</p> <p>Un terrain déjà pourvu d'arrivée d'eau, électricité...</p> <p>Un lieu qui n'empêtre pas sur les champs captants l'eau alimentant la MEL</p> <p>Une aire située entre Santes et Haubourdin puisqu'il s'agit d'une aire pour ces 2 communes : une aire à proximité des communes concernées me paraît plutôt logique.</p>	<p>un respect des civilités, des règlements de chaque collectivité.</p> <p>Du civisme pour un bien vivre ensemble</p>	<p>des poubelles en nombre suffisant ; qu'elles soient vidées régulièrement (contre exemple : l'air d'ailleurs de Faches-Thumesnil où les containers débordent, visuellement pire qu'une déchetterie) !</p> <p>des buttes paysagères (avec des arbres et non des plantations basses) pour respecter leur intimité, et rester dans un esprit verdoyant.</p>	<p>Les conditions d'une cohabitations réussie et pour ne plus entendre de rancœur de la part des riverains : veiller à une consommation d'eau raisonnable : en ces temps de sécheresse, le nettoyage des caravanes et voitures doit être très limité, ne pas laisser des tuyaux d'eau coulé à flot comme on a pu déjà le constater ...</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Non à l'atteinte environnementale et visuelle sur la plaine des weppes.</p> <p>Tanguy D</p>			
Santes / Haubourdin	mon souhait quant à l'accès par la M341	ne pas gêner la circulation actuelle	emplacement à isoler avec buttes .	surveillance afin que les habitants actuels ne soient pas gênés.
Santes / Haubourdin	<p>Pour Santes - Haubourdin, il faut rester sur le site de la M341-Vers le port de Santes car ce terrain a été proposé depuis une vingtaine d'année à la métropole pour réaliser une aire d'accueil des gens du voyage.</p> <p>Le Conseil municipal a voté pour proposer ce terrain qui -on ne sait pourquoi - n'a pas été inscrit au dernier PLU !!</p>	<p>Accès à facile à la M341 et ensuite à la M641</p> <p>Terrain proche d'Haubourdin donc cela a du sens vu que la proposition de ce terrain est commune aux 2 villes</p> <p>Terrain moins sensible par rapport à la préservation des nappes phréatiques</p>		

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Eloigner la zone d'accueil de la RN 41 déjà très saturée de part l'ampleur du trafic routier et de la zone créée au niveau d'Herlies.</p> <p>Ne pas créer un nouveau rond point à proximité des pistes cyclable récemment créées pour faciliter l'accès des élèves à Ste Marie de Beaucamps Ligny</p>	<p>Rapprochée l'aire d'accueil de communes concernées par l'obligation (Sainghin et Wavrin)</p> <p>Fournes non concernée (2100 habitants)</p>	<p>Ne pas supprimer des terres agricoles très fertiles et situées sur des champs captants.</p>	<p>Pour une bonne cohabitation il faut que la situation soit acceptée par la population</p>
Santes / Haubourdin	<p>Le site n°3 sur la M341 et la commune d'Haubourdin me semble le plus approprié des 3 sites car il est proche des zones d'activités et construites et déjà desservi par la route, par un rond-point et une piste cyclable en direction du centre ville d'Haubourdin. Il permet un accès de proximité aux écoles et commerces de la zone aux gens du voyage.</p> <p>Contrairement aux sites n°1 et 2 qui sont situés en pleine ruralité, le site n°3 évite de prélever sur des terres agricoles et de construire de nouvelles infrastructures routières macadamisées en pleine nature et sur les champs captants en eau potable.</p>	<p>Concernant l'accès piéton et cyclable aux services publics et aux équipements sur la M341 entre Haubourdin, Santes et la zone d'activité d'Hallennes, il faut déplorer que la M341 n'est pas actuellement pas équipée d'une piste cyclable et piétonne. Cet absence d'équipement est préjudiciable autant pour les gens du voyage que les riverains et ne permet pas de promouvoir des déplacements décarbonnés et en sécurité à vélo et à pied dans cette zone.</p>	<p>Des clôtures végétalisées sont à prévoir, côté voie de halage le long de la Deûle au droit de l'aire. Ceci afin de préserver la voie verte existante cyclable et piétonne. Celles-ci devront être de hauteur suffisante, afin d'éviter des jets de détritus sauvages par les gens du voyage comme on peut le constater malheureusement dans l'aire existante Chemin des Bargues à Lille-Sud où des détritus sont régulièrement jetés au dessus des clôtures sur les abords de la voie ferrée SNCF Don-Sainghin Lille.</p>	<p>Une intégration réussie ne pourra se faire que par le respect de la propriété des abords et de la quiétude des riverains par les gens du voyage. Les pouvoirs publics auront donc un rôle prédominant pour faire respecter la loi dans et autour de cette aire.</p>

La Bassée	contrôle systématique des entrées par une surveillance permanente par une délégation de service public. durée limitée de stationnement dans l'aire DE PASSAGE des gens du voyage pour ne pas avoir la sédentarisation des occupants et ainsi garantir la salubrité et la propreté	Faciliter l'implantation de nouveaux commerces alimentaires dans le secteur de LA BASSEE et principalement à son entrée au rond point du contournement		
Santes / Haubourdin	Les choix 1 et 2 permettent d'éviter le passage au coeur de la ville de Santes, dont la circulation est difficile et dangereuse.			
Wavrin / Sainghin-en-Weppe	De ne pas engorger encore plus la RN41. Lieu situé en bordure d'une zone plus qu'encombrée aux heures de pointe, amenée à accueillir encore plus de traffic PL avec la nouvelle zone de Salomé. Zone accessible mais au prix de nuisance sonore au heure de pointe pour les usagers.	Encombrement supplémentaire aux heures de pointes de la route qui mène à Wavrin. Aucun aménagement de mobilité douce pour rejoindre Wavrin, ses commerces et commodités.	Cet aménagement nécessite une artificialisation de terres agricoles. Est ce légal ? Est ce acceptable écologiquement même pour une "petite" surface. A titre d'exemple sur cette surface on installe un maraîcher en agriculture bio qui peut nourrir 50 foyers.	

Faches-Thumesnil	<ul style="list-style-type: none"> - de choisir des zones d'implantation sur des terrains communaux non construits et en dehors des zones choisies dans des quartiers pavillonnaires (le choix fait par la mairie de Faches illustre cette absence de réflexion vs cette recommandation) - Eviter des implantations qui vont accroître le trafic déjà important en ville - Eviter de bâtir des immeubles sous la ligne à haute tension qui généreraient de mauvaises conditions sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - de faire la différence entre accueillir quelques familles désireuses de se sédentariser qui respecteront les contraintes auxquelles sont soumis les citoyens résidents en milieu urbain vs un terrain ou résideront des familles de passage et qui pourront générer des nuisances de voisinage. 	<ul style="list-style-type: none"> '- D'éviter de bétonner des zones écologiques comme les coulées vertes et garder les espaces verts existants intacts. 	<p>Une cohabitation réussie implique un respect mutuel .</p> <p>Sans accompagnement de la municipalité et des services sociaux dans le cadre d'une aire pour quelques familles désireuses de se sédentariser sur un terrain adapté à cet effet et hors des zones d'habitation existante , elle n'a aucune chance .</p> <p>Elle n'existera jamais avec une aire d'accueil avec des résidents temporaires</p>
La Bassée	<p>Je pense qu'il faut éviter le rond point d'entrée de La Bassée, en effet la circulation y est déjà extrêmement difficile et dénaturerais de façon définitive l'entrée de La Bassée. Il serait judicieux de placer l'aire des gens du voyage au niveau des terres de l'entrepôt XXL PRD, de plus je crois savoir que celles-ci sont déjà viabilisées.</p>			

La Bassée	Éviter l'entrée directe de la Bassée afin de ne pas encombrer une circulation déjà difficile. Pour cela, placer l'aire à proximité des terres de l'entrepôt XXL PRD serait l'idéal (car déjà desservi en eau et en électricité). Au pire des cas, dans la zone juste en face du Macdo.			
Santes / Haubourdin	<p>bonjour</p> <p>j ai appris via la voix du nord du changement de lieu concernant les gens du voyage</p> <p>le choix 1 et 2 sont plus près des hopitaux, les axes sont déjà fait surtout que l on parle de champ captant et de région gardienne de l eau, il et ou l interet de faire ce camp en pleine campagne ?</p>			
Santes / Haubourdin	Terrain accessible directement le plus proche d'un grand axe à 2 voies permettant au gens du voyage de ne pas traverser de village ou de saturer la circulation.	Un accès rapide vers les commerces	Haies autour du terrain et arbres permettant de respirer	Respect des règles et propreté.
Wavrin / Sainghin-en-Weppe	<p>Je ne comprends pas la décision de sainghin en weppes de décidé de mettre leur aire de gens du voyage aussi loin de leur centre-ville en se débarrassant de la chose et en même temps en faisant une bonne action.</p> <p>La rn41 est déjà bien engorgé avec les camions et les nouvelles entreprises qui ont ouverte récemment.</p>	Me centre ville de saïnghin est desservie via une autre route que la rn 41	Mettre une aire entre furnes et sainghin aussi près de la rn est dangereux niveau circulation, de plus il y a une zone de maraîchage de la mel juste à côté c'est du non sens	Pour que l'aire d'accueil soit le plus optimal possible, il est préférable de les loger dans une zone verte comme le parc mosaïc les ansereuilles par ex pour qu'il puisse eux même ne pas être dérangé par la circulation ou les nuisances sonores

La Bassée	<p>On ne veut pas voir de câbles parcourir la ville pour qu'ils puissent avoir gratuitement (mais aux frais du contribuable) de l'eau et de l'électricité comme c'est actuellement le cas quand ils s'installent sauvagement.</p>	<p>Bien sûr il faut des espaces verts tout autour, il faut cacher l'aire d'accueil pour que les riverains n'aient pas vu sur des caravanes et des camping cars depuis leur fenêtre.</p>	<p>Pour une cohabitation réussie, il faut IMPERATIVEMENT consulter les citoyens, et surtout les riverains, leur demander leur avis, les écouter, débattre avec eux. Car les premiers impactés ce sont eux, puisque leur bien immobilier va perdre énormément de valeur, voire devenir invendable.</p>
La Bassée	<p>L'emplacement idéal pour l'implantation de l'aire de passage des gens du voyage devrait se situer sur le terrain jouxtant l'entrepôt actuellement en cours de construction sur la commune se trouvant entre Illies et Salomé.</p>		
La Bassée	<p>Le mieux serait d'implanter l'aire des Gens du voyage derrière la zone O'Tera / Brico cash au niveau de la zone XXL PRD. Cette zone serait idéale vu qu'elle est déjà desservie en eau et électricité.</p>		

La Bassée	Aire de passage trop proche d'un rond point déjà problématique avec les embouteillages récurrents et la proximité d'une zone commerciale difficilement accessible par ce rond point.			
Santes / Haubourdin	<p>le site n°2, proche du port de Santes est le plus facilement accessible et ne pose pas de problème de mitage de l'espace agricole.</p> <p>De plus, prévu de longue date, il bénéficie d'un consensus général: collectivités, monde agricole,et ne remet pas en cause la crédibilité des documents d'urbanisme.</p> <p>Je m'oppose au site n°3 qui vient miter une belle plaine agricole, sans eau, sans électricité, sans assainissement, sans desserte routière (un simple chemin de terre) et situé dans les champs captants de la ville de Lille. De plus cette parcelle est exploitée par un jeune éleveur dont la viabilité serait gravement mise en cause.</p>	<p>le site n°2 est plus près des services (transport, enseignement, commerces)</p> <p>le site n° 3 est au milieu de nulle part, sans desserte ni équipement, conformément à la volonté de protéger les champs captants.</p> <p>De plus l'assainissement de la zone pose question tant pour les eaux usées que pour les déchets qui ne manqueront pas d'affluer (dépôts divers, métaux lourds, produits chimiques,)</p>		
La Bassée	Pkoi ne pas prendre le terrain a coté de l entrepot xxl qui est deja viabilisé ???			

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>La RN 41 est souvent totalement saturée entre la station Total et le rond point de Sainghin Fournes, cela rajoutera aux problèmes de circulation de tous même des gens du voyage</p>	<p>La zone est trop loin de Sainghin et de Wavrin pour accéder aux services publics de ces deux communes . Cela nécessitera aussi un coût important pour amener les fluides (eau et énergie) sur le site choisi</p>	<p>en tout état de cause, la zone perd une grande partie de son intérêt paysager et rural. L'attente environnementale sera forte en raison de la construction d'une nouvelle zone artificialisée eu détriment d'une zone de champ.</p> <p>A un moment où on met le climat et l'environnement en avant c'est totalement anormal. Il existe dans le secteur de Wavrin des zones déjà artificialisées sur lesquelles il y a largement la place de faire une zone d'accueil.</p>	<p>pas de souci particulier de voisinage avec les gens du voyage à condition que soient respecté le cahier des charges qui leur sera soumis en matière de stockage et traitement de leur déchet principalement</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Implantation au bord d'une zone bio à l'intersection de la RN 41 ultra surchargé. Sur des chantiers de captation de l'eau.</p> <p>Zone totalement inappropriée pour accueillir des gens du voyages</p>	<p>Située à 2,5 kms de Wavrin donc a l'opposé de toutes équipements communaux impossible de scolariser les enfants.</p>	<p>Pourquoi détériorer la plaine des weppes alors que des zones existent déjà avec les infrastructures déjà installés</p>	<p>Ne s'intègre que les gens qui veulent s'intégrer</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>ne pas surcharger la RN41 déjà très lourde en trafic surtout matin et soir justement au niveau du rond-point de Fournes</p>	<p>ne pas prendre du terrain agricole comme décidé par la MEL pour le logement alors que des friches industrielles déjà bétonnées peuvent être utilisées comme les anseueilles et l'emplacement proposé est juste à coté des terres allouées aux jeunes agriculteurs bio encouragés par la MEL et qui verront leurs cultures pillées</p>	<p>les aménagements sont à considérer sur les villes concernées soit Wavrin et Sainghin or le terrain est en dehors de ces villes et rejeté vers la RN41 et Fournes-en-Weppes qui n'a aucune obligation</p>	<p>les villes de Wavrin et Sainghin sont les seules concernées et se doivent de trouver la solution entre elles sans nuire potentiellement à leurs voisines et la situation proposée sera vécue pour les gens du voyage comme une mise à l'écart afin de les rejeter de leur centre-ville et leurs commerces</p>

Linselles	<p>Le site de la rue des Wattines à Linselles est très mal choisi pour y mettre un accueil de gens du voyage</p> <p>C'est un lieu où les accidents sont fréquents .</p> <p>En effet cette rue est TRÈS passante avec virage et mauvaise visibilité sans compter les automobilistes qui doublent sans se soucier de la dangerosité de leur comportement</p> <p>De plus nous sommes sur une zone qui est fréquemment inondée (pour y passer régulièrement en vélo je peux vous dire qu'en cas de pluie les champs dégorgent d'eau et forment même des petits étangs d'eau)</p> <p>Je pense donc que cette emplacement est très risqué pour accueillir des humains dans des conditions décentes et surtout pour leur assurer un minimum de sécurité</p>			
-----------	--	--	--	--

Santes / Haubourdin	<p>le choix 1 / M31 Proche port de Santes.</p> <p>Proche d'une voie passante et accessible</p> <p>le choix 2 est envisageable également</p> <p>le choix 3 est une hérésie au regard des champs captants et de nos engagement sur Santes = ville gardienne de l'eau.</p> <p>Il nécessiterait aussi de lourds travaux de voiries</p>	<p>une voie accessible, en zone urbaine, qui permet un accès à Haubourdin, Emmerin et Santes de la même manière</p>	<p>Les buttes paysagères sont toujours plus jolies que des clôtures, qui finissent toujours mal sur ce type de terrain (descellées, pliées, abîmées). Cela permet non seulement une isolation visuelle, mais aussi une isolation phonique</p>	<p>des infrastructures de qualité : des WC entretenus, des accès aux énergies également</p> <p>c'est par mes impôts que tout cela sera financé...</p>
La Bassée	<p>Éviter de l'installer à l'entrée de la Bassée à cause d'une circulation souvent abondante. Possibilité d'installer cette zone près de l'entrepôt XXL PRD où il y a déjà de l'eau et de l'électricité.</p>			
La Bassée				<p>Pas content du secteur retenu trop près des 1ère habitation.</p> <p>Messieurs les maires revoyez votre copie</p>

Faches-Thumesnil	<p>dans des zones à faible densité et loin des grands axes prioritaires pour ne pas perturber la circulation déjà dense. Le site situé avenue du général Leclerc à FACHES-THUMESNIL engendrerait un accroissement du trafic sur une artère de la ville sur laquelle le trafic est déjà extrêmement perturbé,</p>	<p>je pense que les gens du voyage sont assez débrouillard pour accéder aux services publics et que les moyens proposés par le MEL sont suffisants et n'ont pas besoin d'avoir des avantages supérieurs à des personnes qui sont plus dans le besoin et dans la pauvreté. Si vous leur créer des habitations adaptées, ils devront avoir des devoirs (scolariser leurs enfants sur toute la période scolaire, de respecter les lieux et de payer les taxes locales comme tout habitant)</p> <p>Mes enfants étaient scolarisés avec les enfants des gens du voyage et aucun d'eux ne respectaient les règles et étaient présent en classe quand ils en avaient envie.</p>	<p>Le site devrait être petit clôturé pas des butes paysagères de hauteur significative afin de ne pas avoir les désagréments des sites actuels pollutions sonores et visuelles (détritus sur les abords des sites.) Ces sites devront être nettoyés régulièrement et si un désagrément se pose avec les riverains que celui-ci se règle immédiatement. Loin des zones pavillonnaires comme site situé avenue du général Leclerc à FACHES-THUMESNIL et des parcs afin d'éviter l'accroissement et des pylônes électriques pour sécurité des gens.</p>	<p>Je n'imagine pas avoir une cohabitation avec les gens du voyage, je pense qu'il faut d'abord aider les familles qui sont dans le besoin dans notre commune et elles sont nombreuses par rapport à des gens qui ne sont que de passage et qui ne respectent absolument rien.</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppe	<p>mal situé au droit de ce rond point surchargé.</p>	<p>les équipements des communes concernées sont bien trop éloignées de cette implantation.</p>		<p>rapprocher cette aire du centre de Wavrin et Sainghin pour éviter la nécessité de traverser la RN 41 au trafic abondant et dangereux, pour se ravitailler.</p>

Santes / Haubourdin	<p>Le site numéro 3 se situe dans une plaine agricole sans voirie et assainissement. Un tel aménagement serait un désastre sur le plan écologique et économique. Je suis éleveur de vaches charolaises sur ce site et je suis touché directement par ce projet.</p>	<p>Aucune conditions sont réunissable pour faciliter l'accès au service publics et aux équipements de la commune sur le projet 3 car il faut les créer de toutes pièces. Je sais bien qui il n'y a pas de soucis de rentabilité dans ce projet mais une partie de mes impôts y contribue et franchement rien que la facture d'accessibilité se compte en centaine de millier d'euros. Le seul avantage du projet c'est le foncier mais un foncier de grande qualité agricole et qui détruirait mon activité d'éleveur et impactera les champs environnant</p>	<p>aucune suggestions car le projet numéro 3 est un massacre écologique et économique</p>	<p>les conditions d'une bonne cohabitation n'est pas de projet numéro 3. Il s'agit d'un espace agricole et naturel très prisés par les randonneurs, joggeurs, cavaliers, cyclistes, motards de cross de la métropole.</p>
Santes / Haubourdin	<p>Bonjour</p> <p>Il serait préférable d'implanter les gens du voyage sur le site n°2 l'accès étant beaucoup plus facile et n'encombrera pas circulation entre Emmerin/Santes/Hallennes lez Haubourdin et Haubourdin.</p> <p>Cordialement</p> <p>M. Franck DUBOIS</p> <p>7 rue Gaston Slosses</p> <p>59221 Santes</p>			
La Bassée	Aucune conditions d'accès optimales	Loin des accès aux services publics et équipements de la commune.	Ne pas mettre cette aire à cet endroit pour ne pas détériorer l'image des habitants (baisse des prix des propriétés, dégradations et désagréments...).	Aucune cohabitation ne sera idéale.

La Bassée	Mettre l'aire a côté de l'entrepôt xxl Ça serait plus judicieux		Laisser un peu d'espace Vert pas loin pour leurs enfants et famille	
La Bassée	la création d'une aire d'accueil derrière l'entrepôt XXL qui se créer sur la nouvelle route entre Salomé et Illies. Accès à la route facilité, loin des habitations, eau et électricité prévue pour l'entrepôt.	L'eau, l'électricité et le tout à l'égout sont prévus pour l'entrepôt XXL. Accès aux commerces proches et accès à la RN.	Entouré l'aire d'accueil d'un bois paysager.	Les conditions de cohabitation réussie sont une sécurité renforcée pour les habitants des communes et les commerces alentour. Les nuisances apportées par une aire d'accueil sont sources de conflit. et l'aire est malgré tout proche des habitations et des villages. Je renforcerai mon rôle de voisin vigilant.
Santes / Haubourdin	M341 accessibilité ++	Proximité santes et haubourdin Accès aux services, écoles a proximité	Amenagement d un lieu de vie arboré et permettant le respect de l'intimité	Destigmatiser auprès de le pop générale Mise a disposition association tzigane et voyageurs Valoriser inscription écoles Lieu d implantation de l aire qui ne suscite pas des tensions avec l environnement de proximité
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Le projet est proposé sur des camps captants. Refus du projet compte tenu du contexte climatique.	Ras.	Laisser les espaces tels qu'ils sont exploités à date.	Me mobiliser pour assurer la pérennité des champs captants
La Bassée	Je suis contre l'implantation actuellement proposée à La Bassée / Salomé.			

	Je propose donc de l'implanter à côté de l'entrepôt XXL PRD			
Wavrin / Sainghin-en-Weppe	La proximité d'un axe fort fréquenté et souvent saturé aux heures de pointe ne crée pas un environnement propice. Risque d'accident, de dépôt sauvage.	Créer une déchetterie à proximité immédiate gratuite pour les gens du voyage afin de limiter les pollutions, création de poste d'enseignants itinérants	Une implantation en retrait de grand axe de circulation dans une zone déjà bétonnée	Respect des infrastructures mises à disposition (sanitaires, accès à l'électricité...), contrôler le "turn over" des bénéficiaires afin d'éviter la sédentarisation et l'insalubrité, créer un comité d'échange avec des habitants et des gens du voyage pour nouer un dialogue
Wavrin / Sainghin-en-Weppe		Une circulation intense, un rond-point très dangereux ,rendent cette implantation défavorable en raison de l'insécurité générée . La ligne directrice de la MEL étant de protéger les terres agricoles ,les champs captants , pourquoi un tel choix ? cela me paraît incohérent ...		

Santes / Haubourdin	<p>il est inimaginable que par facilité d'acquisition le choix du terrain soit autre que celui proposé depuis tjs par la commune de santes haubourdin</p> <p>l'accessibilité est le long de la M341 en direction d'emmerin plus aisée et le projet beaucoup moins couteux que le site proposé par la MEL ce terrain prevu le long de la RN41 est bruyant , degrade le paysage agricole , se trouve sur des champs captants va totalement à l'encontre du choix des santois . Le prefet ne peut aller en l'encontre de l'avis de l'ensemble de la population</p> <p>cordialement</p>			
Wavrin / Sainghin-en-Weppe	Le site serait prévu près de la RN 41 qui est un point noir de la métropole au niveau circulation.	Le site qui serait prévu n'est pas à proximité des services des communes de Wavrin et Sainghin en weppes		
Santes / Haubourdin	<p>Dangerosité sur axe Santes M341. Perturbations circulation qui est déjà compliquées.</p> <p>Pas de raccordement eau/gaz/électricité /tout à l'égout. Tout est à amener !! Coût !!</p> <p>Site d'haubourdin M341 face au lycée Beaupré paraît plus approprié, accessible et niché dans un bois.</p>	<p>Lieu éloigné d'accès aux commerces et ville.</p> <p>Pas de trottoir, pas de pistes sécurisées !!</p> <p>Site d'haubourdin M341 face à beaupré permet ces accès.</p>	<p>Tout est à prévoir sur axe M341, pas d'arbres pour délimiter.</p> <p>Déchets qui vont atterrir dans les champs voisins !!</p> <p>Site d'haubourdin M341 face à beaupré rue mesny est niché dans un bois si travaux sont bien pensés</p>	<p>Mettre ailleurs que sur axe M341 Santes.</p> <p>Je privilégie axe M341 sur Haubourdin rue mesny</p>
La Bassée	implantation que je recommande eventuellement : entrepot xxl prd			

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Ce n'est absolument pas accessible . RN41 saturée Rond point saturé Risque d'accident et saturation du trafic évidente</p>	<p>Le bassin de vie de WAVRIN et sainghin est éloigné du site et l'accès au premier magasin lidle particulièrement dangereux a pieds ou en vélo pour les gens du voyage</p> <p>Danger !</p> <p>Problème de sécurité</p>	<p>Plaine des weppes agricole sacrifiée</p> <p>Champs captants non pris en compte</p> <p>Artificialisation des sols, un non sens</p> <p>Projet contraire au PADD</p> <p>Des solutions existent au parc des Ansereuilles</p>	<p>Impossible de vivre ensemble , aucune accessibilité sécurisée pour accéder au bassin de vie</p>
La Bassée	<p>Je ne veux pas que cette terre de la Bassée mettez sa terre à côté des zones à côté de leur entrepôt XXL qui vont nous construire entre illies et Salomé</p>			
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Les routes existantes sont tout à fait acceptables.</p> <p>Si vous rajouter des infrastructures, ce sera néfaste pour les champs captant sur lesquels le plan est prévu.</p> <p>De plus, ce sont des terres agricoles occupés actuellement par les maraîchers de la MEL et aux abords de Fournes en Weppes et des habitations.</p>	<p>Trop loin des centres ville de Wavrin et Sainghin en Weppes qui doivent avoir ce site sur leur commune</p>	<p>Les serres et maraîchers actuellement en activité n'ont besoin de rien de plus pour leur environnement. Les buttes prendraient trop de place pour l'exploitation, les clôtures rendraient difficiles l'accès.</p>	<p>La cohabitation ne peut être réussie dans l'état actuel des choses et des enjeux sur l'environnement.</p> <p>L'emplacement convient peut-être aux communes de Wavrin et Sainghin car il est situé très à l'écart de leur centre ville.</p> <p>La plus impactée sera la ville de Fournes, et les fournois ne sont pas prêts à accepter une présence trop proche de leur domicile.</p>

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Il est surprenant que l'emplacement se situe en bordure immédiate du rond-point de la route nationale 41 à la hauteur de Fournes-en-Weppes/Wavrin, l'un des points noirs de la métropole aux heures de pointes.</p>		<p>Parle t'on ici vraiment d'aménagements paysager quand quelque part, il est question de sacrifier des terres agricoles qui vont être artificialisées ?</p> <p>Hors des zones déjà artificialisées existent dans la ZA des Ansereuilles, zone jouxtant les communes de Wavrin et Sainghin, ces 2 communes concernées par la loi besson. Finalement ces 2 communes font le choix d'exporter l'aire obligatoire au plus loin de leur centre respectif mais à 500 m de celui de Fournes - commune de 2000 habitants - Quid également du coût engendré pour les opérations de réseaux routiers, réseaux d'adductions d'eau, Electrique et autres ... !!</p>	
Santes / Haubourdin	<p>à proximité de routes déjà construites et d'équipement en place à proximité.</p>		<p>des haies pour cloturer le lieu</p>	<p>ne pas mettre un terrain pour les gens du voyage au milieu des zones agricoles : afin de ne pas détériorer le paysage, et éviter les saccages dans les champs</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Supprimer le rond point de Fournes en weppes très dangereux pour passer à un échangeur comme celui de Baucamps WAVRIN. Déjà proposé depuis 10 ans.</p>	<p>La volonté pour ces populations de s'intégrer en payant l'électricité, l'eau et en respectant les Équipements mis à leur disposition.</p>	<p>Aussi prêt de la RN41 , je ne vois pas comment on peut atténuer le bruit et la pollution.</p>	<p>Difficile de croire que tout ce passera bien. De quoi vivent ces gens ? Quel travail font-ils ? D'où viennent leurs revenus qui permettent d'avoir des voitures puissantes et des caravanes toujours neuves.</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Un terrain proche du centre ville mais également facile d'accès pour les caravanes</p>	<p>La proximité immédiate des écoles de la ville concernée par l'aire.</p>	<p>Des grandes buttes sont indispensables ou des haies afin que la tranquillité des gens du voyage soit respectée.</p>	<p>S'assurer que les redevances dues par les gens du voyage profitant de l'aire soient payées et communiquer les</p>

				montants/recettes auprès des habitants de la commune.
La Bassée	<p>Site trop proche du quartier des acacias à La Bassée, incompatible avec une aire de grand passage pour une commune assez petite comme la bassée : Je suis favorable à une aire de plus petite taille sur le site envisagé.</p> <p>Pour une aire de grand passage, la zone d'activité d'Illies Salomé, proche des grands axes sans être éloignée des villes, offre une surface plus appropriée sans risque de nuisances pour les riverains.</p>	<p>Réduire au minimum les nuisances et intervenir rapidement en cas de dérive est la seule condition à une intégration réussie de mon point de vue.</p>	<p>Verdure évidemment avec plantations d'arbres tout autour de l'aire.</p> <p>Buttes paysagères cloturées car la vision d'un camp de gens du voyage n'est pas attractive lorsqu'on entre dans une commune.</p>	<p>Une aire de grand passage de 4ha n'est pas compatible avec une petite ville comme La Bassée.</p> <p>il est rappelé dans les documents annexes que bien souvent l'aire de grand passage est occupée plus longtemps que lors des grands événements. Cela génère des nuisances.</p> <p>On devrait envisager une aire plus réduite en superficie afin qu'elle soit compatible avec la proximité des habitations, et du quartier des Acacias notamment.</p> <p>Il est hors de question de subir une dépréciation immobilière à cause d'une aire de grand passage et des nuisances associées.</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Une intégration géographique équitable entre les villages alentours	L'accessibilité trop éloignée du centre de Sainghin et Wavrin	Buttes paysagères, suffisamment de moyens pour garantir des non décharges	
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Avis défavorable car site trop proche des villages aux alentours	Avis défavorable	Avis défavorable car cela va dégrader l'environnement et la nature des campagnes des Weppes	Avis défavorable

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	La RN41 est déjà surchargée à ce niveau l'arrivée de cette aire d'accueil va encore aggraver ce problème		Ce terrain est sur des champs captant l'avis de 2019 était négatif sur ce projet il n'est pas devenu positif parce que l'on repose la question pourquoi payer un expert en 2019 pour donner son avis si ce n'est pour ne pas en tenir compte !!! Cela ne sert il qu'à dépenser de l'argent public 😞😞😞😞	L'hostilité à ce projet garantit une cohabitation difficile en particulier avec la zone maraîchère voisine qui ne manquera de servir de supermarché gratuit au grand désespoir des maraîchers
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Trop de monde sur la RN41	Inexistant car plus proche de la commune de Fournes en weppes		
Santes / Haubourdin	M341			
La Bassée	Accessibilité via petit chemin, pas la route principale qui est déjà très très fréquentée, souvent des bouchons dans cette zone.	Pas de suggestion. Je ne connais pas la réglementation	Il faut vraiment que cela soit caché de la vue de tous!!! C'est un gros point négatif qui est prévu à l'entrée de la ville. Déjà qu'elle n'est pas agréable au niveau de l'entrée principale (et on attend toujours que monsieur le maire se bouge sur le sujet..), là c'est la cerise sur le gâteau. Donc grand arbre, clôture, plantations paysagères pour que cela soit à minima joli.	La cohabitation va être très difficile... car de l'insécurité supplémentaire est apportée (risque de vol). Déjà que la sécurité décroît... ras le bol général des habitants de la commune, les contribuables, qui se sentent négligés par les décisions de la mairie. Des contribuables vont quittés la commune... la mort de la ville va s'accélérer.

Santes / Haubourdin	<p>le site n°2, proche du port de Santes est le plus facilement accessible et ne pose pas de problème de mitage de l'espace agricole.</p> <p>De plus, prévu de longue date, il bénéficie d'un consensus général: collectivités, monde agricole,et ne remet pas en cause la crédibilité des documents d'urbanisme.</p> <p>Je m'oppose au site n°3 qui vient miter une belle plaine agricole, sans eau, sans électricité, sans assainissement, sans desserte routière (un simple chemin de terre) et situé dans les champs captants de la ville de Lille. De plus cette parcelle est exploitée par un jeune éleveur dont la viabilité serait gravement mise en cause.</p>	<p>le site n°2 est plus près des services (transport, enseignement, commerces)</p> <p>le site n° 3 n'est pas adapté : il est au milieu de nulle part, sans desserte ni équipement, avec la servitude de protection des champs captants.</p> <p>De plus l'assainissement de la zone pose question tant pour les eaux usées que pour les déchets qui ne manqueront pas d'affluer (dépôts divers, métaux lourds, produits chimiques,)</p>		<p>Cohabitation possible si et seulement si respect de l'environnement de chacun. Pas de zone d'accueil sur un terrain agricole considéré comme activité essentielle et primordiale. Ne pas privilégier les uns au détriment des autres</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Rapprocher l'aire d'accueil des commodités, des centres villes et services des villes de wavrin et sainghin, ne pas les éloigner à l'autre bout des villes centre.</p>	<p>Les rapprocher des services, ne pas les exclure de la vie locale, plus de proximité. Donc près des centres villes concernés.</p>	<p>Sur Le site envisagé, quoi que l'on fasse, l'aire ne s'intégrera pas au paysage naturel agricole et préservé des weppes</p>	<p>Réalisation d'une charte d'accueil établie avec les gens du voyage, caution imptte et conditions acceptées en entrant dans l'aire d'accueil. + tous frais à la charge des gens du voyage.</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Surcharge de la RN41</p>	<p>Non à l'artificialisation de ce terrain. Une alternative existe sur la zone d'activité des ansereuilles entre wavrin et sainghin en Weppes, déjà artificialisée et pourvue de tous les équipements.</p>	<p>Non à l'atteinte environnementale et visuelle de la plaine des Weppes</p>	

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Ne pas la localiser à cet endroit : dangerosité de la RN 41 très proche , très fort traffic et danger pour la traverser pour les gens du voyage; zone agricole privée , zone qui sera artificialisée donc à l'encontre des recommandations de la MEL pour éviter d'artificialiser les sols;</p>	<p>choisir une autre zone déjà artificialisée et avec des réseaux déjà présents : eau , gaz , électricité</p>	<p>entourer de buttes paysagères , plantés beaucoup d'arbres , clôturer.</p>	<p>faire signer une charte aux gens du voyage , bien identifier les habitants s'y installant ; contrôles fréquents des forces de l'ordre pour le respect et la tranquillité du voisinage</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Il n'y a aucun intérêt pour les gens du voyage a s'installer à cet endroit au milieu des champs, loin de tout accès aux services publics ou centre de vie, près de la RN 41 qui est bruyante, passante, embouteillée et polluée.</p> <p>C'est une zone agricole avec juste à côté une zone de culture bio et de Permaculture.</p> <p>Cet endroit doit rester agricole.</p> <p>Arrêtons de bétonner les weppes.</p>	<p>Les gens du voyage préfèrent être sur la zone commerciale de Lomme (occupation systématique des parkings d'IKEA, carrefour, Kinépolis, voir celle d'Englos parking de Kiabi et Crocodile voir même de Conforama.</p> <p>Ils préfèrent la ville .</p> <p>Les communes d'Englos , sainghein n'était pas la capacité d'accueil dans leurs écoles pour les enfants à scolariser.</p> <p>Pas de transport pour les collèges et lycées..</p>		<p>Je ne peux jouer aucun rôle.</p>

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>LE SITE EST FACILEMENT ACCESSIBLE, OUI MAIS EN PLEIN MILIEU D'UNE ZONE AGRICOLE , PAYSAGÈRE ET DE REMPLISSAGE DES NAPPES PHRÉTIQUES, MAIS LOIN DE TOUS SERVICES COMMERCIAL ET ADMINISTRATIF.</p> <p>DE PLUS IL DOIT EXISTER SUR LES DEUX VILLES CONCERNÉES, DES FRICHES INDUSTRIELLES POSSEDDANT TOUTES LES CONDITIONS D'INFRASTRUCTURE (électricité, eaux et évacuation des eaux usées) UNE FOIS LES TERRAIN NIVELÉS .</p>	<p>LA SEUL SOLUTION POUR FACILITER L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS, COMMUNAUX , SOCIAUX ET COMMERCIAUX SERAIT DE CHOISIR UN AUTRE SITE PLUS PROCHE DE CES SERVICES, CAR LA, LE SITE EST BEAUCOUP TROP ÉLOIGNÉ DES CENTRES DES 2 VILLES CONCERNÉES.</p>	<p>TEL QUE PROPOSÉ AUJOURD HUI , C EST VRAIMENT GÂCHER LE PAYSAGE CAR IMPLANTER CE SITE AU MILIEU D UN ESPACE AGRICOLE EST DU GRAND N IMPORTE QUOI, DE PLUS CELA VA ENTRAÎNER UN SURCOÛT POUR Y AMENER LES INFRASTRUCTURES NECESSAIRES TEL QUE ELECTRICITE, ARRIVEE D' EAU ET EVACUATION DES EAUX USEES,etc etc....</p> <p>DE PLUS FAIRE UNE BUTTE PAYSAGERE POUR LES ENFERMER, C EST VEXANT POUR EUX, ILS SONT LA MAIS ON NE VEUT PAS LES VOIR.....</p>	<p>LES CONDITIONS DE COHABITATION SERAIENT DE NE PAS LES ELOIGNER DE LA POPULATION ET DE LES CASER DANS UN CAMP LOIN DE TOUT ET DE TOUS.</p> <p>MON ROLE EST DE DIRE QU'IL NE FAUT PAS LES ENFERMER , LES RELÉGUEZ A L'ÉCART DE TOUT, DE LEUR DONNER LA POSSIBILITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES, ECOLES ET COMMERCES EN LES RAPPROCHANT DES CENTRES VILLES.....</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Déjà beaucoup trop de circulation sur la RN41 qui est en bouchon la moitié de la journée 😞😞😞</p>	<p>Etre respectueux et ne pas commettre les incivilités habituelles 😞😞😞</p>	<p>Ça ne peut pas s'intégrer correctement sur ce lieu 😞😞😞</p>	<p>Il est très difficile voir impossible de cohabiter avec une population qui ne respecte aucune loi de la République 😞😞😞</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes			<p>Planter un maximum d'arbres et développer des réservoirs à écosystèmes</p>	<p>Ne pas planter de zone d'accueil pour les gens du voyage sur notre commune</p> <p>Nous devons préserver notre environnement, notre campagne et la tranquillité ainsi que la sécurité</p>

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Faire payer les gens du voyage des I entrée et une caution qui sera rendu à leur départ pour remise en état du site. Beaucoup trop d'aire des gens du voyage sont inutilisables après leurs passages. Mutualiser une aire de camping car avec celle des gens du voyage ?	Il me semble que ce sont les commerces de wavrin qui devrait bénéficier de cet installation. La zone proposée est trop loin des commerces de wavrin	Ne pas toucher aux cadres des plaines des weppes. Il existe déjà des zones artificielles dans les zones industrielles des anseroeuilles entre wavrin et sainghin en weppes. Cela aurait un sens environnemental et économique !	
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Rapprocher le site du centre ville afin de faciliter l'accès à tous les services du quotidien.	Implanter le site au centre ville	Planter des arbres et des haies	Ils ne doivent pas voler et se plier aux règles
Santes / Haubourdin			<p>Je m'oppose au choix du site n°3 sur la commune de Santes à proximité du chemin de neuville car situé au milieu d'une plaine agricole desservi par un chemin de terre uniquement accessible aux engins agricoles.</p> <p>Ce site n°3 situé au milieu des champs captant entraînerait de gros problèmes d'assainissement car actuellement dans cette zone agricole n'existe aucun dispositif de traitement des eaux usées.</p> <p>En résumé le site n°3 ne dispose pas d'accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement, à la desserte routière. Par son emplacement ce choix n'a aucun sens.</p> <p>Par contre le site n°2 près du port de Santes qui a déjà fait</p>	

			<p>l'objet d'un consensus de toutes les parties ne présente aucun de ces problèmes. Il y a aussi l'avantage d'être à proximité des services de transport, d'enseignement et de commerces.</p> <p>En conclusion je suis très favorable à ce que le site n°2 près du port de Santes soit retenu comme zone d'accueil des gens du voyage.</p>	
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Placer l'aire d'accueil dans les centres villes pour faciliter l'accès aux services du quotidien et des commerces, sans que les gens se sentent éloignés ou exclus des villes concernées Wavrin et Sainghin.	<p>Les intégrer dans les villes centre voisinées Sainghin Wavrin</p> <p>Les rapprocher des commerces et services publics.</p> <p>Faire signer un engagement à l'arrivée avec caution pour régler tout pb</p> <p>Mettre en place un impôt qui couvre toutes les dépenses.</p>	<p>Respecter les limites et les zones agricoles du plui, les champs captants et le scott, dans une logique de développement durable et d'équilibre de la biodiversité sur un territoire agricole préservé.</p>	<p>Que les communes centres de plus de 5000 hab ne reportent pas leurs obligations sur les autres communes. Qu'elles intègrent ces aires au cœur de leur territoire.</p>

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Site vraiment à risque pour les gens de passage : route métropolitaine passante et à proximité immédiate de la RN41 ; pour rejoindre le commerces de Fournes en Weppes il faut la traverser c'est presque impossible vue le trafic routier</p>	<p>Les commerces et services des villes concernées de Wavrin et Sainghin sont au plus loin de la zone de passage !!!! Même si ce n'est pas une aire d'accueil ces villes doivent rapprocher plus l'aire de passage de leurs services ; étonnant!!</p>	<p>C'est une zone agricole , privée !! Pourquoi artificialiser??</p> <p>C'est en face d'une zone maraîchère bio: quelles conséquences sur la gestion des déchets, assainissement ?</p> <p>Des travaux vont coûter très cher pour apporter assainissement, eau , électricité, ce n'est pas un projet économique, c'est dépenser de l'argent pour rien alors qu'il existe des zones déjà avec les réseaux (zone d'activité des Ansereuilles à Wavrin)</p>	<p>Dans tout les cas les gens du voyage doivent signer une charte des droits et devoirs, s'identifier à chaque venue, et que la MEL et les forces de l'ordre fassent des contrôles et visites très régulières. Ils doivent respecter et entretenir l'aire , respecter l'environnement de la zone et du quartier.</p>
Santes / Haubourdin	<p>La commune a délibéré pour un terrain il y a aujourd'hui 20 ans. mettez en oeuvre ce projet qui a recueilli un consensus. le remettre aujourd'hui remettra en cause l'appréciation des habitants.</p> <p>qui plus est le projet 3 n'a aucun sens dans un projet commun avec la ville d'Haubourdin et encore moins avec la problématique des champs captant, sans parler de l'accessibilité aujourd'hui refusée aux riverains mais serait alors ouverte aux caravanes !!! en plein centre d'une plaine !!!</p>	<p>restez sur le projet 1 murement réfléchi à l'origine de ce projet</p>	<p>le projet 3 n'a aucun sens, détruire une plaine sur des champs captants !!!</p>	<p>le projet 1 a tout son sens, a fait l'objet de discussions, délibérations, et le remettre en cause conduirait à faire peu de cas de la démarche initiée à l'époque et entérinée par la municipalité</p>

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir une bonne signalétique routière 	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir aussi sur le site un panneau d'information permettant aux gens du voyage de savoir comment ils peuvent accéder aux transports en commun (train et bus), ainsi que diverses informations pratiques sur les services accessibles à Wavrin et Sainghin-en-Weppes 		<p>Je m'exprime sur le site de Wavrin, mais en réalité, mon opinion vaut pour tous les sites. J'ai été représentant de ma commune au sein de l'ex syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage durant un mandat et je connais donc mieux les spécificités de cette population mal aimée, à tort ! Mais je pense aussi que les gens du voyage devraient également faire un effort de meilleure intégration auprès des métropolitains ; par exemple, en organisant ou en proposant des spectacles de musique ou de danse gitane dans les communes de la MEL qui l'accepteraient, car ils excellent en la matière et ce serait une manière de faire tomber les préjugés à leur égard, j'ai du moins la naïveté de le penser !</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes		<p>Rond point de la RN 41 à traverser pour accéder au supermarché, situation dangereuse.</p>	<p>Utilisation de terres agricoles avec zone de captage pour l'implantation du site : vraiment dommageable...</p> <p>Aucun réseau présent donc beaucoup de travaux et de dépenses à prévoir...</p>	

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Le site actuellement proposé présente une trop forte proximité avec la RN41 : il présente un risque important pour les enfants qui pourraient séjourner sur l'aire de passage des gens du voyage.</p> <p>C'est également sans compter sur la forte pollution engendrée par le trafic très intense de cet axe routier qui serait nuisible pour la santé de toutes ces personnes.</p>	<p>le site proposé est très éloigné des centres villes de Wavrin et Sainghin en Weppes, l'accès se fait par des routes départementales très fréquentées</p>		
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Site non approprié car la RN41 est juste à côté ! les gens du voyage sont en danger car vont traverser pour aller au centre commercial de Fournes en Weppes. Et en plus il n'y a pas d'électricité et d'eau donc il faut tout installer et cela coûte très cher !!</p> <p>Et pourquoi ils ne l'installent pas dans la zone d'activité des Ansereuilles car il y a déjà de l'électricité et de l'eau .</p> <p>et puis en plus c'est des terres agricoles , pourquoi les enlever ? et c'est à côté de la zone maraîchère Bio , vaut mieux éviter des habitations juste à côté.</p>	<p>il faut que les villes de Wavrin et Sainghin proposent des terrains déjà goudronnés comme des zones industrielles ou d'activité pour les rapprocher des services de la ville. (commerces)</p>	<p>et puis surtout il faut planter beaucoup de plantes et des arbres pour que ce ne soit pas que du béton ! ; oui avec des buttes et des clôtures</p>	<p>Il faut que les autorités contrôlent régulièrement pour la propreté et l'entretien ; et que les personnes donnent leurs noms</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes		<p>Accessibilité aux commerces proches de l'aire très dangereux. Traversée de la rn41 avec trafic très important très encombré quelque soit l'heure.</p>	<p>Utilisation de terre agricole pour réaliser l'aire qui serait située sur une zone de captage des eaux.</p>	
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Non au site</p>	<p>Non au site</p>	<p>Non au site. Champs captants</p>	<p>Non au site</p>

Lille	Panneau	Nsp	Terrain jeu	Nsp
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Gros problème d' accessibilité avec rond point RN41 à la sortie de Fournes déjà saturé et accidentogène	Danger pour les futurs bénéficiaires qui voudront traverser à pieds le rond point de Fournes RN41 pour se rendre au supermarché match de Fournes	Inadmissible d'utiliser des TERRES AGRICOLES sur des communes situées en champs captants DES INONDATIONS sont fréquentes dans ce champ à chaque gros orage car il est en point bas des champs voisins.	Voir pour les installer sur des friches industrielles plutôt que des terres agricoles exploitées. Limiter les coûts d'installation : réseau, assainissement... Votre rôle : choisir un terrain sur d'autres emplacements qui existent avec tous les réseaux sur la zone d'activité des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin, les 2 communes concernées par la loi Besson.
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Site retenu proche d'une route nationale déjà très engorgée et très accidentogène. Très mauvais choix d'implantation.	Trop dangereux. Les bénéficiaires traverseront la RN41 à pieds pour se rendre au supermarché match à Fournes !	Pour un aménagement réussi et éviter des coûts d'installation et d'assainissement même pas engagés pour certains contribuables dans les hameaux, envisager des friches plutôt que nos terres agricoles ! Aucun aménagement ne pourra préserver notre pleine des Weppes	Que ce soit plus proche des centres des communes concernées par cette obligation

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Ce site n'est pas accessible. Il va engorger le trafic routier déjà très saturé.</p> <p>C'est dangereux</p> <p>Il va falloir réorganiser les voies et créer de nouvelles routes. Ça coûte cher !</p> <p>C'est de l'argent public gaspillé.</p> <p>Je préconise le site des ansereuilles à Wavrin</p>	<p>Impossible de faciliter aux services car trop loin de la ville.</p> <p>Pas d'accès aux équipements</p>	<p>La plaine des Weppes doit être préservée.</p> <p>Les champs sont essentiels et doivent être préservés. Ce sont des champs captants !!!</p> <p>Il faut les mettre sur d'anciennes friches industrielles car les sols sont déjà prêts et existants</p>	<p>Aucune cohabitation possible car le site est trop éloigné du bassin de vie et des écoles.</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Ce site est inaccessible et difficile à trouver !!!</p> <p>RN 41 déjà saturée !!!</p> <p>Comment envisager d'autres dépenses d'aménagement d'accessibilité.</p> <p>Quel gâchis.</p>	<p>Site excentré avec un accès aux services publics inenvisageable.</p> <p>Site parfaitement inadapté !</p>	<p>Impossible de cacher les champs captants qui sont nos champs verts préservés depuis des générations !</p> <p>Une friche industrielle serait tellement plus adaptée avec son sol artificiel déjà existant.</p> <p>Préservons nos ressources naturelles...</p>	<p>Site trop éloigné du bassin dévié pour être intégré !!!</p> <p>Impossible de par sa situation géographique...</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Ce site n'est pas accessible et dangereux, la rn41 est saturée.</p> <p>Je préconise le site des ansereuils à wavrin.</p> <p>Problème d'accessibilité argent public gaspillé avec 1 création de 2eme rond point</p> <p>L'accès aux services est impossible et dangereux. Pas d'accès aux équipements</p>		<p>L'aménagement paysager n'est pas possible. Nous préservons nos terres agricoles.</p> <p>Les champs captants sont à conserver.</p>	<p>Aucune cohabitation n'est possible ce site est éloigné du bassin de vie de wavrin et sainghin</p>

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Ce site n'est pas appropriée et judicieux pour l'accueil des GDV.</p> <p>RN 41 saturé</p> <p>Accès dangereux</p> <p>Argent public gaspillé pour accueillir les GDV</p>	<p>Trop éloigné du centre ville de Wavrin et Sainghin</p>	<p>Plaine des weppes non aménagée. Champs drainants</p> <p>Pourquoi pas prévoir un aménagement sur le secteur des Ansereuilles</p>	<p>Aucune cohabitation n'est possible, site trop éloigné du bassin de vie.</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Ce site n'est pas accessible !!!</p> <p>Et dangereux ! La RN est déjà saturée</p> <p>L'aménagement de la voirie sera trop onéreux (rond point supplémentaire à faire). Argent public gaspille.</p> <p>Je préconise le site des ansereuilles</p>	<p>Trop loin du centre ville de wavrin</p> <p>Accès impossible et dangereux au centre ! Route inadaptée . Pas accès aux équipements. Isolement .</p>	<p>Plaine des weppes : pas d'aménagement possible !!!</p> <p>Occupons les friches industrielles = sol artificiel déjà présents</p> <p>Pas d'artificialisation des sols !</p> <p>Gardons nos champs captants !!</p>	<p>Aucune cohabitation possible</p> <p>Site éloigné du bassin de vie de wavrin et Sainghin !</p> <p>Aucune création de miens sociales possible</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Ce site est inaccessible , RN 1 saturée , cout d'un second rond point inutile , argent public gaspillé.</p>	<p>Impossible de faciliter l'accès aux services, site totalement inadapté.</p>	<p>Amenagement ne peut-être réussi! Préservons nos terres agricoles, nos champs captant, arrêtez les conneries. Occupez les friches industrielles pour ce type d'aménagement.</p> <p>Pourquoi ne pas utiliser le site de wavrin!</p>	<p>Aucune cohabitation possible, trop éloigné du bassin de vie de Wavrin !!</p>

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Site trop proche de la RN 41 saturée de manière quotidienne par les travailleurs journaliers.</p> <p>Accès trop dangereux dans le virage qui nécessiterait un aménagement de la voirie trop onéreux pour la collectivité.</p> <p>Un autre site tel celui des Ansereuilles à Wavrin serait plus optimum.</p>	<p>Site trop éloigné des services du centre ville de Wavrin et Sainghin (écoles, médiathèque, mairie)</p>	<p>Impossible d'aménager ce site car il s'agit d'une plaine qu'il faut préserver.</p> <p>Il s'agit de terres agricoles proches de champs captants qu'il faut maintenir.</p> <p>Une friche industrielle telle que celles des Ansereuilles serait la plus adaptée.</p>	<p>Aucune cohabitation n'est possible car ce site est trop éloigné du bassin de vie de Wavrin et Sainghin.</p>
La Bassée				<p>Cet site n'est pas compatible avec une aire d'accueil car c'est un terrain agricole cultivé permettant de fournir une alimentation locale et de qualité aux citoyens de la MEL.</p> <p>Arrêtons le gaspillage du foncier, les générations à venir en auront besoin autant que nous pour se nourrir !!!</p> <p>Prenez plutôt des terrains non cultivés ou en friche.</p>
Wervicq-Sud				<p>Ce site n'est pas compatible avec une aire d'accueil car c'est une prairie attenant à une exploitation agricole laitière, permettant à ce jeune agriculteur ambitieux de fournir une alimentation locale et de qualité aux citoyens de la MEL.</p> <p>Arrêtons le gaspillage du foncier, les générations à venir</p>

				en auront besoin autant que nous pour se nourrir !!!
				Prenez plutôt des terrains non cultivés ou en friche.
				Merci de votre compréhension.
Santes / Haubourdin	Terrain le long de la M341 (direction d'Emmerin)	Accessibilité Voierie. Proximité bus.	Buttes paysagères et clôtures.	Tolérance. Respect.
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Limiter la circulation sur la RN 41 qui est déjà surchargée. Trop d'artificialisation des terres agricoles le long de cet axe.	Le développement des possibilités de transport alternatif pour les personnes installées sur cette aire afin qu'elles puissent se rendre à pied ou en vélo dans les services publics ou les collectes locaux. Trottoirs le long des axes routiers pour circuler à pied entre les villages, pistes cyclables, axes de transport doux vers les gares.	Arrêter d'artificialiser les terres agricoles. Prioriser les projets utilisant des zones déjà goudronnées. Quand toutes les terres agricoles auront été bétonnées comment vivront-nous ? Nous voyons bien actuellement la nécessité de conserver des zones agricoles pour nous nous nourrir localement.	Les conditions sont sur ces nouveaux projets n'ajoutent pas aux graves problématiques actuelles: artificialisation des sols, augmentation du traffic routier dans des zones saturées, projets sans compensation en matière de déplacement doux (déplacement à pied, à vélo, transport en commun) vers les services publics et les commerces.
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	La zone choisie est en réalité attenante à fournes en weppes et non sainghin ou wavrin ces deux villages sont très éloignés du site choisi. Cependant la nationale 4 voisine sépare le site du village et aucun accès possible au vu de la circulation très intense. Un grand danger de circulation réside à cette endroit. Il me semble que l'idéal serait de le rapprocher d'une zone habitable de sainghin ou wavrin.	La situation du site ne permet aucun accès possible à fournes en weppes sans engager un grand danger pour la vie de ces familles. Le site est trop éloigné de wavrin ou sainghin pour permettre également cet échange. Il me semble que la zone est très mal choisie.	La zone choisie se trouve à l'entrée du village de fournes en weppes et surtout sur une ZONE DE TERRE AGRICOLE DE QUALITÉ ce qui me semble inadmissible . Nous devons préserver les zones agricoles cultivables. Aucun aménagement permettrait d'intégrer de manière paysagère un site d'accueil à cet endroit. Il faut trouver une zone proche d'un village sur une zone déjà bétonnée ou de mauvaise qualité agricole.	Il me semble que l'intégration visuelle et paysagère est très importante pour l'intégration de la population. Il faut rechercher une intégration discrète visuellement ,ce qui n'est pas le cas de la zone choisie, et surtout permettre une rencontre des populations et apprivoiser la différence. Il faut qu'ils soient rattaché à un village et non isolé dans une terre agricole sans aucun accès à la vie d'un village.

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>La nationale 41 est déjà plus que saturée, le site proposé ajoutera encore de la circulation supplémentaire! La zone des Weppes a déjà été suffisamment détruite par les nombreuses zones industrielles récentes.</p>		<p>Le site proposé est à côté d'une zone verte, c'est détruire cette zone en implantant le site à cet endroit. 1,8 hectare de champs captants en moins c'est inadmissible</p>	<p>Les maires de Sainghin et de Wavrin se sont bien concertés pour choisir une zone éloignée de leur centre ville en mettant un site à proximité de Fournes en Weppes. Je rappelle que Monsieur CORBILLON maire de Sainghin était en premier lieu opposé à cette implantation, changement d'avis à peut-être mettre en relation avec un poste à la Mel? La zone des Ansereuilles est bien plus adaptée, déjà bétonnée elle évitera de détruire des terres à vocation agricole.</p>
Santes / Haubourdin	<p>Nous pensons que le choix n° 2 est la meilleure solution.</p> <p>Choix N° 2 : Haubourdin M342- Général Mesny</p>			
Faches-Thumesnil	<p>Pas derrière l'école Anatole France non désolée mais Hors de question</p> <p>Aucun site n'est adapté au niveau voisinage ou magasin , dans tout les cas il y aura incivilités, dégradations et malheureusement mauvaises conditions de communication....</p>	<p>L'intégration, le respect</p>	<p>Pas d'ordures partout svp</p>	<p>Le respect niveau nuisances, il ne faut pas se voiler la face</p>

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Cet axe est déjà saturé par le trafic routier quasi toute la journée, il est même très dangereux d'emprunter le rond-point pour sortir du village de furnes en weppes en face de l'implantation ou en venant de sainghin pour traverser le rond point.</p> <p>Encore un accident la semaine dernière pour preuve entre 2 voitures dont l'une essayait de rentrer sur le rond point.</p> <p>La zone industrielle implantée sur Herlies près de la piscine a engendré un trafic important de camions supplémentaires, y ajouter des convois de caravanes seraient irresponsables</p>	<p>L'implantation est très éloignée des centres villes de wavrin et de sainghin qui sont censées garantir l'accès à leurs commerces et administrations. Le lieu est perdu autour de champs face à un petit village qui n'a pas la capacité ni le devoir de compenser les inaccessibilités des équipements qui incombent aux villes redévolables de ce type d'accueil. Wavrin et sainghin font volontairement impacter par ce choix d'implantation l'accès aux services et équipements sur les villages voisins qui sont plus accessibles et beaucoup plus proches que les leurs.</p>	<p>L'environnement n'est pas du tout agréable pour séjourner pour ces personnes (bruit, trafic routier, pas de commerces, travaux longs et coûteux pour amener des accès d'eau et d'électricité puisque dans des champs. Pas de haies plantées ni d'arbres, plusieurs années avant d'avoir un cadre paysager et coûteux car tout est à construire</p> <p>Le lieu dit des Ansereuils déjà arboré, plus proche de commerces wavrinois et sainghinois même si un peu plus éloigné de la RN41 serait plus agréable et moins coûteux en aménagement pour accueillir correctement les gens du voyage</p>	<p>La cohabitation n'est pas du tout garantie voire même conflictuelle d'ores et déjà vu l'implantation aux portes de furnes en weppes et bien éloignée de wavrin et sainghin.</p> <p>Notre village accueille des réfugiés, le collège des orphelins d'Auteuil, La Croix rouge, nous pouvons à taille humaine accueillir des personnes de passage mais en aucun cas de cette dimension là. De plus ce n'est pas aux petits villages environnants à être impactés par cette ère d'accueil qui incombe aux plus grosses communes de Wavrin et Sainghin qui ne le seront pas du tout avec cette localisation. Ces personnes vont arriver dans un conflit d'intérêt et donc le moindre incident prendra des proportions démesurées</p> <p>La cohabitation n'est déjà pas envisageable pour bin nombre de personnes des villages frontaliers dorés et déjà très mécontents. Nous n'avons pas de police municipale pour gérer les désagréments prévisibles, la gendarmerie de la bassée et celle d'hallennes sont déjà débordées, cela va poser des problèmes.</p> <p>C'est illusoire de penser que la</p>
------------------------------------	---	--	---	--

				cohabitation est possible dans ce contexte.
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Non au projet</p> <p>Vous allez défigurer l'environnement visuel de la plaine des Weppes</p> <p>Pas assez d'arbres pour que ce projet soit discret</p> <p>Assez de circulation sur la Rn41</p> <p>Et sur la D7</p> <p>C'est de pire en pire avec beaucoup de nuisances sonores</p>		<p>Comme la maire de Fournes en Weppes j'estime que les ansereuilles seraient un site mieux adapté pour ce type de projet</p> <p>Végétation plus dense</p> <p>De ce fait l'environnement seraient moins saccagé</p>	Aucune cohabitation possible

Faches-Thumesnil	Le site 1 se trouve dans un quartier résidentiel avec une coulée verte. De plus le boulevard est toujours engorgé ce qui risque de poser des PB de circulation. Il serait plus intelligent de le faire hors lotissement. Exemple a proximité d'une ZAC ou de champs.	C'est un secteur résidentiel avec qq restaurants. La circulation y est difficile. Les gens du voyage utilisent + leurs voitures que le bus ou le vélo.	Le site 1 possède énormément d'espace vert. Je crains que le projet prenne énormément d'emprise au sol.	Je crains que le calme du quartier disparaîsse et la police municipale devra être renforcer pour faire respecter l'ordre républicain Lors de leur dernier passage des gens du voyage nous avions eu le droit au moto dans la plaine Mandela tous les WE.
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Non à la surcharge de la RN 41		Non à l'atteinte environnementale et visuelle de la plaine des weppes Des alternatives existent sur la zone d'activité des ansereuilles entre wavrin et sainghin déjà artificialisées et pourvues de tous les équipements	
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	RN 41 saturée et très dangereuse à traverser. A t'on prévu des infrastructures pour faciliter son franchissement? - pont - passerelle - piste cyclable	Je ne vois pas comment les communes de Wavrin et Sainghin en Weppes se soucieront des gens du voyage avec un emplacement qui est au plus éloigné de leur centres villes et de leurs administrations. Je m'interroge sur leur volonté ou capacité d'accueil.	Il me semble important quelque soit le lieu de prévoir une belle intégration paysagère. D'abord par respect pour les gens du voyage et éviter tout voyeurisme sur une communauté que l'on ne connaît pas. Il peut y avoir des espaces plus ou moins ouverts pour ne pas reproduire un ghetto.	Scolariser les enfants dans les écoles publiques des villages concernés me paraît être indispensable. Impliquer les parents dans la vie scolaire le temps de leur passage. J'ai bien conscience que la cohabitation est l'affaire de tous. Habitant Fournes en Weppes, je ne sais pas quelles seront les demandes.
La Bassée	Non au stationnement et à l'accès par la rue de Lille et aux rues avoisinantes.	Garantir la sécurité et la tranquillité des citoyens contribuables.	Mettre à disposition des terrains extérieurs ainsi qu'une surveillance accrue.	Pas de cohabitation SVP !

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Éviter de surcharger encore la Rn41 lors des arrivées et départs de la zone d'accueil.</p> <p>Proposer une zone d'accueil qui n'excluent pas les gens du voyage du centre ville de wavrin et sainghin</p>	<p>La zone doit être proche des centres villes et des magasins de wavrin et sainghin. Ou avec des accès par transports en commun.</p> <p>Rapprocher les zones d'accueil des gares de wavrin ou sainghin. Sinon les gens du voyage rejoindront à pieds ces 2 villes. En l'absence de trottoir sur ce trajet, la situation sera très accidentogène pour les piétons et cyclistes</p>	<p>Préserver les champs captant est une nécessité.</p> <p>Si on ne préserve pas les champs captant, il faudra traiter le problème des inondations et surtout le non renouvellement des nappes phréatiques. On sait que l'eau sera un enjeu lourd dans les années à venir. Ne pas préserver les champs captant c'est accroître davantage cette problématique !!!</p>	Participer à cette enquête. Et surtout être entendue !!!
Faches-Thumesnil				<p>Le respect des habitants résidants historiquement sur le site par un comportement adapté : propreté des lieux, respect de la tranquillité des riverains, pas de campements anarchiques sur les terrains familiaux locatifs. Le rôle, pour faire respecter ces règles élémentaires, incombe à la Mairie de Fâches-Thumesnil et à la MEL, qui choisissent des parcelles sur des critères qui nous sont inconnus. Ce ne sont pas les citoyens qui doivent se substituer aux autorités.</p>

Santes / Haubourdin	<p>Le terrain situé le long de la M341 [1], déjà validé historiquement depuis 19 ans par les Santois me semble le plus adapté. La voirie est adaptée et le terrain pour être étendue en cas de nécessité. Ce choix déjà acté par les Santois et Haubourdinois ne rencontrerait quasi pas d'opposition. Ce choix [1] est le plus adapté.</p> <p>Le terrain [2] situé sur la M341, près du Rond-point, peux également convenir mais n'est pas extensible.</p> <p>Le terrain [3], situé près du chemin Riez-Charlot n'est absolument pas adapté, tant en terme de voirie (modifications importantes et coûteuses des voies actuelles) qu'en terme de protection des champs captants déjà prônées par la Mel, et va à l'encontre de l'accord entre les communes de SANTES et HAUBOURDIN. Ce choix [3] n'est, à mon sens, pas concevable et rencontrera plus d'opposition de la population.</p>	<p>Le choix [1] permet un accès à égale distance, des trois communes de SANTES, HAUBOURDIN et EMMERIN.</p> <p>Le choix [2] également.</p> <p>Le choix [3] n'offre une réelle proximité qu'avec la commune de SANTES</p>	<p>Pour le choix [1], une butte paysagères, et une plantation d'arbres et de charmilles entre les différents emplacements d'accueil, outre l'aspect écologique apporté au site, permettrait une meilleure qualité de vie aux residents (protection au vent, drainage du terrain,...)</p> <p>Pour le choix [2], le terrain est plus protégé et ne nécessiterait que les aménagement paysager des emplacements d'accueil, mais aurais plus de nuisances dûes à sa position géographique (pollution sonore et de l'air avec le surplomb de la route et proximité du rond-point)</p> <p>Pour le choix [3], les aménagements de voirie pour accéder au site sont trop néfastes écologiquement pour envisager cette solution</p>	<p>Pour le site [1], l'aménagement de chemins pietonners et/ou pistes cyclables vers les 3 communes proches permettrait de créer du lien entre le site et les populations des 3 communes et d'intégrer le site à l'intersection de ces 3 communes.</p> <p>Le site [2] resterait plus isolé de par la position géographique.</p> <p>Pour le choix [3], les aménagements de voirie pour accéder au site sont trop néfastes écologiquement pour envisager cette solution</p>
----------------------------	--	---	--	---

Faches-Thumesnil	Des radars de feu rouge des radars de contrôle de vitesse	<p>Doivent payer l'eau, l'électricité, les impôts ... comme tout le monde</p> <p>Ne doivent pas détériorer les biens publics et individuels</p> <p>Doivent respecter les droits et les devoirs de chacun</p> <p>Doivent signer une charte de bonne intégration</p> <p>Est-ce que les implantations prévues se situent à côté du domicile d'un élu de la MEL ?</p>	<p>Ils doivent signer un contrat de respect de l'environnement et entretenir leur espace (gestion des déchets, respect des bornes à incendie ...)</p>	<p>Mettre des caméras de surveillance dans les quartiers autour</p> <p>Quand ils débarquent sur le parking d'Auchan, ils visitent les maisons autour (2 fois la mienne)</p> <p>Le rôle que je peux jouer ? renforcer mon alarme et l'opération voisins vigilants</p> <p>Payant des impôts, j'ai des droits et des devoirs ... eux aussi !</p>
-------------------------	--	---	---	---

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>je ne souhaite pas cette aire à cet endroit</p> <p>voir argumentaire dans la réponse intégration dans tissu local</p>	<p>mon avis sur le projet implantation aire de passage à Wavrin</p> <p>la protection des champs captants est essentielle à notre avenir, à l'avenir de notre territoire.</p> <p>La nouvelle zone maraîchère contribue aussi à cet objectif de poumon vert de la métropole, elle est sa parfaite illustration.</p> <p>Le projet d'implantation de l'aire de passage va à l'encontre de tous ces objectifs, c'est complètement illogique.</p> <p>Il faut des décisions courageuses aujourd'hui pour ne pas mettre en risque les projets d'avenir de notre territoire</p> <p>et surtout ne pas avoir à regretter plus tard d'avoir décidé à tort l'implantation de cette aire à cet endroit précisément.</p> <p>Le mal sera fait.</p> <p>La MEL , c'est vous les décideurs , mais aussi nous les habitants de cette belle région.</p> <p>Il est de votre devoir de nous entendre, nous écouter, de faire des choix de bon sens pour</p>	<p>je ne souhaite pas cette aire à cet endroit</p> <p>voir argumentaire dans la réponse intégration dans tissu local</p>	<p>je ne souhaite pas cette aire à cet endroit</p> <p>voir argumentaire dans la réponse intégration dans tissu local</p>
-----------------------------	--	--	--	--

l'avenir de notre territoire et de notre environnement.

En espérant avoir été entendu, j'espère croire en l'avenir et à l'annulation de ce projet d'implantation

de cette aire de passage.

Merci pour nous et nos enfants.

Un habitant de Fournes en Weppes,
mécontent de ce projet

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Axes surchargés. rond point accidentogène. La présence de caravanes ne va pas participer à la sécurité de tous sur la 41</p> <p>Le passage de piétons pour gagner les commerces de proximité, ou se rendre à l'école est très dangereux</p> <p>Sans oublier le projet d'une immense zone logistique à quelques km</p> <p>Quid des Weppes poumons vert de la métropole</p>	<p>Lieu situé loin du centre de Wavrin et de Sainghin pour faciliter l'accès aux écoles et commerces. La ville de Fournes en Weppes la plus proche n'a pas les infrastructures pour absorber la totalité des demandes des gens du voyage. Aura t elle les aides nécessaires alors que le terrain envisagé n'est pas sur son territoire ?</p>	<p>Difficile de comprendre pourquoi ce campement est installé à côté d'une zone maraîchère qui se veut écoresponsable. N'y aura t'il pas de problème sur la gestion de l'eau des déchets , des risques pour cette population liés aux traitements des cultures ?</p> <p>Un cadre boisé serait utile mais ne pourra pas être réalisé dans un délai aussi court .</p>	<p>Le lieu ne favorisera pas le bien vivre ensemble</p> <p>être sur 2 villes en étant loin de son centre signifie bien le manque d'accueil réservé aux gens du voyage . C'est renvoyé "la patate chaude à une autre commune, sans assurer ses responsabilités"</p> <p>Y aura t'il des transports pour permettre à ces personnes de bénéficier des structures médicales, des écoles et du cadre associatifs de ses 2 villes</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	UN EMPLACEMENT INADÉQUAT À CHANGER	UN EMPLACEMENT INADÉQUAT À CHANGER	UN EMPLACEMENT INADÉQUAT À CHANGER	UN EMPLACEMENT INADÉQUAT À CHANGER
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Site très mal situé a proximité immédiate de la zone maraîchère proche de Fournes en Weppes</p> <p>C'est 2 projets ne sont pas compatibles entre eux ...</p>	<p>Wavrin et Sainghin en Weppes rejettent leur problème sur la commune voisine de Fournes en Weppes</p>		<p>Ne pas imposer et renvoyer à Fournes les obligations qui s'imposent à Wavrin et Sainghin en Weppes</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Alternative sur la zone d'activité des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin en Weppes	Alternative sur la zone d'activité des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin en Weppes	Alternative sur la zone d'activité des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin en Weppes	Alternative sur la zone d'activité des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin en Weppes
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Site alternatif sur la zone d'activités des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin en Weppes	Site alternatif dans la zone d'activités des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin en Weppes		

Hem	<p>Le choix du terrain de HEM a été arrêté sans concertation préalable avec les riverains et les habitants du quartier, ceci en totale contradiction avec ce qui est précisé sur le site internet :</p> <p>« C'est dans ce cadre que la MEL entend soumettre à concertation de toutes les parties prenantes l'identification des fonciers dédiés à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage à faire figurer au Plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage ainsi qu'au Plan Local d'Urbanisme (PLU). »</p> <p>Des pétitions ont été réalisées, elles démontrent que ce projet est unanimement rejeté.</p> <p>Construire ce type d'habitat au milieu d'un quartier résidentiel est une aberration.</p> <p>Les riverains attendent de la MEL qu'elle renonce à ce projet et le reporte sur un terrain plus adapté au type de construction qu'elle entend édifier, respectant en cela ce qu'elle écrit :</p> <p>« L'offre de terrain familial locatif public, tout comme les terrains de (petit) passage, pourront privilégier des fonciers en périphérie des villes. »</p> <p>Dans ces conditions, il ne m'est pas</p>			
-----	--	--	--	--

possible d'adopter une démarche constructive comme le souhaite la MEL et donc de remplir le questionnaire de concertation.

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	rapprochement du centre ville à privilégier pour permettre un accès à pieds	site très dangereux à proximité immédiate de la RN 41 hyper fréquentée. Trop éloigné du centre de Wavrin et de Sainghin en Weppes. l'accès à Fournes en Weppes n'est pas pas du tout sécurisé pour des piétons	site implanté sur une zone agricole! aménagement paysager difficile dans ce contexte.	Il faut une adhésion de la commune voisine . est ce le cas??
Faches-Thumesnil	Le site de la route de Templemars se situe sur le parking du magasin Auchan. Ce site s'ouvre par un chemin piétonnier depuis l'angle droit que fait la rue Henri Barbusse. Ce chemin permet de se rendre à pied ou en vélo depuis le centre de Fâches au magasin Auchan. Il sert principalement aux habitants de la commune; aux personnes âgés ou handicapés de s'y rendre facilement sans l'utilisation de la voiture. Supprimer cet accès facile aux déplacements doux et un non sens écologique car il obligera les utilisateurs de ce chemin à reprendre leur véhicule.			
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Non à la surcharge de la RN 41, déjà encombrée une bonne partie de la journée		Non à l'atteinte environnementale de la plaine des weppes, présence de culture agricole et de champs captants	Utilisation d'une zone déjà urbanisée, par exemple une zone d'activité (ex: zone des ansereuilles, zone d'activité d'Illies/La Bassée.

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Je suis Fournoise depuis + 30 ans et ces dernières années, la RN41 bat des record d'embouteillages et est complètement saturée et donc très accidentogène, en particulier aux abords des ronds points.</p> <p>Il est quasiment impossible de s'y insérer pour sortir de notre commune et le temps de trajet pour y rentrer via la RN est juste inadmissible !</p> <p>La RN est déjà très empruntée par les voitures et les camions et maintenant les caravanes !!!</p> <p>Prévoir de faire circuler en masse des caravanes imposantes aux abords du rond-point "Fournes-Wavrin-Sainghin" n'est sans doute pas la meilleure idée pour limiter les accidents et la saturation ?</p> <p>Y avez vous songé ?</p> <p>Que proposez-vous comme alternative ou amélioration du trafic ?</p>	<p>A Fournes nous sommes un village de 2300 habitants et ne sommes pas concernés par la loi Besson (communes de plus de 5000 habitants). Pourquoi les villes de Wavrin et Sainghin s'entêtent-elles à disposer cette aire, aussi loin de leur centre commercial et attractif....et aussi près (moins d'un kilomètre) de notre centre de petit village ?</p> <p>Difficile de comprendre comment réussir cette intégration locale....</p>	<p>Aucune suggestion car vous allez détruire des terres agricoles que rien ne peut remplacer !!</p> <p>Je croyais que l'un des axes forts du PLU était de limiter l'emprise sur les terres cultivées et de développer le concept d'une MEL "grande métropole agricole" ? Il y a suffisamment de zones déjà bétonnées (friches...) dans la métropole, y compris sur les communes concernées par le projet "Wavrin-Sainghin"</p>	<p>La cohabitation passe d'abord par le respect, la solidarité et la communication !!</p> <p>Votre discours de préciser que la loi Besson s'applique désormais "à l'échelle de la MEL" et non plus à l'échelle seulement d'une commune et qu'il faut donc être solidaire entre communes etc.... ok mais à quand la solidarité et l'équité pour les autres compétences de la MEL ?</p> <p>A quand un vrai service de transports en commun ou un assainissement digne de ce nom pour nos petites communes et leurs hameaux (cas de Fournes en Weppes), pour ne citer que ces exemples de compétences MEL qui sont que peu développées !</p>
------------------------------------	--	---	--	---

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Le trafic étant déjà extrêmement chargé, il n'est pas concevable d'ajouter d'autres problèmes de ce genre.</p> <p>Aux heures de pointe, la RN41 est saturée. Le reste de la journée, la RN est chargée.</p>	<p>les gens du voyage ne s'intègrent pas dans le tissu local mais détériorent les équipements de la commune.</p> <p>Avant de venir à Fournes, j'ai constaté ces dégâts sur d'autres sites.</p> <p>Je déplore ces comportements.</p>	<p>Ce site se trouverait à côté de terres agricoles.</p> <p>Cette situation est donc contradictoire !</p>	<p>Le rôle que j'ai à jouer c'est de tout faire pour éviter que cette zone se trouve à côté de Fournes. Au plus proche de Wavrin où Sainghin si il le faut comme, les villes atteignent les 5000 habitants.</p> <p>Et si l'argument que la MEL « soyons solidaire entre communes »... que Wavrin et Sainghin deviennent en effet solidaire avec Fournes ! Il faut être réaliste, Fournes est au plus proche de cette zone.</p> <p>Nous avons manifesté il y a quelques années contre cette zone et nous continuerons à manifester notre désaccord.</p> <p>Fournes doit rester un village paisible, pour vivre en sécurité.</p> <p>Protégeons également nos terres agricoles, ne gaspillons pas l'argent public (assainissement, rond point, trottoirs à prévoir ...)</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>La RN41 est complètement surchargée, sortie de Fournes en weppes très dangereuse, n'aggravez pas la situation.</p>	<p>La zone d'activité des Ansereuilles, entre Wavrin et Sainghin-en-Weppes les communes concernées, est déjà pourvue de tous les équipements pour accueillir les gens du voyage, ne gaspillez pas l'argent public.</p>	<p>Pas de détérioration de terres fertiles, agricoles, un terrain déjà arboré pour éviter les vis à vis et procurer de l'ombre.</p>	<p>Offrir la proximité de commerces, de services publics.</p>

Wavrin / Sainghin-en-Weppes				<p>Vous nous expliquez que la loi Besson s'applique désormais "à l'échelle de la MEL" et non plus à l'échelle seulement d'une commune, qu'il nous faut être solidaire entre communes etc.... A quand la solidarité et l'équité pour les autres compétences de la MEL ? A quand un vrai service de transports en commun ou un assainissement digne de ce nom pour nos petites communes et leurs hameaux (cas de Fournes en Weppes), pour ne citer que ces exemples de compétences MEL qui ne sont Et sionvraiment que peu développées, le mot est faible ?</p>
Faches-Thumesnil	<p>IL est aberrant d'envisager un site d'accueil des gens du voyage dont l'accès se ferait par la rue Anatole France quand on connaît l'exiguïté de cette rue, et qu'il jouxterait l'école du même nom.</p>	<p>Les intéressés s'intégreront s'ils adaptent leur mode vie à leur environnement et pas l'inverse.</p>	<p>Les intéressés n'ont aucun respect pour les qualités et les caractéristiques d'un paysage, il serait antiécologique de vouloir aménager particulièrement les abords d'un site les accueillants, sauf à vouloir dilapider finances et matériaux dans une telle opération.</p>	<p>Que les intéressés respectent autrui, et ils seront respectés à leur tour....</p>

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Sur l'un des points noirs de la métropole, le rond point de la route nationale 41 à la hauteur de Fournes-en-Weppes/Wavrin. Le nouveau rond-point envisagé permettant un accès direct à l'aire de passage, sera situé entre 100 à 160 m du rond-point de la nationale 41. Ce tronçon est trop court. Quand il sera encombré par les caravanes qui devront attendre de pouvoir rentrer, cela bloquera la route nationale d'autant que de nombreux camions chargés de voitures à destination de STVA à Wavrin (zone logistique de véhicules Volkswagen...) empruntent déjà ce trop court tronçon. Cela provoquera des bouchons supplémentaires, et sera source d'accidents.</p> <p>Il faut savoir quand même que vous nous expliquez que la Loi Besson s'applique « à l'échelle de la MEL » et pas à l'échelle d'une commune, que nous devons être solidaire entre communes ... Pour quand alors la solidarité et l'équité pour les autres compétences de la MEL ? Pour quand un VRAI service de transports en commun ou un assainissement digne pour nos petites communes et leurs hameaux (cas de Fournes-en-Weppes), pour ne citer que ces exemples de compétences de la MEL qui ne sont que vraiment très peu développées !</p>		<p>Je suis assez surprise de voir que ce projet d'aire de passage se situe au pied même de la zone maraîchère qui a également été lancé par la MEL ! Aujourd'hui, cette zone maraîchère a permis aux jeunes entreprises de pouvoir d'installer et ainsi développer la production biologique. Donc réservé l'espace à la création d'une aire pour les Gens du Voyage et à mon goût salé car cette zone ne demande qu'à se développer et s'étendre ! Ce qui signifie aussi que cette aire de voyage se situe et empiète une nouvelle fois sur les terres agricoles ! Moi qui pensais fortement qu'il fallait éviter l'emprise sur les terres cultivées pour l'axe du PLU et ainsi permettre de développer le concept d'une MEL "grande métropole agricole".</p> <p>Il y a suffisamment de zones déjà bétonnées (friches...) dans la métropole, y compris sur les communes concernées par le projet "Wavrin-Sainghin"</p>	<p>Le village de Fournes-en-Weppes comprend 2 000 habitants, de ce fait, nous ne sommes pas concernés par la loi Besson (qui elle concerne les villages de plus de 5 000 habitants). Pourquoi le village de Wavrin et de Sainghin s'entêtent-elles à disposer de cette aire aussi loin de leur centre-bourg et aussi à moins d'un kilomètre de notre centre du village ?</p> <p>L'emplacement qui est envisagé notera la création des réseaux, de l'assainissement de 2Km de trottoir et un rond-point. Or, il faut savoir et souligner qu'ils existent d'autres emplacement qui sont déjà viabilisés avec tous les réseaux sur la zone d'activité des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin qui toutes deux sont concernées par la loi Besson. Des trottoirs sont déjà existant à côté du Lidl, pas la peine d'en créer d'autres !</p>
------------------------------------	--	--	--	---

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>En 2019, lors de l'enquête publique un avis défavorable avait déjà été émis suite à cette consultation citoyenne, le nouvel emplacement jouxte l'ancien emplacement ... L'avis ne peut donc être que défavorable une nouvelle fois. Cela implique un déni de démocratie et forcement un nouvel avis défavorable</p>	<p>L'intégration de cette aire est une ineptie, la RN41 est saturée et réputé accidentogène, installation au pied d'une zone maraîchère (Projet MEL), n'est-il pas plus judicieux de développer du circuit court en leur offrant la possibilité d'extension de terres ?</p> <p>Une installation sur les champs captant de cette aire : Quelle cohérence sur le besoin de préserver nos réserves en eau en artificialisant nos terres.</p> <p>Aucuns accès de mobilité piéton ou vélo pour ce rendre sur Wavrin (Ex Lidl ou Match)</p>	<p>Pas de suggestions, je pense que l'endroit n'est pas adapté</p>	
Faches-Thumesnil	<p>Je trouve aberrant que le site se trouvant 198 rue Anatole France Faches Thumesnil ait été proposé, compte tenu de son emplacement et de l'étroitesse de cette rue qui est à double sens avec des stationnements (car nous savons très bien que leurs véhicules sont encombrants). De plus, c'est un quartier résidentiel, et implanter un camp à cet endroit ne pourra pas s'intégrer correctement, alors on nous impose des règles de plan d'urbanisme à respecter et la on vient nous dire d'accepter un camp au milieu de la rue résidentielle?</p> <p>C'est du n'importe quoi!</p>	<p>Leur faciliter quoi encore? ils ont déjà des permis de construire en veux tu en voilà dans toute la ville, leurs maisons poussent comme des champignons.</p> <p>Pourquoi auront-ils le droit à plus de facilités? je ne comprend pas, faut-il leur dérouler le tapis rouge? leur donner le droit de ne plus attendre dans les files d'attente? ils me semblent que ce sont des citoyens français comme nous autres non? Alors pourquoi encore les favoriser plus que nous autres? N'ont-ils pas choisi cette vie de nomade?</p> <p>Pourquoi devons-nous en payer les conséquences?</p>	<p>Pour moi ce camp n'a pas sa place dans cette rue il y a des endroits bien moins résidentiels où ils pourront aller et venir sans perturber la circulation et les riverains.</p>	<p>Ne les mettez pas dans notre rue et tout ira bien mon rôle? si ça ce confirme on quittera la ville avant que notre maison soit brûlée...</p> <p>Mais bon j'ai bien conscience que vous n'en avez rien à faire de ce que nous pensons, vous voulez leur offrir ce camp quoi qu'il en soit et surtout bien loin de chez vous. Quand on voit le camp à Wattignies ou Templemars ça donne envie n'est-ce pas?</p>

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Aucune chance de pouvoir intégrer ce site au tissu locale : aucune structure de service public n'est en place, la commune toute proche ne sera pas en mesure d'absorber le surplus de population.</p> <p>En conséquence, ne pas retenir ce site, ou le rapprocher du centre de la commune de Wavrin, beaucoup plus concernée par la loi en objet.</p> <p>La vie des usagés de cette zone de passage en serait alors grandement facilitée</p>	<p>L'intégration dans la plaine des Weppes demanderait un aménagement paysager trop conséquent et couteux</p> <p>Une zone de grand passage en plein champ n'a pas de sens</p>	<p>Peu de chance d'aboutir à une intégration réussie en positionnant un tel lieu au milieu de nullepart</p>
Linselles	<p>je trouve que cet endroit est inadapté, pour la sécurité.</p> <p>Il y a un grand virage, c'est difficile de voir lorsque l'on sort de la pâture, si des voitures arrivent.</p>	<p>loin de tout, du centre, des magasins des écoles, salle de sports etc.....</p>	<p>Comme je l'ai expliqué dans ma lettre recommandée du 27/5/2022, nous sommes complètement opposée, à ce projet.</p> <p>beaucoup trop près des habitations, et des entreprises !</p>
Santes / Haubourdin	de choisir le terrain chemin de Neuville	de choisir le terrain Chemin de Neuville	de choisir le terrain Chemin de Neuville
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	La RN 41 est déjà Surchargee. Je ne comprends pas pourquoi dénaturer cette si jolie campagne .	Je ne vois pas de quelle proximité vous parlez ?	Cohabiter en qui en quoi ? Tout est imposé. Comme l'entrepôt de Vandebulcke construit en bordure de la RN 41 et devant la piscine d'HERLIES. Nous avons quitté pour retrouver la campagne . et son bocage . Une fois de plus la MEL décide sans se soucier des

				consequences pour les habitants et usagers.
La Madeleine	<p>Bonjour,</p> <p>nous souhaitons que ces éléments soient portés connaissance au Maire de La Madeleine mais aussi à Madame la Maire de Saint-André car le site est basé sur sa commune. Ce terrain souffre d'anciennes pollutions,</p> <p>https://visionscarto.net/aires-d-accueil-les-donnees. Il faut que ce projet se concrétise rapidement grâce à un vrai portage politique qui associent les 2 communes car c'est un terrain appartenant à la ville de La Madeleine mais sur le territoire de la commune de Saint-André. Le comité de pilotage de ce projet réunissant les villes de Saint-André et La Madeleine a t'il été constitué ? Les partenaires participant à ce comité au côté de des 2 municipalités ont-ils déjà été désignés ? Quel est le calendrier de celui-ci ? L'existence d'une rentrée exceptionnelle de 21 millions d'euros dans les finances de la ville de La Madeleine avec la vente du terrain du Tir à l'Arc permettrait l'achat de celui-ci très rapidement si celui-ci n'est pas propriété de la ville.</p>	<p>Il faut prévoir un accueil spécifique au CCAS de La Madeleine . Il faut tisser des liens avec les associations associations madeleinoises en charge de politiques sociales telles le Vestiaire ou l'Acoljacq par exemple. Il faut aussi en parallèle avancer sur la mise en œuvre du projet de "Centre Social Itinérant" pour les gens du Voyage en cours d'élaboration par les associations agréées et la CAF.</p>		<p>Il faut que les gens du voyage soient consultés sur ce projet. Il est nécessaire que cette consultation ne se fasse pas uniquement par internet et que les représentations lilloises des 2 grandes associations de gens du voyage que sont l'ASNIT et l'ANGVC soient autour de la table dès le début du projet dans le cadre d'une co-construction avec les 2 villes concernées qui sont Saint André et La Madeleine. Il faut la mise en place d'un comité de pilotage de création de ces 11 unités de logement en habitat adapté avec des représentants des gens du voyage ainsi que des riverains. Pour cela il faut organiser une réunion publique dans le quartier concerné et que des représentants des riverains de La ville de Saint-André et de la ville de La Madeleine soient désignés.</p>

Linselles	<p>ce site n'est pas adapté pour la construction de logements car il est actuellement utilisé par un agriculteur comme prairies pour nourrir son troupeau de vaches hors la MEL défend la préservation des terres agricoles qui plus est des prairies permanentes bordées de haies véritable puits de carbone et de biodiversité.</p> <p>il faut chercher un autre emplacement , il y a plein de terrain en friche sur roubaix tourcoing , marquette qui pourrait accueillir ces logements .</p> <p>ce site est éloigné du centre ville , des écoles</p> <p>a revoir</p> <p>i</p>		<p>la pature actuelle doit rester telle qu'elle , il y a une belle haie . les vaches peuvent ainsi paturer dehors à la belle saison</p>	
Wavrin / Sainghin-en-Weppes		<p>A Fournes nous sommes un village de 2000 habitants et ne sommes pas concernés par la loi Besson (communes de plus de 5000 habitants). Pourquoi les villes de Wavrin et Sainghin s'entêtent-elles à disposer cette aire, qu'elles attendent sans doute avec impatience, aussi loin de leur centre- bourg....et aussi près (moins d'un kilomètre) de notre centre village ?</p>		

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ sur l'un des points noirs de la métropole, le rond point de la route nationale 41 à la hauteur de Fournes-en-Weppes/Wavrin. Le nouveau rond-point envisagé permettant un accès direct à l'aire de passage, sera situé entre 100 à 160 m du rond-point de la nationale 41. Ce tronçon est trop court. Quand il sera encombré par les caravanes qui devront attendre de pouvoir rentrer, cela bloquera la route nationale d'autant que de nombreux camions chargés de voitures à destination de STVA à Wavrin (zone logistique de véhicules Volkswagen...) empruntent déjà ce trop court tronçon.</p> <p>Cela provoquera des bouchons supplémentaires, et sera source d'accidents.</p>	<p>Pourquoi proposer une aire de passage pour les gens du voyage qui empiète une nouvelle fois sur les terres agricoles ? Je croyais que l'un des axes forts du PLU était de limiter l'emprise sur les terres cultivées et de développer le concept d'une MEL "grande métropole agricole" ? Il y a suffisamment de zones déjà bétonnées (friches...) dans la métropole, y compris sur les communes concernées par le projet "Wavrin-Sainghin"</p>	<p>Vous nous parlez depuis plusieurs années de champs captants et de communes "gardiennes de l'eau". Un particulier de Wavrin ou Sainghin ne peut plus, aujourd'hui, aménager ne serait-ce qu'un abri de jardin ou étendre son garage.... Et avec le projet d'aire de passage ce sont des milliers de m² qui vont être artificialisés... Pouvez-vous nous expliquer la cohérence entre ce projet et la préservation de la ressource en eau ? entre ce projet et la façon dont sont "traités" les particuliers ?</p>	<p>A Fournes nous sommes un village de 2000 habitants et ne sommes pas concernés par la loi Besson (communes de plus de 5000 habitants). Pourquoi les villes de Wavrin et Sainghin s'entêtent-elles à disposer cette aire, qu'elles attendent sans doute avec impatience, aussi loin de leur centre-bourg....et aussi près (moins d'un kilomètre) de notre centre village ?</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Le site paraît très peu accessible avec toutes les problématiques de circulation aux abords des ronds points sur la RN 41</p>	<p>A Fournes nous sommes un village avec peu d'infrastructures et il paraît peu adéquat de positionner un tel site si près de chez nous</p> <p>Quand on pense que certains de nos hameaux n'ont même pas l'assainissement !</p>	<p>Le mieux pour une bonne insertion et un impact limité est de positionner cette zone là où il y a des friches industrielles... Il y en a plein à Wavrin ...</p> <p>Pourquoi pas aussi sur les terres que vous êtes en train de artificialiser à Marquillies/Salomé</p>	<p>Encore une fois, en tant que village ... Pas simple d'accueillir ce type de zone, que vous souhaitez planter bcp + près de Fournes que de Wavrin ou Sainghin !!</p>
Faches-Thumesnil	<p>Aussi ouvrir une terre d'accueil pour les camping cars</p>		<p>Clôture, grilles, barrières</p>	

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	J'habite Fournes en Weppes et je trouve que la RN41 est particulièrement encombrée, notamment aux abords des ronds points	Nous sommes un petit village où il n'y a que très peu de services, pourquoi disposer cette aire plus de Fournes que de Wavrin ou Sainghin?	Favoriser les espaces verts	Le respect, la propreté
Wavrin / Sainghin-en-Weppes			Je suis surpris de voir ce projet d'aire de passage au pied de la zone maraîchère, lancée également par la MEL, il y a seulement quelques années. Cette zone maraîchère a permis l'installation de jeunes entreprises, et développe la production biologique. Elle ne demande aujourd'hui qu'à s'étendre, au lieu de cela on va réserver l'espace à la création d'une aire pour Gens du Voyage.... Dommage	A Fournes nous sommes un village de 2000 habitants et ne sommes pas concernés par la loi Besson (communes de plus de 5000 habitants). Pourquoi les villes de Wavrin et Sainghin s'entêtent- elles à disposer cette aire, qu'elles attendent sans doute avec impatience, aussi loin de leur centre-bourg....et aussi près (moins d'un kilomètre) de notre centre village ?

Santes / Haubourdin	<p>Les projets 1 et 2 sont les mieux adaptés pour permettre une accessibilité au site. Proximité d'un axe routier déjà existant, avec un accès rapide vers Loos, Emmerin et le CHR de Lille.</p> <p>Le projet 3 nécessite des travaux d'aménagement des voiries. Il remet en cause une piste cyclable et piétonne très fréquentée ainsi qu'un chemin agricole. La proximité avec la RN 41 est source de nuisance sonore et de pollution du fait d'un trafic soutenu sur cet axe.</p>	<p>Les projets 1 et 2 s'inscrivent dans un projet communal voté et accepté en conseil municipal qui bénéficient d'une adhésion des habitants de Santes et d'Haubourdin. Ces 2 projets sont à proximité à la fois de la zone commerciale d'Haubourdin et du centre de la ville avec sa gare, ses écoles et sa mairie.</p> <p>Le projet 3 par sa proximité avec les habitations, les champs agricoles captants est plus éloigné des équipements de la commune. Ce projet qui ne fait pas partie du projet initial ne bénéficie pas de l'adhésion de la population et entraînera une incompréhension et une tension entre les bénéficiaires du projet et les riverains.</p>	<p>Un aménagement paysager réussi ne doit pas entraîner de modifications structurelles du paysage agricole et des espaces verts déjà présents. Il doit s'intégrer dans une zone adaptée aux besoins des bénéficiaires sans entraîner de nuisance avec les riverains. Pour cela, des buttes paysagères avec des murs d'insonorisations sont indispensables. Des espaces verts à l'intérieur du projet sont nécessaire pour rejoindre le cadre verdoyant des communes.</p>	<p>Les conditions d'une cohabitation réussie passent par une adhésion de la population riveraine au projet choisi.</p> <p>Le projet choisi ne devra pas entraîner une modification du paysage agricole et des projets de vie déjà établie par la commune (piste cyclable, voie piétonne, calme) qui ont motivé l'installation des habitants dans un secteur de la commune.</p> <p>Les habitants qui se sont installé dans la zone du projet 3 l'ont fait pour le calme, le cadre de vie à la campagne, la proximité de la piste cyclable qui permet d'accéder au groupe scolaire de Beaucamps Ligny en sécurité pour les piétons et les cyclistes.</p>
----------------------------	--	--	--	--

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Terres agricoles</p> <p>Pourquoi proposer une aire de passage pour les gens du voyage qui empiète une nouvelle fois sur les terres agricoles ? Je croyais que l'un des axes forts du PLU était de limiter l'emprise sur les terres cultivées et de développer le concept d'une MEL "grande métropole agricole" ? Il y a suffisamment de zones déjà bétonnées (friches...) dans la métropole, y compris sur les communes concernées par le projet "Wavrin-Sainghin"</p>	<p>néant! loin de tout</p>	<p>imaginez des champs avec des caravanes! totalement inadapté</p>	<p>faire prendre conscience que le lieu est inadapté</p>
Santes / Haubourdin	accès par route existante située entre Santes et Haubourdin	accès le plus proche des centres ville Haubourdin et Santes	entouré d'arbres	faire participer financièrement les utilisateurs
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Bonjour, la RN 41 est déjà bondée : NON à la surcharge de la RN 41 des alternatives existent sur la zone d'activité des anseruilles entre wavrin et sainghin en weppes déjà artificialisée et pouvée de tous les équipements !</p> <p>Nous ne voulons pas de ce nouveau Camps de voyageurs</p>	<p>NON à l'atteinte environnementale et visuelle de la plaine des WEPPES</p>	<p>NON à l'atteinte environnementale et visuelle de la plaine des weppes comme déjà évoqué</p> <p>Regardez comment sont gérés les stationnements sauvages sur le centre commercial de ENGLOS régulièrement dégradés et salis, ceux ci sont obligés de mettre des plots en béton pour les empêcher de venir tellement cela devient couteux</p>	<p>Nettoyer après leur passage ?</p>

			<p>Nous ne voulons pas subir ces dégradations dans nos villages et quartiers et notre belle campagne.</p> <p>non non non</p>	
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Crainte d'un problème de sécurité en raison de la proximité d'un axe routier très passant et souvent saturé	Emplacement loin des services publics et sur une route sans trottoirs en plus, à nouveau peu sécurisant	Garder le côté campagne	sécurité pour les déplacements à pied
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Pas sur que mettre cette aire à proximité de la rn41 soit judicieux tant cette rocade est déjà saturée. Mais la question qui se pose est bien l'artificialisation de terres agricoles en plein milieu de la zone verte des weppes. Pourquoi ne pas utiliser des solutions existantes (zone des ansereuilles à wavrin). La planète brûle et le bitume progresse toujours (entrepôt vandelbulcke à herlies, zone d'activités qui s'étend à illies)...	Rapprocher cette aire des centres des villages. Elle est actuellement prévue à l'extrémité rendant le plus compliqué l'accès aux services.	<p>Ne détruisons pas le paysage. Bitumer et cacher le tout par une butte n'a pas de sens. Donnez un sens à l'action politique : mes enfants ne comprennent pas pourquoi les élus ne défendent pas l'écologie. Un parking de plus en plein milieu des champs est un non sens.</p>	Mettre les gens du voyage en périphérie des villes (car les maires ne les veulent pas dans les centres) est un facteur de fracture sociale avec cette population. Allez! un peu de courage politique : rapprochez cette aire du centre, utilisez des zones déjà bitumées et vous donnerez un bel exemple d'action citoyenne et écologique ! Prouvez-nous que la politique peut encore faire ça. merci pour nos enfants!!
Faches-Thumesnil	Ne pas les implanter dans des quartiers déjà surpeuplés où le stationnement est difficile	Leur donner accès à des conteneurs pour trier leurs déchets le cas échéant si rien n'est respecter soumettre des amendes car portent atteinte à l'environnement	Ne pas TOUT bétonner et obliger à respecter les espaces verts	Rien à voir mais je constate que certaines communes sont toujours plus concernées que d'autre dans ce domaine (pourquoi ne pas les accueillir

	Près d'écoles où la circulation est déjà dense et compliquée			sur les communes de bondu ou parcs en baroeul)
Linselles	Le terrain proposé est en zone agricole loin de tout commerce et école. La rue des wattines est très passante du fait des 2 zones industrielles. Poids lourds nombreux. Pas de trottoir ni de piste cyclable ni de bord de route stable. Un vrai danger sans parler du croisement au café la vignette	<p>La parcelle est à moins de 100 m d un bâtiment d élevage vaches laitières classé icpe.</p> <p>Odeurs nuisance bruits</p> <p>Mélange de lisier tous les mois</p> <p>Traite des vaches avec bruit 24h sur 24</p> <p>Alimentation des vaches 7j sur 7</p> <p>Mouches en été incontrôlable</p> <p>Tout pour l intégration des personnes !!!!!</p>	<p>La parcelle proposée est une prairie permanente avec une biodiversité. Les vaches pâturent cette prairie depuis plus de 50 ans</p> <p>Une mare est située dans cette parcelle classée en zdh</p> <p>Un non sens écologique évident</p>	<p>Nous exploitants agricoles depuis 5 générations trouvons l emplacement complètement inadapté et détruit toute évolution possible de notre élevage</p> <p>Un courrier avec LRAR vous a été envoyé pour expliquer une nouvelle fois les raisons. Notre avocat, la chambre d agriculture et le syndicat FDSEA sont avertis.</p>
Santes / Haubourdin	En priorité choix 3, puis choix 2		clôtures végétalisées	La conditions d'une cohabitation réussie est la mise en place d'une certaine distance avec les habitations existantes.
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Nous ne sommes pas d'accord avec cette implantation qui doit être faite sur la commune de Wavrin/Sainghin et qui utilisent leur réserve foncière pour la positionner juste à côté de Fournes-En-Weppes, bien loin de leurs centre-ville respectifs.	Nous ne sommes pas d'accord avec cette implantation qui doit être faite sur la commune de Wavrin/Sainghin et qui utilisent leur réserve foncière pour la positionner juste à côté de Fournes-En-Weppes, bien loin de leurs centre-ville respectifs.	Nous ne sommes pas d'accord avec cette implantation qui doit être faite sur la commune de Wavrin/Sainghin et qui utilisent leur réserve foncière pour la positionner juste à côté de Fournes-En-Weppes, bien loin de leurs centre-ville respectifs.	Nous ne sommes pas d'accord avec cette implantation qui doit être faite sur la commune de Wavrin/Sainghin et qui utilisent leur réserve foncière pour la positionner juste à côté de Fournes-En-Weppes, bien loin de leurs centre-ville respectifs.

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>je pense que ce point est secondaire , l'ensemble des villes sont organisée pour accueillir des flux de véhicule a longueur de journée (camion , livraison ...) .</p> <p>Si le pb est un afflux important , le risque d'embouteillage a proximité de la RN 41 (deja surchargés) et problématique et accidentogène .</p> <p>De plus la proximité de supermarché Match est un danger pour les usagers de l'aire de voyage qui iraient a pied , il faudra traverser la RN 41 au niveau d'un rond point très dangereux !!</p>	<p>d' accueillir les gens du voyage , dans des lieux de friches industrielles remises en état . Les friches industrielles sont souvent raccordées a l'eau et l'électricité , de plus les friches sont souvent dans des zones de mixité permettant une bonne intégration + proximité écoles + proximité commerce / santé.</p> <p>Dans votre proposition le choix est clairement fait pour positionner l'aire loin des centres de village de Fournes et Sainghin , et le rapprocher du centre de Fournes petite commune de 2000 h , c'est un manque de respect et de responsabilité de WAVRIN et de SAINGHIN.</p>	<p>L'idéal est de boiser les aires .</p> <p>Je m'étonne que l'on puisse construire des parkings dans des champs captant , alors qu'on nous refuse des permis de construire .</p>	<p>Le vivre ensemble nécessite une intégration , dans le projet de WAVRIN/ SAINGHIN , l'aire est a + de 2 km de chaque centre ville, nous sommes loin d'une intégration dans le tissus local : commerce , école , santé d'autant que des lieu a la frontière des 2 villages existent et ce bcp plus proche de chaque centre .</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Le site d'accueil doit se trouver au plus près des centre-ville au village de Sainghin et wavrin</p> <p>À proximité des commerces désaxé métro au bus</p>	<p>Défriche industriels sont disponibles pour accueillir de façon très confortable les gens du voyage</p>	<p>Il est très surprenant de créer une zone de parking sur des champs le captants</p>	<p>Il est important d'accueillir les gens du voyage à proximité des commerces des écoles et des lieux de santé</p> <p>Il semble très dangereux de laisser une population quelques fois très jeune aux abords de route très dangereuse comme la RN 41</p>
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Sécurisation des accès</p>	<p>En plein champs malheureusement... Aucun trottoirs !</p>	<p>Ce site doit rester « vert » : il ne doit pas être visible car dénaturerait le paysage alentour.</p>	

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Pourquoi proposer une aire de passage pour les gens du voyage qui empiète une nouvelle fois sur les terres agricoles ? Je croyais que l'un des axes forts du PLU était de limiter l'emprise sur les terres cultivées et de développer le concept d'une MEL "grande métropole agricole" ? Il y a suffisamment de zones déjà bétonnées (friches...) dans la métropole, y compris sur les communes concernées par le projet "Wavrin-Sainghin"</p>			
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Lors de la précédente enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable pour des questions de champs captants et de zones agricoles à protéger.</p> <p>La proposition de ce nouveau site présente les mêmes problématiques.</p> <p>Il existe également une problématique de surcharge de la RN41 déjà surchargée habituellement qui va générer encore plus de problématiques de bouchons sur cet déjà axe fortement emprunté.</p>	<p>Il existe la zone d'activité des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin en Weppes déjà artificialisée et pourvues des équipements nécessaires permettant d'accueillir les gens du voyage.</p>	<p>Buttes paysagères, clôtures</p>	

Santes / Haubourdin	Utilisation d'infrastructures existante et pas des sentiers de promenade et ou cyclisme qui seraient inappropriés.		Eviter absolument de sacrifier des terres agricoles actuelles par ailleurs en bord de route nationale. on n'atteint pas les objectifs ni pour notre environnement ni pour les bénéficiaires du terrain. Projet 3 à exclure	
Wavrin / Sainghin-en-Weppe	Site très accidentogène à ne surtout pas retenir.	Il existe un site sur la zone des Ansereuilles à Wavrin qui remplit toutes les conditions.		
Santes / Haubourdin	De retenir le choix n°1 le long de la M341 en direction d'Emmerin	Contrairement aux deux autres choix proposés, il ne sera pas nécessaire d'entreprendre des aménagements coûteux en termes d'infrastructures	Il sera nécessaire d'aménager des clôtures arborées pour permettre une plus grande tranquillité des usagers de l'aire d'accueil	Une sédentarisation des familles pour permettre l'accès à l'école pour tous les enfants.
Wavrin / Sainghin-en-Weppe	L' emplacement envisagé nécessitera et la création des réseaux, de l'assainissement et 2 km de trottoir et un rond point. Or d'autres emplacements existent qui sont déjà viabilisés avec tous les réseaux sur la zone d'activité des Ansereuilles entre Wavrin et Sainghin, les 2 communes concernées par la loi Besson. Des trottoirs existent déjà, pas la peine d'en créer et ils sont à côté du Lidl .	Depuis des années la RN41 est saturée et réputée très accidentogène, en particulier aux abords des ronds points. Prévoir ainsi de faire circuler en masse des caravanes (ce sont rarement de "petites caravanes" aux abords du rond-point "Fournes-Wavrin-Sainghin" n'est sans doute pas la meilleure idée pour limiter les accidents et la saturation ? Y avez vous songé ? qu'allez vous mettre en place ?	You nous parlez depuis plusieurs années de champs captants et de communes "gardiennes de l'eau". Un particulier de Wavrin ou Sainghin ne peut plus, aujourd'hui, aménager ne serait-ce qu'un abri de jardin ou étendre son garage.... Et avec le projet d'aire de passage ce sont des milliers de m ² qui vont être artificialisés... Pouvez vous nous expliquer la cohérence entre ce projet et la préservation de la ressource en eau ? entre ce projet et la façon dont sont "traités" les particuliers ?	A Fournes nous sommes un village de 2000 habitants et ne sommes pas concernés par la loi Besson (communes de plus de 5000 habitants). Pourquoi les villes de Wavrin et Sainghin s'entêtent-elles à disposer cette aire, qu'elles attendent sans doute avec impatience, aussi loin de leur centrebourg....et aussi près (moins d'un kilomètre) de notre centre village ?

La Bassée	Eviter l'entrée de La Bassée: les axes routiers sont déjà très encombrés.		même chose: éviter l'entrée de La Bassée. Cette zone serait entourée d'axes routiers très chargés, ce qui nuirait la tranquillité des usagers de cette aire d'accueil et rend l'aménagement paysager très difficile. Cette aire ne serait ni à l'abri des nuisances sonores, ni des regards...	Pour une cohabitation réussie, il faudrait que cette aire d'accueil assure la tranquillité, la sérénité de tous (locaux et gens du voyage). Que chacun soit assuré d'une considération certaine.
Faches-Thumesnil	Le site rue du général Leclerc me semble le plus adapté. Il y à la fois une surface en dur, un bâtiment, mais également un espace vert. En plus , c'est une rue commerçante et pas très d'un vaste espace commercial. En outre, elle est très bien desservie par les bus.			
Faches-Thumesnil	d'éviter des rues beaucoup trop étroites comme la rue Anatole France et à proximité des écoles (jeunes enfants sur les trottoirs).	Mettre des conditions de maintien d'hygiène des lieux d'accueil, des poubelles à disposition et une surveillance réelle du maintien de la propreté pour éviter de voir des lieux poubelles de vie indignes à toute vie humaine et animale.	Petits potagers participatifs et partagés dans les rues à des endroits où pourraient être mis des fleurs. Encourager les locataires et propriétaires à fleurir leur balcon et jardins pour embellir la ville.	

Faches-Thumesnil	<p>Il me paraît essentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> > de faciliter les entrées sorties des véhicules longs et articulés > Pour cela : situer le terrain près de grands axes me paraît intéressant comme rue du général leclerc ou route d'Arras <p>Le site le plus intéressant :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Le site rue général leclerc est intéressant pour permettre aux personnes de se déplacer dans la métropole avec la future ligne de Tramway. En cohérence avec le schéma de mobilité. 	<p>Je pense qu'il faut privilégier</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. transports (véhicules des populations stationnées) 2. la proximité avec les commerces et services 3. la notion d'intimité pour une population qui vit en communauté en extérieur. <p>Site le plus intéressant :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Le site du général Leclerc dispose de nombreux commerces de proximité. <p>Les sites les moins intéressants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rue anatole France > Plutôt un jardin pédagogique pour l'école anatole France ? <p>C'est un site résidentiel "dortoir" avec peu de services de proximité.</p> <ul style="list-style-type: none"> . La vie communautaire en extérieur des gens du voyage serait compliquée à ménager à proximité de l'école (intimité, nuisances sonores, insécurité des enfants de l'école ?) . Je ne pense pas que la proximité 	<ul style="list-style-type: none"> > Prévoir des filtres paysagers pour leur apporter de l'intimité. > Prévoir un espace pour étendre le linge > Et un espace pour la gestion des déchets. > Prévoir une strate d'arbustes en bordure de voie, pour gérer la mise à distance par rapport à la rue. > Des buttes permettent de s'allonger, de mettre à distance.. C'est un aménagement urbain en soi ! 	<p>La cohabitation est pour moi réussie si :</p> <ul style="list-style-type: none"> > chacun peut choisir d'être chez soi, en toute intimité > s'intégrer dans la vie de quartier quand il le souhaite. <p>Pour respecter chacun, l'enjeu est de trouver la bonne limite/mise à distance entre la ville et ce nouveau quartier au mode de vie qui lui est propre.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Cette mise à distance ne me paraît pas très adéquate sur les sites <ul style="list-style-type: none"> . anatole France : une trop grande proximité avec les résidents générera des tensions (au risque de subir les modes de vie de chacun) . Chemin de templemars : par l'absence de d'intégration sociale.
-------------------------	--	--	---	--

physique avec les habitations voisines suffisent à la bonne intégration de la population.

Ce site me paraît plus propice à de l'agriculture urbaine (présence de manque de lien social, forte demande de jardin familiaux, tissu urbain très hétéroclite..) Il y'a un réel besoin dans le développement d'une vie de quartier !

Sans vie de quartier, comment s'intégrer ?

> Chemin de templemars,

Je pense que ce site, ne favorise pas la diversité et l'intégration des population, mais tourne le dos au problème.

Wasquehal	<p>Les gens du voyage accueillis sur Croix sont à proximité immédiate de ce même lieu et totalement excentré du centre ville de Wasquehal. Autant dire que Croix accueillera 22 logements ! De plus pourquoi supprime t on ce parking ? juste parce que les gens du voyage s'y sont installés de droit depuis plusieurs années sous le silence de Me Ducret qui n'a JAMAIS daignait répondre à nos demandes ???</p> <p>L'ensemble des batiments commerciaux sont appelés à se développer et seront donc encercler par ces logements. Pourtant il y a encore de la place à wasquehal !</p>			
La Bassée	<p>l'entrée de la bassée est deja extremement surchargé. la circulation est tres dense. c'est pour cette raison qu'il est préférable de placer l'aire à proximité de l'entrepot XXL prd ou ailleurs. c'est zone pourrait être accessible via 2 entrées donc moins perturbant pour la circulation</p> <p>Au pire dans la zone déjà préselectionné (en face du mc do) LA mairie de la bassée nous a présenté la zone quasi similaire mais incluant la marre d'eau à proximité.</p>	aucun avis	aménagement permettant de filtrer le bruit	aucun avis

Santes / Haubourdin	Afin d'assurer la sécurité et faciliter l'accès à l'air d'accueil, il serait judicieux d'éviter les terrains 1& 2 situé sur la M341 beaucoup trop accidentogéne en favorisant le terrain situe chemin de Neuville (parcelle numéro 3)		Afin d'assurer l'intimité de tous, il serait judicieux de mettre en place des clôtures végétalisées.	
Santes / Haubourdin	Le terrain 3 est parfait pour l'accessibilité.		Un maximum de verdure pour s'intégrer dans le paysage ainsi que des clôtures pour la sécurité.	Le respect.
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	La RN 41 est déjà saturé et connu par tous. Si des caravanes débarquent aux heures de pointes, c'est des heures d'embouteillages assurées.	En magasin de proximité il n'y a que match et comme à la ferme qui se situent sur Fournes-en-Weppes et non les communes de Wavrin ou Sainghin.	Depuis peu la RN 41 voit pousser d'énormes entreprises et dépôts. Quand cela va-t-il s'arrêter ?	Le village de Fournes-en-Weppes n'est pas concerné par des aires pour gens du voyage pour son nombre d'habitants.
Santes / Haubourdin	terrain accessible voies d'accès faciles et carrossables réseaux (eau, EU/EP, EDF, GDF) réalisés ou proches	distances par rapport aux services publics	environnement paysager déjà existant	
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	Je suis de Fournes et très sensible au trafic et à la sécurité aux abords des ronds points sur la RN41. On ne peut pas dire que ce projet soit très bien pensé de ce point de vue	La commune la + proche est Fournes... on parle pourtant de "Wavrin Sainghin" et il n'y a que très peu de services à Fournes (et un vrai déficit de services MEL par ailleurs, transport, assainissement...)	Privilégier les friches industrielles et arrêter d'artificialiser les sols !!mettre ces zones en tissu urbain et non dans des campagnes à vocation agricole....
Wavrin / Sainghin-en-Weppes	La circulation sur la N41 est catastrophique Les projets en cours (zones d'activité....) ne vont rien arranger Et, là où il est proposé, ce site va congestionner encore plus cet axe, notamment le rond point "de Fournes"	Je suis de Fournes Nous manquons de beaucoup de services Vous voulez poser une aire quasi chez nous et leur proposer plus de services qu'aux Fournois ? (Assainissement, transport en commun...)	Insérer cette aire dans des zones industrielles (Wavrin), des zones d'activité (Salomé ?) ou dans des friches (Wavrin...)	Privilégiez la zone maraîchère !!

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>En application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 dite Loi Besson, et après avis du Conseil Métropolitain, le schéma départemental 2019-2025 d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été arrêté conjointement le 20 décembre 2019 par le Préfet et le Président du Conseil départemental.</p> <p>Afin de traduire les prescriptions de ce schéma départemental, la Métropole européenne de Lille a mis en place un plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage.</p> <p>Préalablement à l'approbation de ce plan, une concertation portant sur l'identification des fonciers dédiés à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a été mise en place par délibération du Conseil métropolitain en date du 11 octobre 2021.</p> <p>Cette concertation préalable vise à recueillir les observations et propositions sur les fonciers dédiés à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage qui ont vocation à figurer au PLUi et au plan métropolitain.</p> <p>C'est dans le cadre de la présente concertation préalable que je souhaite présenter des observations concernant la proposition d'implantation d'une aire de passage des gens du voyage sur le territoire des communes de Wavrin et de Sainghin-en-Weppes, sur la parcelle</p>	<p>Voir réponse question 2</p>	<p>Voir réponse question 2</p>	
------------------------------------	--	--	--	--

cadastrée ZA 58.

A titre liminaire, il est tout d'abord important de rappeler que dans le cadre de l'enquête publique menée pour la révision générale du PLUi, la commission d'enquête avait émis un avis défavorable concernant l'implantation d'une aire de passage sur une parcelle proche et présentant les mêmes caractéristiques que celle actuellement proposée dans le cadre de la présente concertation.

En effet, la commission d'enquête avait notamment relevé :

- L'impact paysager et environnemental que causerait un tel projet au sein de la plaine des Weppes, véritable « poumon vert » du territoire de la MEL,
- L'insécurité routière générée par la fréquentation conséquente de la N41
- Enfin, l'intérêt de recycler les friches industrielles plutôt que d'utiliser les terres agricoles destinées à la culture biologique.

Au regard de la proximité et de la similarité entre ces deux parcelles, il est bien évident que les critiques émises en 2019 par la commission d'enquête s'appliquent totalement au site soumis à l'actuelle concertation.

Par ailleurs, ce dernier se situe en zone agricole du PLUi.

Or, il sera rappelé que son règlement prévoit que les zones agricoles constituent des zones inconstructibles à l'exception des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole.

En outre, il ressort de la carte générale de destination des sols du PLUi que la parcelle proposée pour la création d'une aire de passage, se trouve à proximité immédiate de parcelles classées espaces naturels relais et espaces boisés classés.

Enfin, il ressort du PLUi que la commune de Fournes-en-Weppes se situe dans une zone de protection du patrimoine architectural et paysager (ZPPAUP).

Ce zonage s'inscrit dans la volonté de préserver les terres agricoles constituant le « poumon vert » de la MEL.

Par ailleurs, et l'on peut s'en féliciter, la MEL a fait le choix de soutenir le développement d'une agriculture de proximité, durable et respectueuse de l'environnement.

Or, l'implantation d'une aire de

passage à proximité de la zone maraîchère de Wavrin sera de nature à en rompre l'unité et à compromettre l'exercice de l'activité agricole biologique, sans parler de l'artificialisation de terres agricoles qu'elle va impliquer.

Pour continuer, l'OAP Thématique accueil et habitat des gens du voyage prévoit les critères d'identification des sites destinés à l'accueil de ces derniers.

Ainsi, outre le fait que lesdits sites doivent être propices, ils doivent également être compatibles avec les orientations générales du PADD.

Or, sur ce point, il sera relevé que l'OAP relative à la thématique « trame verte et bleue » prévue par le PADD prévoit que les zones agricoles sont destinées à préserver le foncier agricole de l'urbanisation en contribuant à limiter les usages possibles sur ces espaces.

Dans ces conditions, la proposition d'implantation de l'aire de passage en zone agricole méconnait manifestement les orientations du PADD en utilisant du foncier agricole alors même que d'autres parcelles peuvent être envisagées.

A cela, il sera ajouté que la parcelle retenue dans le cadre de la concertation ne sera pas adaptée

<p>aux exigences prévues par le décret n° 2019-171 du 5 mars 2019, savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accès routier permettant une circulation appropriée ainsi que l'intervention des secours et une desserte interne - Une installation d'alimentation en eau potable - Une installation d'alimentation électrique - Un éclairage public - Un dispositif de recueil des eaux usées - Un système permettant la récupération des toilettes individuelles - Une installation de bennes pour les ordures ménagères - Un accès au service de collecte des encombrants et à la déchetterie <p>D'un point de vue financier, l'implantation de l'aire de passage sur une autre parcelle disposant actuellement d'un raccordement aux réseaux publics d'eau potable, d'assainissement et d'électricité, serait préférable afin de limiter les coûts générés par ces installations.</p>			
---	--	--	--

Il en va d'autant plus ainsi que le site actuellement retenu nécessiterait également la création d'un nouveau giratoire afin d'assurer la desserte de l'aire, le tout constituant finalement un surcout financier inutile dans la mesure où les communes de Wavrin et Sainghin-en-Weppes disposent de fonciers adaptés.

Pour continuer, outre le fait que la zone d'implantation proposée est exposée à des inondations récurrentes en cas d'intempérie, elle est située à proximité immédiate de la Route Nationale 41, tronçon routier particulièrement fréquenté.

Or, il est bien évident que l'accueil de l'aire avec notamment les déplacements de caravanes, entraînera une aggravation des conditions de circulation, déjà extrêmement compliquées notamment au niveau du giratoire situé sur la RN 41.

Pour tous les motifs précédemment exposés, la commune de Fournes-en-Weppes souhaite, par la présente, attirer votre attention sur la nécessité de privilégier une zone d'implantation plus adaptée à l'équipement projeté, lequel pourrait notamment être installé au sein de la zone d'activité des Ansereuilles à Wavrin.

En effet, le choix de cette zone d'implantation permettrait de respecter les orientations du PADD du PLUi, de préserver les espaces agricoles de la plaine des Weppes, ou encore de limiter les coûts engendrés par l'installation des équipements exigés par le décret n° 2019-171 du 5 mars 2019.

Le plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage s'inscrivant dans le cadre d'une démarche collaborative et concertée avec les élus, riverains et représentants de la communauté des gens du voyage, j'espère vivement que ces observations et proposition d'implantation seront prises en considération.

Santes / Haubourdin	Le terrain numéro 1 me semble plus proche de la route et ne nécessitera pas d'infrastructures supplémentaires.		Entourer le terrain d'arbres, de clôtures et de haies paysagères pour qu'il puisse se fondre dans la nature. Cela permettra également de garantir un cadre de vie agréable pour les gens du voyage.	Le respect des lieux (propreté etc) au départ des groupes venant s'installer sur le site choisi
Santes / Haubourdin	Le site n°3 me paraît beaucoup plus pratique que les lieux n°1 et 2 pour la simple et bonne raison que la circulation sur l'axe menant au port de Santes est déjà très fréquenté par camion et particuliers lors des heures de pointes ce qui augmenterai également un risque fort d'accident lors des venus en masse des habitant du voyage.	.	Imposez au gens du voyage un respect des infrastructures mise à disposition par la Mel pour leur accueil.	.

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Depuis des années la RN41 est saturée et réputée très accidentogène, en particulier aux abords des ronds points. Prévoir ainsi de faire circuler en masse des caravanes (ce sont rarement de "petites caravanes" aux abords du rond-point "Fournes-Wavrin-Sainghin" n'est sans doute pas la meilleure idée pour limiter les accidents et la saturation ? Y avez vous songé ? qu'allez vous mettre en place ?</p>	<p>DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ sur l'un des points noirs de la métropole, le rond point de la route nationale 41 à la hauteur de Fournes-en-Weppes/Wavrin. Le nouveau rond-point envisagé permettant un accès direct à l'aire de passage, sera situé entre 100 à 160 m du rond-point de la nationale 41. Ce tronçon est trop court. Quand il sera encombré par les caravanes qui devront attendre de pouvoir rentrer, cela bloquera la route nationale d'autant que de nombreux camions chargés de voitures à destination de STVA à Wavrin (zone logistique de véhicules Volkswagen...) empruntent déjà ce trop court tronçon. Cela provoquera des bouchons supplémentaires, et sera source d'accidents.</p> <p>UN MANQUE DE CLAIRVOYANCE : ce rond-point doit être réaménagé depuis de nombreuses années vu le kilomètre d'attente chaque jour pour le traverser aux heures de pointe, vu les têtes à queue fréquents et les camions qui s'y renversent. Le nouveau rond point, rendra cet aménagement impossible</p> <p>PROBLÈME DE SÉCURITÉ : le bassin de vie de cette aire se situe à Fournes-en-Weppes (Supermarché Match à 500 m de l'aire). Pour y accéder les enfants et les personnes âgées au rythme plus lent devront traverser l'axe de la nationale 41 au débit impressionnant (40 000 véhicules jour) et à la visibilité plus que restreinte. Ils risqueront leur vie à chaque passage.</p>	<p>Je suis surpris de voir ce projet d'aire de passage au pied de la zone maraîchère, lancée également par la MEL, il y a seulement quelques années. Cette zone maraîchère a permis l'installation de jeunes entreprises, et développe la production biologique. Elle ne demande aujourd'hui qu'à s'étendre, au lieu de cela on va réserver l'espace à la création d'une aire pour Gens du Voyage.... Dommage</p> <p>ARTIFICIALISATION DE TERRES AGRICOLES SUR LES CHAMPS CAPTANTS où plus aucune construction même légère n'est tolérée, où est l'INTÉRÊT COLLECTIF de cet emplacement?</p> <p>DES INONDATIONS sont fréquentes dans ce champ à chaque gros orage car il est en point bas des champs voisins. Compliqué</p>	
------------------------------------	---	---	--	--

PROBLÈME DE SÉCURITÉ : Le Lidl de Wavrin est à 2,2 km de l'emplacement. De l'emplacement envisagé au Lidl, la route dangereuse, où les camions frôlent les passants, n'a aucun trottoir.

Santes / Haubourdin	Le terrain prévu depuis 19 ans par la commune de SANTES le long de la M341 en direction d'EMMERIN	Ce terrain le long de la M341 en direction d'EMMERIN permet l'accès aux services publics et aux équipements des villes de SANTES, d'HAUBOURDIN et d'EMMERIN.	Respect de l'environnement existant et des champs captants.	Respect des différentes parties : les gens du voyage et les habitants de la zone.
Faches-Thumesnil	D'aller sur des parkings derrière Auchan la place y est plus cohérente	D'arrêter d'aller sur des zones vertes ou fortement denses en circulation ou bien très calmes au niveau voisinage cela dérange Allez sur des zones déjà bitumées ou non dérangeantes pour l'entourage	Stopper la betonisation et la suppression des espaces verts poumons des villes Arrêter les projets fonciers qui rendent le cadre de vie épaisant des habitants	Aller faire une enquête sur place en toquant et en parlant aux gens Pas tout le monde a un téléphone ou internet et certains ne savent pas s'en servir
Santes / Haubourdin	le terrain situé sur la commune d haubourdin qui est une friche. je vois dans un autre atelier de la MEL qui question est posée sur les friches d'haubourdin, Pourquoi ne pas faire d'une pierre 2 coups ?	accès à un supermarché a quelques mètres, école idem , magasin de producteurs locaux , acces à la zone verte du parc de la deule ... acces au CHR Directement ,	Bien identifier le périmètre par une cloture pour qu'il n'y est pas de dégats occasionné par des casseurs et autres .. Arborée la périphérie du terrain pour qu'il puisse y avoir une coherence avec le parc de la deule a proximitéé	si le terrain est bien isolée et protégé , avec un accés routier facile il ne devrait pas y avoir de difficulté
Wasquehal	Le terrain est enclavé et pas accessible. La circulation est déjà compliquée avec le goulot d'étranglement du pont sous la gare et les camions de l'usine voisine Risque pour les enfants des accidents avec la voie ferrée	Environ de la gare propice à une dégradation de l'environnement dont l'accès est compliqué. Zone de la gare peu sûre: peu de passage, impasse, tunnel sous la gare sombre	Zone excentrée, pas d'impact visuel	Proximité de quartiers favorisés propices aux tentations de vols, dégradations...

Faches-Thumesnil	<p>Nous nous réjouissons qu'il s'agisse d'habitats adaptés et non pas d'une aire d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous nous réjouissons que la ville se mette en conformité avec la loi, en coordination avec la MEL et la préfecture. - Nous espérons que les Faches-Thumesnilois feront tout pour favoriser l'accueil et l'intégration de ces familles nouvellement installées, et nous sommes prêts à participer à tout événement ou action permettant aux uns et aux autres de se rencontrer, de se connaître, et de vivre en bon voisinage. - plutôt que 11 logements sur un site, nous préférons une implantation sur plusieurs sites (6+5, ou 4+4+3, si la limite de 11 est maintenue) - si le site Blvd d'Arras est retenu, nous serons attentifs à ce que le projet n'empiète aucunement sur le parc Tudor. <p>Par contre s'assurer que cet endroit pollué par le Plomb ne nuise pas à la santé des Gens du Voyage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le site av Jean Jaurès est retenu, nous demandons confirmation qu'il n'empiètera nullement sur la plaine Mandela. 	<p> Intégration dans le tissu local</p> <p>Les conditions à réunir pour faciliter l'accès aux services publics et aux équipements de la commune des futurs bénéficiaires du projet sont</p> <p>Accompagner la gestion de cet habitat en lien avec les services municipaux directement, en lien avec la MEL, qui est un échelon trop lointain</p>	<p> Traitement paysager</p> <p>Mes suggestions pour un aménagement paysager réussi (espaces verts, clôture, buttes paysagères, etc.) sont ...</p> <p>Créer un espace très végétalisé sur le ou les terrains d'accueil, mais qui puisse rester indépendant du Parc Tudor, ou de la Plaine Mandela, pour lesquels la destination "tout public" est à conforter.</p> <p>Vegetaliser au maximum les espaces avec et en collaboration avec la Communauté des Gens du Voyage.</p>	<p>Demander aux Gens du Voyage de concevoir un responsable Faches Thumesnilois de la Communauté, afin de dialoguer avec les acteurs locaux, élus, politiques, associations citoyennes, etc...</p> <p>Créer une fête et organiser des rencontres avec et en collaboration les gens du voyage.</p> <p>Se faire entourer et conseiller par des associations défendant les Droits des Gens du Voyage.</p> <p>Toutes ces propositions ont été réalisées par l'association Faches Thumesnil En Commun</p>
-------------------------	--	--	---	---

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Nous aimerions savoir si l'avis des associations qui accompagnent les gdv, et l'avis des familles susceptibles de s'installer à Faches-Thumesnil, ont été pris en compte.- Nous demandons que les nouvelles inscriptions d'enfants dans les écoles concernées soient anticipées, si besoin avec les ouvertures de classes nécessaires *avant* qu'il y ait surcharge. | | | |
|---|--|--|--|

- Nous aimerions savoir si l'avis des associations qui accompagnent les gdv, et l'avis des familles susceptibles de s'installer à Faches-Thumesnil, ont été pris en compte.
- Nous demandons que les nouvelles inscriptions d'enfants dans les écoles concernées soient anticipées, si besoin avec les ouvertures de classes nécessaires *avant* qu'il y ait surcharge.

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>de choisir un autre site d'implantation celui-ci étant particulièrement inapproprié pour accueillir les gens du voyage.</p>	<p>* Le site proposé est situé à l'écart (à près de 2 km) des centres villes des 2 communes ayant l'obligation d'accueillir une aire pour les gens du voyage... mais à 300 m seulement de la commune de Fournes-en-Weppes qui, compte tenu de son nombre d'habitants, n'a pas à répondre à cette exigence. Commerces, écoles, services publics, centre de santé, etc. des communes sont donc très éloignés de l'aire d'accueil. Il n'appartient pas à la commune de Fournes de substituer aux obligations des 2 autres communes. Cessons les hypocrisies, le choix de l'emplacement par les édiles concernés relève uniquement de leur souhait de voir implanter cette aire le plus loin possible des habitations de leur commune respective. Il existe assurément d'autres emplacements possibles mais plus dérangeants pour eux (et leurs administrés).</p> <p>* La RN 41 -voie rapide surchargée- jouxte l'emplacement proposé. Les enfants des voyageurs seront inexorablement attirés par le supermarché MATCH implanté de l'autre côté de la RN. La traversée à pied de cette voie relèvera du jeu de la roulette russe compte tenu du danger présenté par cette dernière (la MEL pourra alors voir sa responsabilité engagée en raison du mauvais choix de l'emplacement et ne pourra pas dire qu'elle ne savait pas ou que l'on avait pas attiré son attention sur le sujet).</p>	<p>La sémantique "clôtures et buttes paysagères" dissimulant le site et ses occupants me semble antinomique avec "l'accueil" des voyageurs sensé être le cœur de la présente enquête. De tels aménagements s'apparentent davantage à l'installation d'un ghetto... dérangeant pour beaucoup.</p>	<p>Les conditions d'une cohabitation réussie nécessite le choix -avec l'aval des voyageurs- d'un emplacement proche des commodités nécessaires au bien-être des personnes concernées (commerces, services publics, écoles, etc.).</p> <p>Je n'ai aucun rôle à jouer en la matière, l'accueil de ces personnes relève en effet des seules communes concernées, à savoir Wavrin et Sainghin, et de leur édiles.</p>
------------------------------------	--	---	--	---

* Le site est implanté sur la zone protégée des champs captants, ce qui est interdit ou tout au moins fortement déconseillé en ces temps où l'environnement est une priorité. Les maires auraient-ils réussi (avec l'aide "des amis de mes amis") à endormir l'intégrité que ce doit d'observer la MEL en la matière ? Ne pas respecter cette norme impérative ne serait vraiment pas sérieux de la part de la Métropole qui doit être exemplaire quant au respect absolu des champs captants.

* L'aire proposée jouxte la zone maraîchère Bio soutenue par la MEL (seuls les voyageurs devraient être gagnants quant à cette proximité, tant pour leur santé que pour leurs finances... LOL).

* Visuellement, cette aire se trouvera en plein milieu de la perspective de la plaine des Weppes... mais ça je pense tout le monde s'en fiche !

Santes / Haubourdin	<p>les sites 1 et 2 apparaissent comme les mieux accessibles depuis la M341</p> <p>a noter que le site 2 dispose d'un giratoire donc un coût d'accès moindre et ne perturbant pas la circulation de plus en plus chargée de la M341 (de plus en plus saturée en heure de pointe)</p> <p>l'accès principal se ferait dans le sens hallennes loos (RN 41 et Rocade nord-ouest) donc en tournant à gauche pour le site 1 (ou giratoire supplémentaire coûteux et très pénalisant pour la circulation et ce pour une utilisation limitée dans le temps puisque aire de passage)</p> <p>l'accès pour le site 3 apparaît très complexe avec la RN 41 à deux fois deux voies) et n'est en tout cas pas visible sur le plan proposé;</p>	<p>les sites 1 et 2 sont dans la logique d'une collaboration entre Santes et Haubourdin et proches de toutes les commodités</p> <p>le site 3 est au milieu de nul part et en tout cas sur aucun axe visible vers les centres</p>	<p>le site 2 est apparemment sur un terrain déjà boisé donc plus facilement intégrable en matière d'environnement</p> <p>tout est à faire pour les autres sites qui sont de plus sur des terrains agricoles</p>	<p>la commune de Santes est à de nombreuses reprises l'objet d'une occupation sauvage de la part des gens du voyage sur des espaces tels que parking ou équipements sportifs ce qui crée des tensions au sein de la population qui se voit privée de ces espaces.</p> <p>la création d'une aire de passage semble correspondre au besoin des gens du voyage (il n'y a semble-t-il pas de velléité d'occupation pérenne)</p> <p>le principe d'une collaboration entre Santes et Haubourdin est à mon avis acquise par la population</p> <p>mon choix par ordre de priorité : 2, 1, le 3 me paraît remettre en cause les débats et ne pas correspondre aux objectifs d'intégration</p>
La Bassée	<p>Bonjour,</p> <p>je pense qu'il ne faut pas mettre les aires de gens du voyage en pleine campagne, il faut les rapprocher des villes et villages, pour qu'il aient accès au services et commerces de la MEL. Sinon, ne risque-t-on pas de faire les mêmes erreurs que lors de la création des HLMs dans les années 60.</p>	<p>Même réponse que la question ci-dessus.</p> <p>Je rajouterais qu'il faudrait faire des aires plus petites mais plus nombreuses, pour que cette intégration soit plus facile.</p>	<p>Ne pas les mettre en pleine zone agricole, mais plutôt les intégrer dans le tissu urbain. A la Bassée, près du collège, par exemple.</p>	<p>?</p>

Santes / Haubourdin	<p>La commune à la suite d'une concertation de la population s'est entendue pour un terrain qui est celui du choix N°1.</p> <p>Il est étonnant de constater que la MEL ne tient pas compte des avis des habitants du village et défini elle même le projet du terrain N°3.</p> <p>Sur le "chemin de Neuville" nous ne pouvons accepter pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Impacts environnementaux, agricoles et paysagés > Augmentation du trafic routier sur un axe réservé aux vélos > Augmentation des nuisances sonores > Augmentation du risque d'insécurité et de plaintes à la mairie > Baisse de la valeur immobilière et de l'attractivité du quartier. <p>Je n'exclue pas de demander un dédommagement à la mairie concernant cette baisse immobilière : en effet, j'ai acheté ce bien il y a 7 mois, après m'être renseigné auprès de la commune, qui m'a alors assurée que rien n'était prévu aux alentours. L'ensemble n'étant que des champs captants.</p>	Francis DRUON 81 BIS RUE CLEMENCEAU 59211 SANTES		
----------------------------	--	--	--	--

Santes / Haubourdin	<p>Le site 3 Chemin de Neuville n'est pas accessible pour le convoi de 75 caravanes en période d'itinérance par rotation de 15 jours (non carrossable). Desservi par un secteur pavé sur 220 mètres, il est en plein coeur de la zone agricole. Depuis 2017, ce chemin est inscrit à l'IPAP de la MEL dans la rubrique linéaire paysager structurant pour assurer sa préservation et assurer son maintien pour un cheminement rural et familial et pour les générations futures. Il est cerné par des fossés, le croisement de deux véhicules est impossible compte tenu de l'étroitesse du chemin. L'assainissement d'une parcelle agricole engendrait des aménagements dispendieux ainsi que pour acheminer les autres fluides. Le site 1 (proposition quasi historique des communes (léger glissement d'implantation avec le PLU1) sur la M341 présente un accès bien plus facile et respecte la notion d'intercommunalité pour les deux villes de Santes et d'Haubourdin (proximité des deux communes). Situé sur 2 parcelles en zone agricole au PLU2, propriété privée, il regroupe 3 propriétaires fonciers, qui sont certainement bien informés depuis 20 ans du devenir de leur parcelle</p>	<p>Choisir une implantation qui permette aux français itinérants, d'accéder facilement aux services publics . Le choix 1 permet d'être à proximité des deux centres villes (équidistance Santes et Haubourdin) et de rejoindre facilement l'aire de grand passage sur La Bassée au besoin par la rocade des Weppes. Historiquement l'aménagement d'un rond-point était prévu pour faciliter en tout sécurité l'accès à la parcelle. Le choix 2 (Site du Général Mesny) est enclavé, accessible uniquement par l'Eurovélo 5 (chemin piéton et cyclable) de plus en plus fréquenté dans les déplacements du quotidien. L'implantation sur la friche Lever non proposée ici mais qui pourrait être judicieuse permettrait une proximité avec les équipements utiles de la commune d'Haubourdin en intégrant au mieux une population en transit (professionnelle ou regroupement familial) : proximité commerce alimentation/soins médicaux/appui social en mairie...</p>	<p>Penser à demain nécessitera de prévoir un site verdoyant, ombragé, préservant l'intimité des familles en transit comme tout à chacun dans son lieu de vie et facilitant l'épanouissement des enfants. Quelle surface d'accueil prévoir pour 75 caravanes, les prescriptions techniques jointes à la concertation évoquent 1ha20 à 1ha 50 pour une aire de passage accueillant 30 familles (60 à 75 caravanes) or les propositions s'étendent sur des surfaces plus importantes 2 ha, soit pour anticiper l'évolution des besoins d'accueil, soit pour réservé des lieux de rassemblement (chapiteau de rassemblement ponctuel peut-être?).</p>	<p>Vaste question !</p> <p>Mieux communiquer sur les modes de vie et aspirations de vie de chacun, lutter contre la peur de l'inconnu , favoriser l'épanouissement et l'intégration des générations futures plus aptes à choisir d'autres modes de vie au fil des années le cas échéant (vers une sédentarisation au choix) . Les rythmes de vie en période estivale en extérieur nécessiteront de penser à la portée des bruits, des chants pour faciliter la cohabitation avec les sédentaires riverains et les itinérant.</p> <p>Ne pas pénaliser l'activité agricole qui depuis des années sert de réserve foncière au développement de zone logistique. A l'heure où nous devons faciliter le renouvellement des générations agricoles, de nouvelles générations se lanceront si on préserve pour leur avenir l'outil foncier qui assure une carrière agricole possible et économiquement viable. Sur le zonage 3, sur le PLU de 2004, pesait un zonage de ZDAU le long de la RN 41 (rocade des weppes) qui a pu enfreindre des projets d'installation, il y a 20 ans. Ne</p>
----------------------------	--	---	--	---

renouvelons pas cette erreur à l'heure où la prise de conscience d'une alimentation saine et de proximité est un modèle d'avenir et pour les générations futures de notre métropole européenne

Santes / Haubourdin	Éviter la route m341 car trop dangereuse et risque important d'accidents		Création de clôtures végétalisées pour l'intimité de tous	Loin de habitation Parcelle n 1 me semble très proches des habitations contrairement a la parcelle route de Neuville. Pour un confort visuelle et pour la sécurité de tous la n1 ne me semble pas adapté.
Santes / Haubourdin	<p>les problématiques routières sont déjà très compliquées en tant normal ajouter ce site ne fera qu'empirer les choses</p> <p>Le risque de nuisance est important sur ce site!</p> <p>Le site proche du port (Haubourdin m341)serait beaucoup plus approprié!</p>	<p>Nous avons déjà subi les détériorations régulières des gens du voyage sur la commune de Santes ; stade de football devenu camping , terrains de tennis devenus toilettes publics, poteaux électriques utilisés avec des cables sans aucune sécurité et traversants les sites sportifs , vos futurs bénéficiaires ont déjà prouvé leur considération pour les service de la commune et c'est encore les impôts des citoyens de la commune qui ont servi à remettre en état !</p> <p>Une nouvelle fois le site du port (haubourdin m341) serait largement préférable! Nous avons déjà subi suffisamment de désagréments !</p>	Inutile de détériorer le paysage actuel , il y a suffisamment d'espace utilisable coté port!	<p>Comme dit précédemment , nous avons subi de nombreux désagréments alors qu'ils n'étaient pas encore installés officiellement , ils ont donc déjà largement prouvé qu'ils n'avaient aucune considération pour les services, biens et gens de la commune ! L'arrivée chemin de neuville ne sera que négative et toujours au détriment des citoyens qui paient des impôts et devront subir les désagréments de choix imposés !</p> <p>Le site du port (haubourdin m341)serait largement plus judicieux pour tout le monde</p>

Santes / Haubourdin	<p>Au regard des trois terrains présentés :</p> <p>Ø Le terrain n°1 (SANTES, M341, vers le port de Santes) est à proximité d'une rue à circulation dense et où la vitesse, non respectée, est importante. Par ailleurs, une voie ferrée est également proche et non sécurisée. Il est à noter que les gens du voyage qui à pied ou à vélo rejoindraient les centres villes des communes alentours le feraient sur des voies non sécurisées pour les piétons/vélos avec des risques importants d'accidents graves. De fait, pour ce terrain, il conviendrait de mener de gros travaux couteux d'aménagement pour sécuriser le secteur aux frais de la collectivité ce qui ne semble pas correspondre aux critères. Par ailleurs, rejoindre les gares à pied me semble bien complexe, lointain et risqué sécuritairement pour les résidents. Enfin, sans aménagement important aux frais de la collectivité, les entrées/sorties de véhicules seront relativement dangereuse.</p> <p>Par ailleurs ce terrain n'est pas équipé de réseaux (gaz, eau, électricité, réseaux de communication) à proximité immédiate, ce qui est également un coût important à supporter par la collectivité.</p>	<p>Au regard des éléments précités, le terrain n°1 ne semble absolument pas en adéquation avec votre volonté d'intégration au tissu local. Les conditions à réunir pour faciliter l'accès aux services publics et aux équipements de la commune des futurs bénéficiaires du projet sont déjà de créer cet accueil des gens du voyage dans une zone permettant une accessibilité simple et sans faire porter de coûts importants à la collectivité.</p>	<p>De manière à conserver l'intimité de chacun et d'éviter les vis-à-vis, il est nécessaire de mettre en place, quel que soit le terrain, des buttes hautes paysagères (minimum 3m) et arborées en leur sommet sur les faces en vue avec les résidents aux alentours (500m autour). L'idée est d'intégrer ce terrain de manière à ne pas dénaturer le paysage, que les résidents alentours gardent une vue UNIQUEMENT sur la nature environnante et que les gens du voyage gardent leur intimité.</p>	<p>Les conditions d'une cohabitation réussie sont la mise en place par les collectivités, les forces de l'ordre... de liens directs avec les usagers de ces camps dès leur installation. En cas de problèmes, les riverains et les gens du voyage doivent pouvoir se tourner immédiatement vers les autorités compétentes pour éviter d'envenimer les situations.</p>
----------------------------	---	--	---	---

Enfin, ce terrain nécessitera de couteuses procédures d'expropriation pour la collectivité.

Ø Le terrain n°2 (SANTES, M341 >< rue du Général Mesny) est à proximité d'un rondpoint qui donne accès sur des voies sécurisées et moins passantes permettant aux piétons et cycles de rejoindre de manière plus sécurisée les centres villes. Par ailleurs, ce terrain permet également de rejoindre via les bords de Deule, donc de manière sécurisée des espaces naturels métropolitains. Enfin, l'accessibilité à pied de la gare d'Haubourdin peut se faire en une vingtaine de minutes. A noter également, d'une part la possibilité de créer une entrée/sortie relativement simple et sécurisée et d'autre part la proximité immédiate d'un supermarché. Ces éléments semblent correspondre à vos critères

Par ailleurs ce terrain possédant des entreprises et lycées à proximité les coûts de raccordement aux réseaux (gaz, eau, électricité, réseaux de communication) seraient moins important, ce qui semble correspondre à vos critères.

La domanialité de ce terrain nous étant inconnue, pas d'avis sur la question.

Ø Le terrain n°3 (SANTES, chemin de Neuville) permet de rejoindre le centre-ville de Santes à pied /à vélo de manière relativement sécurisée par le peu de fréquentation des voies routières à proximité. A noter également, d'une part la possibilité de créer une entrée/sortie relativement simple et sécurisée.

Par ailleurs ce terrain possédant des habitations non loin à proximité les coûts de raccordement aux réseaux (gaz, eau, électricité, réseaux de communication) seraient probablement (selon les dimensionnements) moins importants, ce qui semble correspondre à vos critères.

La domanialité de ce terrain permettrait des coûts moins onéreux pour la collectivité.

Ø En conclusion, le terrain n°1 ne semble absolument pas répondre à vos critères pré-définis et donc à respecter !

Santes / Haubourdin	L'utilisation d'axe routier existant de grand gabarit tel que la M341 puisque l'on parle de gens du voyage et que par définition ils sont amenés à ce déplacer.	De plus l'utilisation d'axe routier existant permet d'utiliser des lignes de bus existant et ou d'ajouter un arrêt.	<p>Le projet devra être richement planté (quantité et diversité) et SURTOUT PRÉVOIR UN PLAN DE GESTION !!!!</p> <p>Car il y en a marre de voir de beau projet bien planté qui se font massacré par les entreprises qui entretiennent.</p> <p>L'ancien site LEVER ne peut-il pas accueillir ce genre d'équipement ?</p>	Eviter de déposer n'importe où (en plein milieu des champs par exemple) des projets. Ca ressemble à de l'urbanisme des années 70 et nous sommes en 2022. Pour collectivité comme la MEL c'est assez decevant.
Santes / Haubourdin	Impensable que la mel par soucis de facilite change le site proposé par la commune , la route d'emmerin satisfait la population de santes et d'haubourdin et satisfait les conditions d'accès de securite de calme , et ne trouble pas la quietude ses santois et haubourdinnois , le projet chemin de neuville gene l'ensemble des intervenants il est sur des terrains agricoles , ne contribue pas à n'offre un acces que par des investissements tres important , genera la circulation generale est bruyant , ne contribue pas à la sauvegarde de l'eau de lancommune de santes ..			
Santes / Haubourdin	le site N° 2 rue du général Mesny : Accès facile, pas de voirie à prévoir superficie la plus grande des 3 propositions			

Wavrin / Sainghin-en-Weppes	<p>Toutes les demandes ne sont pas pertinent, je pense au mouvement #me too...</p> <p>La Mel et Wavrin harcèlent Fournes en Weppes en proposant une location bien plus proche à Fournes que à Wavrin ou Sainghin.</p> <p>La dernière fois même le commissaire enquêteur avait donné avis défavorable...</p> <p>On change un peu le projet et encore une fois...</p> <p>Tristesse... bravo!</p>	<p>Essayé de l'intégrer dans le tissu social de Wavrin ou Sainghin, les paroles sont toutes belles mais au final le but est de placer la zone la plus éloigné de la ville de Wavrin et Sainghin, il faudrait de la cohérence</p> <p>Assumez s'il vous plaît</p>	<p>De l'argent public, oui je paie mes impôts, pour aménager une zone aujourd'hui sans aucun service, la création de un rond-point...</p> <p>Bravo, belle idée</p> <p>Vous voulez des conseils pour améliorer la beauté naturelle?</p>	<p>Je suis pour vivre ensemble, mais aussi pour la vérité...</p> <p>Proposant encore une fois le même projet un peu réaménagé...</p> <p>C'est vraiment un beau exemple...</p> <p>Si Wavrin et Sainghin veulent démontrer leur volonté svp de aménager une zone déjà connecté à eau, électricité et assainissement...</p> <p>en plus on aura un énorme épargne pour le contribuable</p>
Santes / Haubourdin	<p>Les sites 1 et 2 sont plus appropriés en terme d'accessibilité.</p> <p>Pour le 3 il faudrait recréer des voiries en pleine zone agricole sur un territoire à protéger pour la ressource en eau.</p>	<p>Prévoir un trottoir et piste cyclable pour le site 1 le long de la RM 341</p>	<p>Réaliser un aménagement paysager qui permet également l'infiltration des eaux pluviales (parking enherbé, noue paysagère,...) et plantation de nombreux arbres.</p>	<p>Eviter absolument le site 3 pour une meilleure cohabitation avec les habitants</p>
Santes / Haubourdin	<p>Proche d'un grand axe pour éviter l'embouteillage lors des arrivés des caravanes et des véhicules en général en ville.</p>	<p>Proche des deux communes Haubourdin et Santes.</p>	<p>Clôture et une haie pour éviter les nuisances comme le bruit et la vue pas toujours très esthétiques des véhicules et caravanes.</p> <p>Espaces verts pour casser la partie minérale de l'enrobé sur l'emplacement et des futurs locaux (sanitaires ou autres).</p> <p>Diversité de l'implantation</p>	<p>Véritable respect du lieux en triant les déchets et en nettoyant les lieux pour maintenir l'habitat pour les autres, et éviter la présence de rats.</p> <p>Eviter les bruits importants pour s'intégrer plus facilement.</p>

			paysagère pour réaliser un véritable écosystèmes.	
Santes / Haubourdin	<p>Je suis contre la nouvelle proposition d'implantation située chemin de Neuville à Santes :</p> <p>Cette proposition(site 3 - Santes) tombe tel un diktat, est non concertée avec les Santois qui avaient déjà travaillé en son temps au projet d'accueil des gens du voyage. De plus, cette même proposition est en plein champ (aucune accessibilité routière existante, aucune disponibilité de réseaux d'énergie, de collecte, etc. Enfin cette zone n'est pas en cohérence avec le plan d'ensemble des villes avoisinante : La zone d'implantation de l'aire de passage de Wavrin est très proche, distance disproportionnée par rapport à l'ensemble des zones, enfin, le site 3 est loin d'Haubourdin (pourtant nous parlons de projet intercommunal avec cette même ville!). Les propositions 1 voire 2 sont à retenir.</p>	<p>Pas de conditions réunies si implantation sur le site 3:</p> <p>plus loin des écoles/collèges et lycées</p> <p>idem autres services publics</p> <p>L'implantation de l'aire de passage sur le site1 voire 2 rapproche les enfants des structures solaires, les adultes des différents services publics, mairie, hôpitaux...etc</p>	<p>l'idée serait de se référer à l'expérience de ceux qui y ont déjà travaillé et avec l'ensemble des habitants concertés et concernés</p>	<p>Votre enquête pose des questions orientées qui n'incitent pas au contre argument.</p> <p>La cohabitation est l'affaire de tous.</p> <p>Mais il me semble inopportun et irrespectueux de la part de la MEL de faire fi du travail de concertation et d'élaboration déjà effectué sur les possibilités de l'aire de passage sur Santes-Haubourdin. Les sites 1 et 2 avaient été proposés.</p>

Santes / Haubourdin	<p>Le site 3 Chemin de Neuville est difficilement accessible avec l'accès par le chemin de Neuville qui en grande partie pavé et étroit. Ce qui va demander un aménagement de voirie important et très couteux avec l'élargissement de la voie. Qui dit élargissement dit imperméabilisation des sols et emprise sur les terrains agricoles qui doivent être préservé.</p> <p>Justement, le terrain est placé pérимètre de l'Aire d'Alimentation de Captage, plus précisément en AAC3 (vulnérabilité forte des eaux souterraines). L'aménagement tant au niveau terrain qu'au niveau voirie va imperméabilisé la zone. Ce qui va empêcher justement la pénétration de l'eau de pluie au niveau de la nappe phréatique.</p> <p>Le site 1 (terrain prévu de longue date) sur la M341 présente un accès plus beaucoup plus facile. Il respecte la proposition initiale pour les deux communes Santes et Haubourdin d'être proche d'Haubourdin et sur la commune de Santes. Ce qui est une obligation, une condition nécessaire sinon il n'y a pas de respect initial de l'aménagement des aires des gens du voyage en lien avec le SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU NORD 2019-2025. Il y</p>	<p>Le site 1 permet une accessibilité aux deux centres villes de santes et d'haubourdin. Il permet de rejoindre facilement l'aire de grand passage sur La Bassée.</p> <p>Le site 2 , du Général Mesny, est enclavé.</p>	<p>Un aménagement paysagé qui respecte un écosystème important. Présence d'ombre avec des arbres rapport à l'ensoleillement possible.</p> <p>Présence de haie pour garder l'intimité des voyageurs et du voisinage au niveau esthétique et pour contrebalancer l'aménagement minéral.</p> <p>Une butte paysagère pour éviter les éventuel nuisance sonore non seulement pour les voyageurs mais également pour le voisinage.</p>	<p>Eviter les nuisances sonores de la part des voyageurs et les déchets.</p>
----------------------------	--	---	--	--

a eu un arrêté d'approbation de ce schéma signé le 20 décembre 2019.

Le foncier prévu est situé sur 2 parcelles en zone agricole, propriétés privées. Ils regroupe 3 propriétaires qui sont forcément bien informés depuis 20 ans.